

Éclatement aux états généraux les indépendantistes se retirent après que l'assemblée eut rejeté une de leurs résolutions

par Paul CLICHE

La fin des assises préliminaires des états généraux du Canada français a été ponctuée hier soir par l'explosion de trois bombes :

• A la suite de la défaite d'un amendement qu'ils appuyaient, la plupart des députés indépendantistes se sont retirés de la salle des délibérations. L'exécutif du Rassemblement pour l'indépendance nationale, dont quatre des cinq membres étaient sur les lieux, s'est immédiatement réuni et a émis un communiqué dénonçant la "mainmise inadmissible des dirigeants des états généraux sur l'assemblée" ainsi que la "manoeuvre qui semble devoir aboutir à un noyau-

tage systématique des états généraux par une société occulte connue sous le nom de "LA PATENTE" dont le dirigeant est M. Rosaire Morin qui est président de la commission technique des états généraux du Canada français".

• Interrogé par des journalistes à la suite de cette déclaration du RIN, M. Rosaire Morin, a déclaré qu'au contraire c'était le Rassemblement pour l'indépendance nationale qui avait tenté de noyauter les états généraux. Il a déclaré catégoriquement par contre, qu'il ne connaissait absolument pas l'Ordre de Jean-Talon, organisme secret qui serait le successeur de l'Ordre de Jac-

ques Cartier. "Je connaissais l'Ordre de Jacques Cartier, a dit M. Morin. Par la suite, je ne suis au courant de rien".

• Quelques instants plus tard, un des membres de l'organisation des états généraux, M. Pierre Gravel, un administrateur montréalais, a déclaré aux journalistes qui se

trouvaient dans la salle de presse qu'il était lui-même un des directeurs nationaux de l'Ordre de Jean-Talon et qu'il en démissionnait sur-le-champ ainsi que des états généraux à cause de "l'importance trop grande accordée à la délégation des minorités des autres provinces" et à cause de "la

fausse représentation" à laquelle auraient donné lieu les assises préliminaires.

La succession des événements

C'est le rejet d'un amendement qui voulait que les présents délégués de comités ne

Voir page 6 : États généraux

Il faudra réélire de nouveaux délégués

Les délégués aux assises préliminaires des états généraux du Canada français ont décidé hier après-midi de ratifier une recommandation de la commission générale de l'organisme pour la tenue d'une nouvelle élection territoriale le 19 avril 1967. Cette décision, adoptée par un vote majoritaire, a pour effet d'obliger les 1 026 délégués de comités élus le 13 septembre dernier à se soumettre à une nouvelle élection.

D'autre part, le président de la commission technique des états généraux, M. Rosaire Morin, a annoncé samedi soir que l'assemblée générale des états généraux aura lieu du 5 au 9 octobre 1967. On ne prévoit pas que ce soit la dernière réunion toutefois. Il se peut qu'elle soit ajournée à une date ultérieure mais aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet. M. Morin a aussi annoncé le lancement d'une campagne de souscription de \$300,000 pour financer les travaux de l'organisme.

Sur les 1 700 délégués attendus aux assises qui se sont tenues en fin de semaine à l'Université de Montréal, quelque 1 400 sont venus. On sait que ces délégués se répartissent ainsi : un peu plus de 1 000 représentant les comités (ils avaient été choisis le 13 septembre lors d'assemblées publiques organisées par les corps intermédiaires); quelque 500 représentant les corps intermédiaires eux-mêmes et près de 300 représentant les groupes francophones des autres provinces.

Après la séance d'ouverture, samedi midi, les délégués se sont répartis dans 36 commissions d'étude qui ont étudié pendant quelques heures divers aspects de la vie nationale, du domaine économique, du domaine social et du do-

maine politique. Ces commissions ont travaillé à partir de documents de travail. Leurs secrétaires ont préparé des rapports détaillés qui seront étudiés dans tous les comités au cours des prochains mois. D'autre part, des "rapporteurs" ont rédigé un compte-rendu des délibérations. Ces rapports devaient être soumis à l'assemblée plénière hier mais faute de temps aucun ne fut étudié. Il était bien entendu de toutes façons qu'il n'y aurait aucune décision prise en fin de semaine sur les grandes options constitutionnelles.

C'est à une courte assemblée plénière tenue au début de la soirée samedi que devait se produire l'événement qui a tenu les délégués en haleine jusqu'à la fin des assises hier soir : M. Rosaire Morin, président de la commission technique des états généraux et à ce titre principale cheville ouvrière, a alors présenté son rapport.

Ce rapport endossé (en majorité du moins) par la commission générale faisait quatre recommandations :

1) La tenue d'une nouvelle élection territoriale le 19 avril 1967 et la reconfirmation des délégués des associations et des Canadiens français établis hors du Québec; de manière à poursuivre la vaste consultation que sont les états généraux à tous les niveaux de la nation.

M. Morin expliqua que la prochaine délégation des comités doit être encore plus représentative de tout le territoire, de toutes les idéologies.

Voir page 6 : Délégués

Autres nouvelles sur les états généraux, à la page 11

M. Lorrain occupe-t-il ou non son poste de censeur?

M. Lévis Lorrain, nommé à la mi-octobre par arrêté en conseil au Bureau de censure provinciale, occupe-t-il ou non son poste de censeur? M. André Guérin, président du Bureau, refuse de répondre à cette question précise, et à toutes celles qu'on lui pose.

Attendez-vous M. Lorrain ces jours prochains?

Pas de commentaire.

M. Lorrain n'a-t-il pas été nommé censeur?

Pas de commentaire.

Le Bureau de censure se propose-t-il de publier un communiqué prochainement sur cette nomination?

Pas de commentaire de M. Guérin dont le silence n'a d'égale que l'extrême courtoisie.

Rappelons que M. Lorrain est le frère de M. Roméo Lorrain qui fut ministre de la voirie dans le gouvernement de Duplessis. Conseiller en publicité, agent de relations extérieures, organisateur élec-

toral, agent officiel de Me Dollard Danseur, candidat U.N. dans N.-D.G. en juin dernier, M. Lorrain est connu dans les milieux journalistiques où il a toujours manifesté un excellent esprit de collaboration avec la presse. Il fut chargé d'assurer la publicité et les relations avec les journaux en vue de manifestations politiques de l'U.N.

Dans les milieux de cinéma, notamment à l'Association professionnelle des cinéastes — qui avait élevé une protestation en apprenant la nomination de M. Lorrain à la censure — on se demande si le gouvernement n'a pas décidé ou bien de surseoir à la nomination ou bien de nommer M. Lorrain ailleurs. Un porte-parole de l'APC déclarait en fin de semaine: "Nous n'avons pas vu M. Lorrain à la Censure. Il n'occupe pas le poste encore à notre connaissance. Peut-être a-t-on changé d'idée à son sujet."

M.R.



Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et le président des états généraux, M. Jacques-Yvan Morin (à gauche), lors de la séance inaugurale des assises préliminaires des états généraux, samedi à l'université de Montréal.

(Photo Le Devoir, par Keystone)

Fin de la grève à Air Canada: les avions reprennent leur vol

Les services aériens d'Air Canada seront rétablis aujourd'hui à la suite de la ratification d'un nouveau contrat collectif conclu entre la Société et 5 200 membres de l'Association internationale des machinistes, qui étaient en grève depuis le 14 novembre.

Environ 70 pour cent des vols à horaire fixe seront rétablis aujourd'hui, 95 pour cent mardi, et le retour à la normale sera complet mercredi. Le personnel des réservations et des guichets a été rappelé au travail samedi et hier, tandis que les mécaniciens et les autres employés du personnel technique ont repris le travail hier.

Les deux parties se sont dites satisfaites de l'entente, intervenue jeudi et ratifiée samedi par un scrutin secret, à raison d'un

peu plus de 3 à 1 en faveur du retour au travail.

Le premier ministre Pearson a dit qu'il se sentait "très soulagé" de ce qu'un accord soit intervenu à Air Canada, sans que le gouvernement fédéral ait eu à intervenir. Il était à Vancouver pour la route de la Coupe Grey.

Un porte-parole de la Société de la Couronne a fait savoir que les voyageurs qui avaient acheté des billets de lignes régionales à la suite de la grève pourront récupérer leur argent et changer leurs réservations. Air Canada acceptera les billets de retour achetés d'une compagnie qui avait obtenu la permission de combler les vols habituels de la Société.

L'accord prévoit des hausses de salaires de 20 pour cent en trois étapes au cours d'une pé-

riode de 26 mois, de même que 7 pour cent en bénéfices additionnels, dont un plus grand nombre de congés payés.

Bien que les augmentations de salaires représentent des déboursés considérables, Air Canada a souligné "qu'au cours des deux premières années de la convention ces déboursés ne dépasseront pas ceux qu'elle était disposée à assumer en acceptant les suggestions du médiateur".

L'entente hausse le salaire maximum des mécaniciens de 80 cents, soit de \$3.17 à \$3.97 en trois étapes et 26 mois. L'accord prévoit trois augmentations de salaires réparties comme suit : une de 12 pour cent rétroactive au 1er novembre, un supplément de 12 cents l'heure dans le cas des méca-

Voir page 6 : Air Canada

Le Vietcong offre une trêve de deux jours à Noël et au Nouvel An

Acceptation probable de Washington et Saigon

HANOI — Deux trêves de 48 heures chacune, pour Noël et le Nouvel An ont été proposées samedi par le Vietcong.

C'est par une proclamation du président du Comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, diffusée par la radio clandestine du F.N.L. et captée également à Washington, que cette proposition a été connue.

Le Vietcong propose d'arrêter les combats une première fois du 24 décembre à 7 heures (heure de Saigon) au 26 décembre à la même heure et une seconde fois du 31 décembre au 2 janvier. Il précise que pendant la durée de cette trêve les militaires appartenant "aux pays satellites des Etats-Unis ainsi que ceux de l'armée fantôme du sud" pourront se rendre librement aux services religieux de Noël et participer aux fêtes traditionnelles de la saison, à condition de ne pas être en groupe et de ne pas transporter d'armes. Toute action offensive

envisagée y compris les bombardements aériens — menée pendant ces périodes sera "considérée comme une violation de la trêve et punie".

Il est vraisemblable que cette proposition de trêve sera acceptée par Washington et Saigon. Une initiative semblable avait été prise l'année dernière à pareille époque. Américains et Vietnamiens arrêtèrent les combats à deux reprises pendant 30 heures et le Vietcong pendant 12 heures.

En revanche, les Etats-Unis sont opposés à un cessez-le-feu prolongé ou à une "pause" dans les bombardements aériens au Nord-Vietnam comme celle observée l'an dernier et qui avait duré 37 jours. Un tel arrêt, estiment les autorités militaires américaines, ne ferait que permettre à Hanoi d'accroître les infiltrations

d'hommes et de matériel vers le sud.

L'offre de trêve du Vietcong a été diffusée hier par la radio nord-vietnamienne, citant l'agence de presse du F.N.L.

Aucune perspective de paix

WASHINGTON — La probabilité de deux cessez-le-feu temporaires au Vietnam, pour Noël et le Nouvel An n'augmente nullement les perspectives de paix ou de négociations dans le proche avenir, estime-t-on dans les milieux compétents de Washington.

Lors de sa dernière conférence de presse M. Dean Rusk a laissé la porte ouverte à un cessez-le-feu temporaire. Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Bill Moyers, a indiqué que la question est étudiée par Washington et Saigon. Même si les deux capitales, plutôt que d'accepter purement et simplement la proposition du F.N.L. qu'elles ne reconnaissent pas, prennent une initiative particulière, il est pratiquement certain que les "G.I." pourront célébrer en paix "Christmas" et "New Year's Eve".

Le gouvernement des Etats-Unis a clairement indiqué qu'il n'a nullement l'intention d'annoncer une nouvelle pause de

longue durée des bombardements du Nord-Vietnam telle que celle intervenue du 24 décembre 1965 au 31 janvier 1966. Il est fermement décidé à ne pas céder aux pressions qui pourraient exercer pour qu'un cessez-le-feu temporaire se prolonge indéfiniment sans garantie ou contrepartie de l'autre côté.

Pour l'Administration américaine, Hanoi reste sourd aux appels à la négociation et ne donne aucun signe de désescalade du conflit. Le seul moyen de l'amener à changer d'attitude c'est de poursuivre les bombardements, dont l'arrêt demeure pour les communistes une condition préalable à toute tentative de règlement négocié.

Il est fort peu probable que la Maison-Blanche puisse considérer la proposition du Vietcong comme un signe de désescalade, estime-t-on dans les milieux informés de Washington. Dans ces conditions, le gouvernement américain n'a aucune raison de changer ses plans, ce qui signifie : poursuite des bombardements du Nord-Vietnam, envoi de nouveaux renforts et accentuation des opérations terrestres au Sud-Vietnam.

Pékin n'attache aucune importance aux propos de Pearson sur la Chine

PEKIN — "Le gouvernement canadien s'est associé à la tentative de l'imperialisme américain visant à créer deux Chineses et nous n'attachons aucune importance aux déclarations de Lester Pearson" a déclaré hier un porte-parole du bureau chinois de l'information.

Cette mise au point venait en réponse à des questions de journalistes sur la récente déclaration du premier ministre canadien indiquant qu'Ottawa envisagerait la reconnaissance de Pékin si aucun progrès ne peut être fait à l'ONU sur l'admission de la Chine.

De son côté, le premier ministre du Canada revenant quelque peu sur les déclarations qu'il faisait jeudi dernier aux Communautés anglophones d'une conférence de presse donnée à Vancouver qu'il serait prématuré de dire que le Canada se prépare à reconnaître la Chine populaire. Par ailleurs, a-t-il ajouté, le

Canada ne saurait voter pour l'admission de Pékin aux Nations unies s'il fallait pour ce la expulser "le gouvernement de Formose".

Pour sa part, la Voix des femmes a demandé hier au ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, de voter en faveur de l'admission pure et simple de la Chine populaire aux Nations unies.

Enfin, commentant l'intention du gouvernement canadien d'entreprendre prochainement des négociations sur la reconnaissance de la Chine populaire, l'ancien ambassadeur canadien Chester Ronning a déclaré que ce serait là le plus important geste que poserait le Canada depuis la fin de la guerre de Corée. Il serait possible également, a ajouté le diplomate canadien qui fut envoyé à deux reprises cette année à Hanoi, que la décision canadienne facilite une décision identique de la part des Etats-Unis.

Le nom de M. Lajoie n'a jamais été proposé par le ministre à M. Pepin

M. Marcel Pepin affirme qu'il n'a jamais été consulté par M. Maurice Bellemare au sujet de Me Rosaire Lajoie avant la nomination de celui-ci à la présidence de la Commission des relations du travail.

Le président général de la Confédération des syndicats nationaux a relevé les propos tenus par le ministre du travail à Saint-Thérèse vendredi. Le ministre avait alors soutenu qu'il avait personnellement consulté MM. Pepin et Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, avant de nommer Me Lajoie.

"Nous avons été consultés par M. Bellemare, a dit M. Pepin mais jamais le nom de Me Lajoie n'a été mentionné. M. Bellemare a demandé à M. Laberge et à moi-même ce que nous pensions de MM. Goldenberg et Bombay. Nous avons dit que le choix de M. Goldenberg nous paraissait judicieux. Nous avons avancé un autre nom, celui de Me Guy Merrill Desautels."

Au sujet de ce dernier, M. Bellemare a dit: "C'est un excellent avocat, à ce qu'on m'a dit, mais qui a été surtout connu jusqu'à maintenant par son engagement dans le monde syndicaliste." Et le ministre d'a-

jouter, à la manière d'une plaisanterie: "Si les syndicats veulent maintenant des hommes à eux au sein des commissions du gouvernement, ils n'ont qu'à faire comme nous: à se faire élire".

MM. Pepin et Laberge ont souligné qu'ils ne connaissent même pas Me Lajoie. Et le président de la CSN affirme que son nom n'a jamais été mentionné par le ministre lors des consultations.

"Qui ne connaît Me Lajoie, a dit M. Bellemare, un excellent juriste dans le domaine des relations ouvrières?"

M. Pepin répond: "Moi, je ne le connais pas, et je doute que M. Laberge le connaisse aussi."

M. Pepin ajoute: "M. Johnson ne cesse de parler de la nécessité d'instaurer un climat de collaboration afin de faciliter les ententes dans le domaine des relations industrielles et ouvrières. Il avait là une occasion de nous consulter avant de confier un poste-clé à un homme. Il ne l'a pas fait. Voilà tout."

Rappelons que la Canadian Manufacturers Association a également protesté contre la nomination de Me Lajoie, qu'elle ne connaît pas plus que MM. Pepin et Laberge.

Les protestants dénoncent une recommandation du rapport Parent :

Toute mesure qui vise à étouffer ou à réduire la voix des Anglo-Québécois sera préjudiciable à tous les Québécois

par Jules LEBLANC

Toute mesure visant à étouffer la voix des Québécois de langue anglaise est dangereuse non seulement pour les Anglo-Québécois mais aussi pour les Québécois de langue française, parce que le Québec ne peut pas atteindre son plein développement économique en cherchant à s'isoler et il ne peut espérer se faire accorder la place qui lui revient si le fait anglais au Québec est rayé ou même simplement affaibli. Il ne faut pas oublier que les investisseurs étrangers ne font pas qu'apporter des capitaux au Québec: ils apportent des hommes. Et étouffer ou réduire la voix des Anglo-Québécois n'incitera pas ces hom-

mes (et donc ces capitaux) à venir s'établir au Québec.

C'est ce que déclare le Protestant School Board of Greater Montreal en commentant la recommandation du rapport Parent d'établir dans chaque région du Québec une commission scolaire unique qui régirait toutes les écoles françaises et anglaises (de même que les écoles catholiques, protestantes et neutres).

Dans un mémoire qu'il a présenté samedi au Conseil supérieur de l'éducation le PSBGM s'oppose énergiquement à cette recommandation comme, d'ailleurs, presque tous les organismes protestants qui ont présenté des mémoires au Conseil supérieur au

cours des derniers jours. Le mémoire du PSBGM est celui qui expose le mieux l'opposition à cette recommandation; il est cependant le seul à laisser entendre que l'application de cette recommandation équivaudrait presque à "tuer" le Québec.

Cette mesure, dit-il, étoufferait ou du moins réduirait la voix des Anglo-Québécois et ainsi, sera hautement préjudiciable aux meilleurs intérêts et des francophones et des anglophones. "La compression des deux groupes dans un moule unique va détruire d'un seul souffle la dualité culturelle qui constitue l'unique force du Québec."

Menace sérieuse

Insistant sur ce point, il ajoute: "L'établissement (au Québec) d'une société unilingue, uniculturelle, est irréalisable. Les Québécois de langue anglaise et de langue française ne peuvent pas s'isoler les uns des autres. L'avenir de la province est aussi important pour les premiers que pour les seconds. Chacun a besoin de l'entière coopération de l'autre. La dualité culturelle de cette province constitue l'une de ses plus grandes forces. L'accent qu'on semble placer sur le maintien et le progrès de la langue et de la culture canadiennes-françaises, avec seulement un signe de tête en passant pour la reconnaissance des éléments an-

glophones correspondants, occasionne de la détresse.

"Le principe d'une société biculturelle au Québec ne peut être appuyé de tout cœur qu'aussi longtemps qu'elle est vraiment biculturelle. La structure administrative (unique) qui est proposée, bien qu'elle n'ait pas été laboré dans un tel but, ne pourrait que mener à l'élimination de la diversité culturelle qui est considérée

comme une extraordinaire source de puissance pour le bien-être futur du Québec."

Un double système scolaire permettrait mieux d'atteindre les objectifs que vise la Commission Parent en préconisant une structure administrative unifiée, ajoute le PSBGM. Cette structure unique, affirme-t-il, constitue une sérieuse menace à l'existence des éco-

Voir page 6: Les protestants

Le "procès" du rapport Parent devant le Conseil supérieur de l'éducation: autres informations aux pages 7 et 8

MÉTÉOROLOGIE

Pluie. — Il continuera de faire doux. MIN. la nuit dernière: 40. MAX. aujourd'hui: 50.

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

S. JACQUES
DE LA MARCHÉ

F. PILON
INC.
Fournitures de bureau

L'EXP

Cette chanson sera-t-elle utile ?

Nous te ferons la fête
sur une île impénitente
sortie de notre tête
toute aux couleurs de l'été

Ce couplet, plus deux autres et un refrain, c'est l'invitation que l'Expo 67 lancera en musique à travers le monde, par l'entremise de Stéphane Venne, jeune et talentueux auteur-compositeur-interprète, lauréat du concours de la Chanson thème, organisé par le Festival du disque.

Les résultats de ce concours, qui a attiré 2.210 participations (dont 857 du Canada) ont été proclamés hier soir au cours d'un gala télévisé sur les ondes nationales. La très jolie version anglaise de la chanson de Venne, a été faite par un Britannique né au pays de Brel, Marcel Stellman. Elle sera diffusée simultanément dans les pays de langue anglaise, voire dans les autres, la mode aidant.

If you hold on to my hand
you'll step into a dream
on to a magic island
like a painted summer scene

C'est un jury de cinq personnes (dont on comprend fort bien qu'il ait gardé l'anonymat durant le concours mais qui semble n'avoir pas le courage de ses opinions à présent que tout est consommé) qui a choisi parmi les 2.210 chansons soumises celle de Stéphane Venne.

On précise que les jurés ne connaissent même pas l'identité des auteurs, ceux-ci ayant soumis leurs œuvres sous un pseudonyme. Il est donc certain qu'ils ont couronné la plus belle, et elle est belle, cette chanson-là.

On se réjouira peut-être, en certains milieux, de ce que la chanson thème de l'Expo ne fasse aucune allusion à Montréal, au Canada, au Québec, à Terre des Hommes, à Expo 67, à 1967 tout court.

J'estime personnellement que c'est infiniment dommage car, si belle soit la chanson, elle ne sera jamais une invitation dans la mesure où les invités ne sauront où aller. On peut donc lui prévoir un joli succès artistique, purement artistique, mais cela ne garantit pas le "rendement" auquel, en définitive, on ne semble guère avoir songé en organisant ce concours.

L'œuvre de Stéphane Venne (plus de 150 chansons, la

musique de plusieurs films) en fait assurément un auteur-compositeur très valable, mais sans attente à sa légitime fierté, il est permis de se demander si sa réputation est assez grande, au-delà de nos frontières pour que porte vraiment son si discret message d'invitation à l'Expo 67.

Et j'en reviens à une idée, lancée en même temps que ce concours, voulant que l'argent aurait été mieux investi dans la commande ferme à deux auteurs-compositeurs-interprètes véritablement internationaux (un Américain et un Français) d'une chanson-invitation d'une chanson qui aurait eu, au départ, plus de chances de porter.

Car après tout, il ne faut pas l'oublier, ce concours international n'avait d'intérêt que dans la mesure où il attirait l'attention du monde sur l'Expo, sur Montréal, sur le Canada. Et ces regrets, qu'il convenait d'émettre, n'ont rien à voir avec le talent de M. Venne, avec la compétence et le dynamisme de l'organisatrice du concours, Jacqueline Vézina, créatrice et animatrice du désormais fameux Festival du disque.

Il reste que cette chanson existe, à présent; qu'elle est belle et qu'il convient d'en tirer le maximum au bénéfice de l'Expo. Condition essentielle: il faudra que tous les disques du monde, que tous les amateurs de programmes de variété, en la présentant, fassent état de Montréal, de l'Expo, du Canada. Sinon la chanson ne servira de rien.

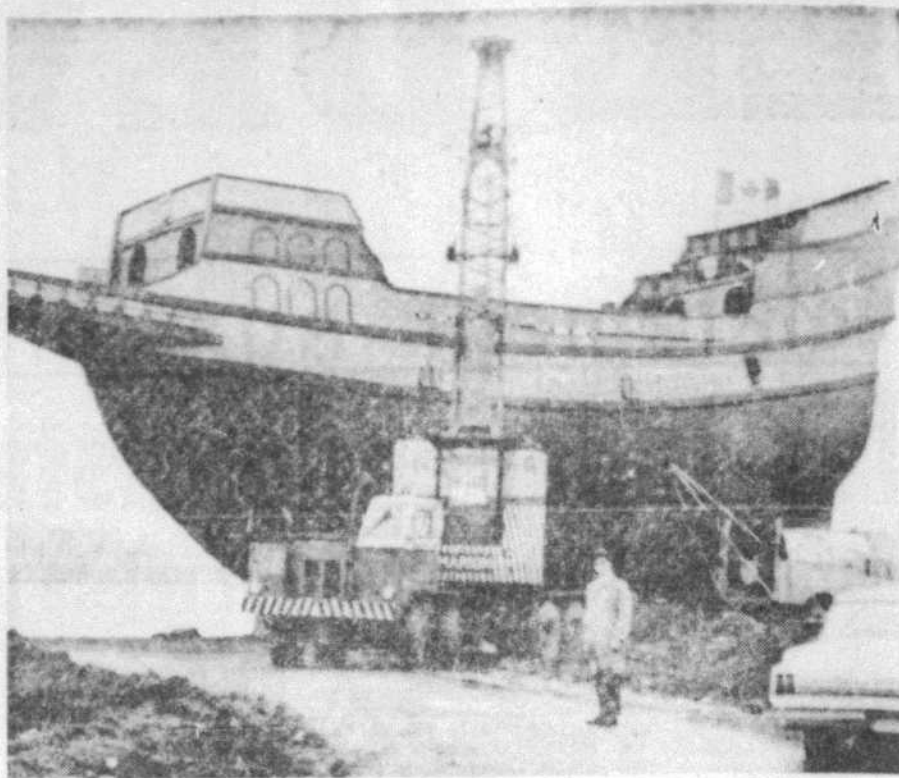
Mais il convient aussi d'obtenir que les interprètes les plus écoutés (on pense à des Montand, des Sinatra et autres Sammy Davis) la chantent sur toutes les scènes, sur toutes les antennes. Car c'est bien gentil de vouloir faire "de chez nous", mais ce n'est pas sur ce seul plan qu'on réussit les entreprises véritablement internationales.

* * *

Hier soir, devant les téléspectateurs du Canada, M. Stéphane Venne a reçu le prix bien mérité de \$5.000 offert par la compagnie d'assurances Sun Life et un autre de \$1.000 de la Fondation les Amis de l'Art.

Le concours a attiré, comme on l'a dit plus haut, 857 participations canadiennes. Des États-Unis, il en est venu 1.066; d'Angleterre 59; de Belgique 63; 19 seulement de France; 10 par contre de Cuba; 11 de Hollande; 39 d'Australie; 15 d'Autriche, etc.

en devenir



La réplique de la "Grande Hermine", sur laquelle Jacques Cartier a traversé l'Atlantique pour découvrir le Canada, en 1534, a été mis à l'ancre samedi dans le lac des Dauphins sur l'île Notre-Dame, où elle restera pendant toute la durée de l'Exposition universelle. Comme le lac ne communique pas avec le fleuve, il a fallu une énorme grue pour soulever le navire et le mettre en place. Après l'Expo, la "Grande Hermine" doit être installée dans un parc à Québec. A moins que les pressions des Gaspésiens ne soient suffisantes pour que le gouvernement décide finalement que la place de la "Grande Hermine" devrait être Gaspé, où Jacques Cartier a mis pied à terre, avant de remonter le fleuve. Un communiqué signé Jules Bélanger mande que les appuis aux Gaspésiens continuent d'affluer de la part des citoyens, des municipalités et de divers organismes. Au premier plan sur la photo, l'architecte Paul Gourdau, qui a reconstitué le navire. (Photo Le Devoir)

Un jour, un jour...

(Paroles françaises et musicales de Stéphane Venne)

Un jour un jour
quand tu viendras
nous t'en ferons voir
des grands espaces
Un jour un jour
quand tu viendras
pour toi nous retiendrons
le temps qui passe
ter couplet
Nous te ferons la fête
sur une île impénitente
sortie de notre tête
toute aux couleurs de l'été
2ème couplet
Dans ce pays de fable
entre deux océans
on fait à chaque table
une place qui t'attend
3ème couplet
Déjà la terre est verte
et la brise sent bon
Nos portes sont ouvertes
pour ceux qui arriveront
CODA
Un jour un jour
ne tarde pas
Un jour un jour
nous serons là
Un jour un jour
quand tu viendras.

Manning propose un front commun anti-socialiste

CALGARY — Le premier ministre E.C. Manning a invité les conservateurs et les libéraux d'Alberta à se joindre au Crédit social afin de mieux combattre le socialisme.

Pourtant la parole mercredi au congrès annuel de la Ligue du Crédit social d'Alberta, M. Manning a déclaré que le socialisme n'aurait bien balayer le Canada, non pas parce que les Canadiens sont socialistes, mais par suite du désappointement de la population et de son dégoût devant les manquements des vieux partis politiques.

Le premier ministre d'Alberta a écarté le Nouveau parti démocratique comme n'étant

Hey friend, say friend...

(Musique de Stéphane Venne, paroles anglaises de Marcel Stellman)

Hey friend say friend
come on over
How'd you like to see
wide open spaces
Hey friend say friend
come on over
Lookin' for happiness
this is the place
ter couplet
If you hold on to my hand
you'll step into a dream
on to a magic island
like a painted summer scene
2ème couplet
Though oceans may surround us
don't be afraid to roam
we want you all around us
we want you to feel at home
3ème couplet
Our doors are thrown wide open
and all the grass is green
Now all of us are hopin'
you'll be here to make the scene
CODA
Hey friend say friend
don't wait too long
Hey friend say friend
just come along
Hey friend say friend
just come along.

pas un parti politique important, sauf "qu'il représente les pires éléments socialistes qui s'opposent à l'union du Canada... par défaut."

Il a plus tard indiqué qu'il était très sérieux quand il avait lancé aux conservateurs et aux libéraux cet appel à l'union afin "de mettre le bien de la province au-dessus des partis" et aussi pour former un fort mouvement anti-socialiste.

Winters confirme: Habitat 67 ne sera pas terminé à temps

Le ministre du commerce, M. Winters, a confirmé qu'Habitat 67 ne sera pas entièrement terminé pour l'Exposition universelle; 40 des 160 unités ne seront pas aménagées intérieurement.

Le ministre a précisé que les délais et le coût de l'entreprise ont motivé cette décision (qui était prévue depuis déjà plusieurs mois par les chroniqueurs de l'Expo du DEVOIR). Mais les 120 autres logements seront entièrement terminés, aménagés, meublés et décorés le 28 avril prochain. Quelques-uns seront loués à des fonctionnaires de l'Expo; les autres seront accessibles au public.

On sait que l'ensemble domi-

naire HABITAT 67 — œuvre de l'architecte Moshe Safdie — est constitué de rectangles de béton précontraint, disposés les uns sur les autres à la manière d'un jeu de blocs. Hardi par sa conception, cet ensemble sera l'un des "monuments" symboliques de l'Expo 67. Mais il aura coûté plus cher qu'on l'avait d'abord prévu: \$17.500.000, ou \$4.000.000 de plus que le coût primitivement établi. On estime à \$700.000 le coût de chaque unité, ce qui ne laisse pas de faire rayer les architectes. Ce sont les logements du secteur nord de l'ensemble qui seront inachevés. Mais les visiteurs pourront ainsi observer l'état d'un immeuble en voie de construction au stade de la mise en place des rectangles.

On aura pu à la rigueur parachever l'ensemble, à temps pour l'Expo. Mais il aurait fallu déverser de \$750.000 à \$1.000.000 de plus, estime-t-on. La grue qui soulevait les unités et les mettait en place restera sur le chantier. Ainsi les visiteurs pourront voir comment les ingénieurs et les constructeurs ont procédé à la réalisation d'HABITAT 67.

Bourquiba sera à Montréal le 13 juin 1967

TUNIS — Le président Bourquiba se rendra à Montréal le 13 juin 1967. Il assistera à la "Journée de la Tunisie" à l'Exposition universelle de Montréal, a annoncé Salah Ben Jennet, commissaire général tunisien à l'Exposition universelle de Montréal, qui a tenu hier à Tunis une conférence de presse pour présenter le pavillon tunisien à cette exposition. Le président de la République tunisienne effectuera à l'occasion de ce voyage, une visite aux États-Unis, croit-on savoir.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Associations étudiantes cherchent une secrétaire d'expérience possédant steno, dactylo pour organiser un secrétariat permanent (bon salaire, bénéfices marginaux)
Ecrire à: 2711 Maplewood, app. 14

ASSURANCE-VIE

GÉRANT D'UNITÉ RECHERCHÉ

Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie progressive recherche les services d'un jeune assureur-vie professionnel (diplômé L.U.A.T.C. et C.L.U. préférablement) intéressé à occuper des fonctions de recruteur qui pourraient le conduire à un poste de gérant d'agence.

Possibilités illimitées pour le candidat choisi.
Discrétion assurée aux postulants.

Faire connaître ses qualifications par écrit à:
CASE 488, LE DEVOIR, MONTRÉAL

SECRÉTAIRE

pour l'Association professionnelle des pharmaciens du Québec et la Fédération des omnipraticiens du Québec

FONCTIONS: rédiger la correspondance, voir à l'exécution de décisions administratives, convoquer et préparer les assemblées à l'échelle régionale ou provinciale.

QUALIFICATIONS: minimum 11e année, connaissance supérieure du français, connaissance suffisante de l'anglais, steno, dactylo, expérience et références exigées.

Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner:
382-2171

ADMINISTRATEUR EN CONSTRUCTION GÉNÉRALE

On demande un administrateur possédant de l'expérience dans la construction pour diriger 15.000 maisons appartements et 150 acres de développement commercial dans la région de Montréal.

Le candidat devra avoir de l'expérience dans la supervision de petites et grandes maisons appartements et édifices commerciaux avec béton, bois et maçonnerie ordinaire, estimation, négociation de contrats, location et horaire. Doit être bilingue.
Salaire suivant expérience et compétence.

Ecrire confidentiellement en mentionnant nom, adresse et numéro de téléphone à:
Case 486, Le Devoir, Montréal

ÉLECTRICIENS

demandés immédiatement pour travailler à Tar Island, Alberta. Frais de transport de retour défrayés après 120 jours

- Les candidats doivent être qualifiés comme électriciens classe 1, posséder de l'expérience industrielle et détenir la carte de membre en règle I.B.E.W.
- 60 heures par semaine. Conditions de travail suivant la convention d'Edmonton.
- Nous offrons une chambre et pension de première classe et facilités de divertissements gratuits.

Appelez: M. S.P. BOURKE,

CANADIAN BECHTEL LIMITED

Montréal — Tél.: 931-2461

ou s'adresser à T. Barney Slattery, Surintendant en électricité, qui sera enregistré à l'hôtel Sheraton Mont-Royal à Montréal, les 25-26-28 et 29 novembre pour interviewer les candidats.

"DESIGNER" DEMANDÉ

Nous recherchons un artiste possédant l'enthousiasme, le talent et le potentiel d'un directeur artistique. Des connaissances éprouvées de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.

Ecrire à:

Cabana, Séguin & Associés Inc.
Membre de l'Association canadienne des studios d'art
3737 est. boul. Métropolitain - Suite 801, MtL.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES MILLE-ÎLES DEMANDE:

UN JEUNE PROFESSEUR

à plein temps, au moins 2 ans d'expérience, pour enseigner le français avec connaissance de la méthode active pour faire du travail de groupe.

PROFESSEUR D'ANGLAIS MASCULIN

pour enseigner la langue seconde au niveau secondaire.

TROIS SUPPLÉANTS

à temps partiel et permanent pour enseigner le français, mathématiques et sciences naturelles.

S'adresser à:

DIRECTEUR DU PERSONNEL,
J.-RAYMOND GENDRON,
625-6951.

CHAUFFEURS VENDEURS

Sur cantine mobile, route établie, très bon salaire (bon), assurance groupe, emploi permanent.

S'adresser à:

8195 Pascal-Gagnon à St-Léonard

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

À des emplois vacants pour célibataires, de 18 à 38 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7, Ontario.

ON DEMANDE UN PHARMACIEN LICENCIÉ

Un hôpital de 700 lits, situé à environ 100 milles de Montréal, demande un pharmacien licencié à plein temps.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

L'Hôpital des Laurentides,
L'Annonciation,
Comté Labelle,
P.Q.

GERANT DE BUREAU

LE POSTE:

prendra la responsabilité de la coordination du travail courant du bureau et des machines à comptabilité.

NOUS OFFRONS:

d'excellentes chances d'avancement avec une compagnie en plein essor.

L'HOMME:

doit avoir un emploi actuel; être bilingue; connaître parfaitement la tenue de livres et les procédés de bureau; être en mesure de diriger un personnel; être capable d'accepter ses responsabilités.

Pour une entrevue, écrire ou téléphoner à:

J. Ticoll, C.A.

4480, chemin Côte-de-Liesse — Suite 311
731-7581

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CHEF DE BUREAU

FONCTIONS: direction et surveillance du personnel de bureau de la Trésorerie; surveillance et contrôle de la perception des comptes; travaux spéciaux confiés par le trésorier.

QUALIFICATIONS: diplôme universitaire (sciences administratives) souhaitable; âge de 30 à 40 ans; bilingue; plusieurs années d'expérience à la direction d'un important bureau de comptabilité.

Programme complet de bénéfices marginaux plus exonération des frais de scolarité.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veillez faire parvenir "curriculum vitae" complet au:

Service du personnel

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Case Postale 6128

733-9951 — Poste 531

ADJOINT A L'ADMINISTRATION

attaché au secrétariat de

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

Le travail consiste à assurer la coordination et la bonne marche des programmes de perfectionnement des membres et de relations extérieures de l'Institut, à faire office de secrétaire auprès des comités constitués à cette fin et à accomplir certaines autres fonctions administratives.

Les qualités requises sont l'imagination, l'initiative, l'entregent et la facilité d'expression orale et écrite. De préférence, nous choisirons un jeune comptable agréé ou un jeune diplômé d'université possédant de bonnes notions de comptabilité. Les postulants doivent être bilingues.

Le traitement tiendra compte de l'expérience et de la compétence du candidat. Les conditions de travail sont agréables et les avantages marginaux généreux.

Les demandes d'emploi seront traitées avec la plus grande discrétion. Les postulants sont priés d'écrire sous pli confidentiel à:

M. le Directeur administratif
L'Institut des Comptables Agréés de Québec
630 ouest, rue LaGauchetière
Montréal 3, Québec



Récentes nominations au gouvernement de Québec: Jean-Marie Beauchemin et Yves Martin, sous-ministres adjoints à l'éducation (il y a maintenant six sous-ministres à ce ministère); Eddy Monette, sous-ministre à la voirie en remplacement de Roger Labrecque; Jean Sénécal, greffier, secrétaire de la chancellerie et commissaire délégué pour l'assèchement des membres de l'Assemblée législative; Eugène Bernard et Léonard Parent, greffiers associés; André Paré, commissaire général du gouvernement en charge des visites d'état qui auront lieu l'an prochain à l'occasion de l'Expo; Lucien Mercier, agent de liaison du gouvernement auprès des différents groupes intéressés à l'industrie de la forêt; Me Philippe Ferland, de Montréal, juge de la cour provinciale; Me Charles-B. Quimper, juge de la cour provinciale à Matane; Me Henri S. Beaulieu, juge à la cour de Bien-être social pour le district de Montréal; Me Albert Lemieux, juge de la cour de Bien-être social pour les districts d'Iberville et de Beauséjour; Me René Labelle, de Montréal, juge municipal à St-Lambert.

Jean Marchand, ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration, est arrivé en fin de semaine à Paris pour un séjour de trois jours pendant lesquels il aura des entretiens avec Jean Marcel Jeanneney, ministre des affaires sociales, Roger Frey, ministre de l'intérieur, Louis Joxe, ministre d'Etat chargé de la réforme administrative et Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mgr Marie-Joseph Lecomte, ancien archevêque d'Ottawa, a présenté ses lettres de créance, à titre de nonce papal, au président Duvalier, d'Haïti en fin de semaine. Le prince Bertil de Suède a quitté Toronto hier à bord d'un avion nolisé pour se rendre à Minneapolis, où il visitera une exposition d'art chinois, propriété de son père, le roi Gustave Adolf.

Le chef de l'Union nationale, M. Johnson, sera le conférencier à deux diners-bénéfices de son parti, au début de

1967. Le premier aura lieu le 26 février, au Reine-Elisabeth, l'autre au Château Frontenac, le 5 mars. M. Edward N. Smith vient d'être nommé au poste d'adjoint administratif au conseil de Montréal de la Plume Rouge... Le service d'incendie de la ville de Montréal a fait savoir qu'il autorise une personne à se servir de son nom pour promouvoir la vente de quoi que ce soit. L'avertissement a été donné par le directeur du service, M. Dolard Boisvert, qui soulignait que de nombreuses plaintes ont été formulées par des citoyens de Montréal voulant que des vendeurs les sollicitent au nom du service d'incendie.

La Brasserie Molson a annoncé que le prix de la bière en fut sera augmenté de \$3 le baril de douze gallons et demi à Montréal et à Québec et de \$3.25 ailleurs dans la province. Le prix de la bière en fut au détail a été augmenté récemment... En vente au prix de \$12.50 chez l'Éditeur de la Reine un ouvrage intitulé "The Birds of Canada", de W. Earl Godfrey, ornithologue en chef du Musée national canadien, en collaboration avec l'artiste naturaliste John Crosby, de Montréal... Les experts chargés du problème de la circulation étudient actuellement, à New York, la possibilité d'installer sur les autobus un signal à infra-rouges faisant automatiquement changer les feux de signalisation du rouge au vert dès qu'un autobus s'approche d'un carrefour. Motif de cette opération, rendre les parcours plus rapides, donc plus agréables, donc plus rentables.



Un incendie, survenu tôt hier matin, à Montréal, a causé la mort de deux personnes, en plus de mobiliser quelque 200 pompiers qui ont répondu à quatre alertes. Les victimes sont Mme Olga Steinhauer, 22 ans, qui habitait la maison incendiée, et Francis McGuire, 59 ans. Six autres personnes ont été blessées et hospitalisées, trois d'entre elles pour des blessures très sérieuses. La maison de rapport était située rue Sherbrooke, à proximité de la rue Durocher.

(Photo Le Devoir, par Gérard Donati)

Le président de la Chambre de commerce du Québec: "Les opportunistes politiques chassent l'investissement!"

Le président de la Chambre de commerce de la province de Québec a affirmé hier soir que le flot pressant de déclarations, souvent contradictoires et impensives de certains de nos concitoyens dont les fonctions devraient nous faire espérer de leur part une attitude responsable constitue l'un des facteurs importants du net fléchissement des investissements privés au Québec depuis 1961.

"On ne peut pas du même souffle crier au séparatisme, fustiger les Anglais, les Américains, les Juifs, l'entreprise privée, la haute finance, le gouvernement fédéral, la Confédération, les grandes corporations et tout ce qui ressemble au succès que l'on envie ou que l'on ne peut atteindre, et attirer vers soi les investissements de ceux-là même qu'on dénonce", a déclaré M. Georges L. Demers, à l'issue d'un banquet marquant le 35^e anniversaire de la Chambre de commerce de Pont-Viau (ville de Laval).

S'appuyant sur le troisième rapport annuel du Conseil économique du Canada, rendu public la semaine dernière, M. Demers a dit que n'eussent été les investissements du secteur public, la situation comparative du Québec au point de vue du développement économique aurait été nettement désastreuse, et que le fléchissement relatif des investissements privés depuis cinq ans doit "inquiéter sérieusement".

On ne peut pas, dit-il, augmenter les emplois, diminuer le nombre de nos chômeurs, hausser notre niveau de vie et le nombre de nos entreprises à haute productivité en jetant l'anathème à ceux-là mêmes qui sont les mieux en mesure de contribuer à nous obtenir toutes ces choses.

Néanmoins, pas d'avis qu'il y a moyen d'être ferme sans être fracassant? a-t-il demandé à ses auditeurs.

Les grands parleurs

M. Demers a poursuivi: "Les démagogues, les complexes, les opportunistes politiques et toute cette gamme de nos grands parleurs qui ne cessent de nous casser les oreilles avec leurs paradis socialistes, séparatistes et autres, qu'est-ce qu'ils font eux, de pratique et de concret, pour résorber notre chômage, pour construire des entreprises rentables pour nos travailleurs et pour amener chez nous de nouveaux investissements, lesquels, à même leurs profits, paieront les taxes dont nos gouvernements auront tant besoin pour défrayer leurs mirabolants systèmes de sécurité sociale?"

Le président de la Chambre de commerce a indiqué que le capital, élément éminemment fluide, "se dirige et se concentre là où il a le plus de chance de contribuer au développement dans la paix, la stabilité économique et politique", et qu'un "climat industriel favorable aux investissements ne relève pas de la fantaisie ou des élucubrations de théoriciens de l'économie".

A ceux qui lui diraient qu'il s'agit là de paroles en l'air ou d'une théorie personnelle, M. Demers pose les questions suivantes: pourquoi, depuis quelques années, un certain nombre d'entreprises qui auraient pu ou même désiré s'établir au Québec ont-elles préféré aller ailleurs, "en Ontario, bien souvent juste aux portes du Québec (atteignant ainsi facilement notre marché sans avoir à s'installer chez nous), voire même dans les provinces maritimes"? Pourquoi n'y a-t-il qu'un seul des grands constructeurs d'automobiles nord-américains installé chez nous? Pourquoi plusieurs sociétés d'assurance ont-elles démenagé leur siège social de Montréal à Toronto?

Pourquoi certains manufacturiers qui ont des installations un peu partout au Canada n'ont-ils pas grandis plus ou n'ont-ils pas augmenté plus ou n'ont-ils pas amélioré plus leurs usines au Québec, malgré des annonces d'intention à cet effet?

Les impératifs

Selon M. Demers, "l'atmosphère" créée par l'attitude et les déclarations des hommes politiques et des chefs de file de la société, est au nombre des raisons qui ont incité des entreprises et des hommes

d'affaires à se détourner du Québec, même si l'infime minorité osera l'admettre publiquement.

"Si ce que l'on établit à grand renfort de publicité comme étant nos "nouveaux impératifs" sont incompatibles ou sont de nature à entraver la bonne marche des affaires des investisseurs, ils iront sans bruit s'établir ailleurs. Ils nous installeront des bureaux de vente ou des succursales pour bien nous servir en français, mais ils iront situer leurs bureaux principaux et leurs usines à des endroits où ils se sentiront mieux les bienvenus."

"Vous comprendrez avec moi, a noté le président de la Chambre de commerce, qu'il est bien difficile, par les temps qui courent, de montrer de notre province une image rassurante sur le plan des relations patronales - ouvrières, quand les grèves pleuvent à un rythme effarant et que les chefs syndicaux alimentent leurs luttes intestines de su-renchères bien souvent déraisonnables à l'égard des employeurs et nous promettement des grèves en plus grand nombre et encore plus dures pour 1967."

Affirmant sa confiance dans le "gros bon sens" de la population du Québec, M. Demers a conclu que ce n'est pas en se repliant sur lui-même, en élevant des frontières autour de lui que le Québec progressera au rythme du reste du Canada et du continent nord-américain. "C'est par l'éducation, le perfectionnement de soi, la pratique de l'épargne, le respect et la recherche du profit légitime, la stabilité économique, le goût du risque bien calculé et autres qualités de ce genre qu'un peuple se paie son véritable progrès."

Van Horne, chef du parti tory au N-B.

FREDERICTON — M. Charles Van Horne, de Campbellton, a été élu hier chef du parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick.

Agé de 45 ans et ancien député de Restigouche-Madawaska aux Communes, M. Van Horne l'a emporté au premier tour de scrutin sur MM. Richard Hatfield et Roger Pichette. Il succède à M. C. B. Sherwood. Le scrutin mettait fin à une vive lutte entre M. Van Horne et M. Pichette, ancien ministre de l'Industrie de la province, et également résident de Campbellton.

M. Van Horne, qui n'est pas député, devra diriger l'opposition des galeries publiques, tandis que M. George McInerney, député de Saint-Jean, agira comme leader de la Chambre pour le parti conservateur en attendant l'élection du nouveau chef.

M. Van Horne a promis à ses partisans de mettre fin au ré-

Marcel Pepin réclame un autre vote à R.-C.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a demandé au cours de la fin de semaine qu'un nouveau vote de représentation syndicale soit décrété pour les employés de Radio-Canada dans le Québec, tandis que le syndicat général du cinéma et de la télévision est déterminé à continuer la lutte "avec toute la fermeté qu'exigent les circonstances".

Au cours d'un récent scrutin à l'échelle nationale, le Syndicat canadien de la fonction publique l'a emporté par une faible marge sur l'IATSE, qui représentait jusqu'ici les employés de Radio-Canada. N'étant pas partie au scrutin, le SGCT avait demandé à ses adhérents de boycotter, et quoique les résultats officiels ne soient pas encore connus, il apparaît que plus de 250 employés du Québec ont "voté" pour la CSN.

Les rapports préliminaires, selon M. Pepin, "indiquent clairement que le Conseil canadien des relations ouvrières a fait une erreur en tentant de maintenir une unité nationale de négociation qui n'existe nullement dans les faits". Il souligne qu'après avoir refusé de reconnaître le syndicat de la CSN chez les employés de Radio-Canada habilités à voter, le CCRO reconnaît le même syndicat chez les employés qui font l'entretien des immeubles de Radio-Canada.

"Il semble évident que si les employés de Radio-Canada avaient désiré négocier à l'intérieur d'une unité nationale ils l'auraient exprimé dans le vote. Or on sait que le résultat démontre que les employés sont profondément divisés par régions."

"C'est pourquoi je demande au CCRO de reconnaître la situation de fait et de décréter un vote dans le Québec, où nous serions enfin sur le bulletin de vote. Ce serait la justice élémentaire."

"Si nécessaire, ce vote pourrait être décrété après entente entre les trois syndicats concernés, c'est-à-dire l'ATSE (CTC), le SCFP (CTC) et le SGCT (CSN)."

Pour sa part, la secrétaire du SGCT, Mlle Gisèle Richard, qualifie de "succès quasi incroyable" le boycottage du scrutin. "Nous avons franchi, dit-elle, l'étape la plus difficile de notre lutte. Pour une fois une pape-rasse légale mais injuste a été impuissante devant la détermination de femmes et d'hommes convaincus", et le résultat démontre la "vitalité dynamique" du Syndicat général.

Le SGCT, dit-elle, est bien décidé à poursuivre la campagne d'information amorcée "afin de faire connaître à l'ensemble de la population que nous existons dans la réalité, et que maintenant nous tenons à la reconnaissance légale de notre syndicat".

gime libéral dans la province. Le gouvernement Robichaud ne conservera pas un seul siège lors de la prochaine élection, a-t-il lancé à quelque 1,000 partisans au terme du congrès.

M. Sherwood, qui était chef du parti depuis 1962, a démissionné en septembre dernier, tout en demeurant député de Kings.

D'autre part, le parti libéral de l'Ontario se réunira en congrès les 6 et 7 janvier 1967, en vue de choisir un successeur à M. Andrew Thompson, qui a récemment démissionné pour des raisons de santé.

Délicieusement différent...

Tous sont d'accord pour dire que les Chefs cuisiniers de Moishe's possèdent un secret formidable pour apprêter les biftecks sur charbon de bois... Venez le constater en vous régaland dès aujourd'hui.

chez

Moishe's
STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent — Permis complet — V.I. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

85 personnalités mondiales demandent à l'Eglise de modifier son attitude sur le contrôle des naissances

NEW YORK — "C'est la marque des grandes religions et l'obligation des grands leaders de reconnaître que des conditions changeantes exigent que les valeurs morales inaltérables soient appliquées différemment", déclarent quatre-vingt-cinq personnalités religieuses et scientifiques — dont 21 prix Nobel — dans un appel au pape Paul VI pour qu'il modifie l'attitude de l'Eglise catholique sur la question du contrôle des naissances.

Ce message envoyé au pape le 2 juin, a été rendu public dimanche à New York.

Nous sommes profondément convaincus qu'il faut réaliser une nouvelle unité (sur la question de la contraception) entre les chefs des principales confessions religieuses", y écrivent les signataires. Ils soulignent que si pendant des siècles une abstinence stricte était la condition de survie d'une humanité menacée par la maladie, "il est paradoxal que tant de problèmes confrontant aujourd'hui l'humanité soit le résultat du succès remporté par le progrès scientifique dans la lutte contre notre plus ancien et plus formidable ennemi — la maladie".

"Aujourd'hui, écrivent les signataires originaires de vingt pays, l'avenir de l'homme est menacé moins par la maladie que par un taux de reproduction déclinant. Par conséquent si l'on veut que les générations à venir bénéficient de la qualité de vie rendue possible par les progrès de la science, notre nouvel impératif moral doit demander une régulation raisonnée de la fertilité".

"Si nous abandonnons à un accord sur ce point, poursuivraient-ils, ceux qui nous suivront nous en aurons certainement regret. Si nous n'y parvenons pas notre conscience devra supporter le poids des difficultés croissantes, et de la tragique

perte de liberté et de chances face à la vie qui sera leur lot, et que nous aurons pu leur épargner. Notre vision morale doit d'une façon créative affronter ces perspectives d'avenir tout en restant solidement ancrée dans le code moral du passé, qui a fait ses preuves".

"Aujourd'hui, conclut cet appel à Paul VI, votre participation à la réalisation d'un nouveau consensus sur cette question vitale est essentiel pour l'humanité tout entière".

Cet appel au pape a été rédigé par le Dr Edward Tatum, prix Nobel de médecine en 1958, et par le Dr John C. Bennett, président de "l'Union Theological Seminary" de New York. Mgr Angelo Dell'Acqua de la secrétairerie d'Etat du Vatican en a accusé réception le 27 juin.

Parmi ses signataires figurent 21 prix Nobel, dont le pasteur Martin Luther King, prix Nobel de la paix, le Dr Arne Wilhelm Kaurin Tiselius, président de la fondation Nobel, le Dr Hugo Theorell directeur de l'Institut Nobel, et d'autres personnalités comme le Dr André Dumas (France), le révérend Max Alexander Cunningham Warren, chanoine de Westminster, et le Dr K. A. Busia, de l'université du Ghana.

Don du Canada à l'université de Caen

CAEN — M. Jules Léger, ambassadeur du Canada à Paris a fait une visite à l'Université de Caen, au cours de laquelle il a annoncé un don de 800 œuvres canadiennes.

Ce geste sera particulièrement bien accueilli de la part de l'Université de Caen, dont les attaches sont très nombreuses avec le Canada.



Aussi pure que Célestins

VICHY CÉLESTINS, une eau minérale alcaline naturelle absolument pure et rafraîchissante, convient à tous, aux enfants comme aux adultes. Légèrement thérapeutique, VICHY CÉLESTINS apporte à l'organisme des sels minéraux et des oligo-éléments qui contribuent aux digestions faciles. IMPORTÉE DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méféz-vous des imitations, exigez toujours

VICHY CÉLESTINS

l'eau qui fait... du bien!

32 OZ. 59¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 2 pour 49¢

Quelle blancheur...

Vos chemises sont de plus en plus blanches... fraîches, repassées et prêtes à porter... j'aurais dû connaître JOLICOEUR avant ce jour...



LA 1-2161
Jolicoeur
Fondé en 1907
100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

DIRECTEUR GENERAL

Un organisme public important situé dans la région métropolitaine recherche les services d'un directeur général.

Sous les directives du bureau de direction, il sera responsable de l'administration financière, budgétaire et des services.

De préférence, les postulants auront une formation universitaire en administration ou en comptabilité. De plus, ils devront être bilingues, posséder un caractère ferme, un esprit éveillé et une personnalité qui commande le respect. Plusieurs années d'expérience dans le domaine administratif est aussi requis.

Age: moyen Salaire: entre \$14.000 et \$18.000 selon la compétence

Discrétion assurée

Simpson, Riddell, Stead & Associés
conseillers en administration

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué. 878-9461

VIENT DE PARAÎTRE...

PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENT

(de 10 ans à 25 ans) par FRANÇOISE CHOLETTE-PÉRUSSE, L.Ph., L.Ps.

● INDISPENSABLE AUX EDUCATEURS ET AUX PARENTS QUI VEULENT COMPRENDRE LES ADOLESCENTS D'AUJOURD'HUI

● du même auteur: PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT (de 0 à 10 ans) \$2.00 LA SEXUALITÉ EXPLIQUÉE AUX ENFANTS: \$1.00

En vente partout à \$1.50

Distributeur: La Cie de Publication de La Patrie, 180 est, Ste-Catherine, Montréal — Tél.: 861-8571

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR
Divulgué par Jolicoeur
3917 ST-DENIS, MONTREAL
V.I. 9-3228

Le statut du Québec préoccupe les minorités

Pour les minorités franco-canadiennes dispersées à travers le pays, la présence d'un Québec fort et dynamique à l'intérieur de la Confédération, demeure le meilleur gage non seulement de leur propre survivance mais même de leur épanouissement. La sécession du Québec du reste du Canada équivaudrait, par contre, à leur arrêt de mort.

Voilà la pensée qui se dégageait nettement des interventions des représentants de ces minorités à l'atelier des "relations entre Canadiens français" aux assises de fin de semaine des États généraux tenues à l'Université de Montréal. Pour ces délégués, largement majoritaires à cet atelier, la thèse séparatiste serait une tragique erreur.

Une de ces délégations de l'extérieur aurait même voulu que les États généraux se prononcent dès maintenant en faveur du rejet de cette option. La requête a été rejetée avec raison parce que la rencontre de fin de semaine ne prévoyait aucune prise de position catégorique dans un sens ou dans l'autre, mais elle illustre bien les préoccupations de ceux des nôtres qui vivent hors du Québec.

Pour ces derniers, le Canada français ne saurait se limiter au Québec. Le Québec n'a pas le droit de considérer la survivance française en dehors de ses frontières comme une cause d'ores et déjà perdue; de plus, il se ferait grandement illusion s'il croyait pouvoir aider davantage ces minorités en devenant lui-même pays indépendant.

Il faut admettre que plusieurs des raisons présentées à l'appui de cette thèse ont du poids. Quant à nous, en tout cas, elles nous ont renforcé dans notre conviction qu'il serait tristement égoïste d'abandonner nos minorités à leur sort sans avoir au moins, au préalable, exploré toutes les autres avenues possibles.

Nous sommes souvent portés au Québec à considérer facilement comme perdus ces groupes plus ou moins considérables des nôtres qui ont "émigré" dans les autres provinces du pays. Nous citons alors triomphalement les statistiques sur l'anglicisation des Franco-Albertains, des Franco-Manitobains, des Franco-Colombiens, etc., et notre conscience est rassurée.

Pourtant, les statistiques ne sauraient tout expliquer. Par delà les statistiques, en effet, il y a des personnes qui vivent, qui luttent et qui espèrent toujours. Il fallait voir, en fin de semaine, des représentants de ces minorités parler avec émotion de leurs multiples activités, de leurs progrès et de leurs rêves d'avenir. Ils ne donnaient nullement l'impression d'être des condamnés à mort.

Certes, il y a eu et il y a encore chez eux de nombreuses pertes dues à l'anglicisation. Le français doit on par le n'est souvent qu'une affaire marginale et l'influence que les nôtres exercent dans leurs milieux respectifs est extrêmement réduite. Pour le Québécois qui passe rapidement dans ces diverses provinces, le bilan apparaît plutôt maigre et peu exaltant.

Mais, compte tenu du contexte social et psychologique, compte tenu surtout du contexte des lois qui gouvernent la vie de ces gens, ce qui a été maintenu et gardé de français dans ces diverses provinces a de quoi impressionner le plus sceptique des observateurs. Bien plus, et grâce aux luttes épiques de nos compatriotes qui se sont toujours refusés à mourir, ces contextes se sont petit à petit améliorés et surtout sont en voie de se transformer de façon assez profonde.

C'est le cas, notamment, au Nouveau-Brunswick où des lois nouvelles permettent maintenant aux Acadiens de se considérer à peu près comme des citoyens à part entière de leur province. La législation Robichaud ouvre, à cet égard, des perspectives extrêmement encourageantes sur tous les plans.

En Ontario, l'évolution depuis quelques années est également rapide. Le premier ministre Robarts, dont les idées constructives s'affirment de plus en plus non seulement dans les paroles mais dans les actes, est en train de faire oublier l'unique règlement XVII. On compte maintenant dans cette province deux universités bilingues qui n'ont rien à envier aux autres sur le plan des subventions. Et la part faite au français aux niveaux élémentaire et secondaire est telle que ces institutions de haut savoir n'auront pas de difficulté à recruter leurs élèves à l'avenir.

Ailleurs, l'évolution est moins spectaculaire. Elle est même beaucoup plus lente, mais on n'est sûrement plus devant le mur inébranlable d'autrefois. Par exemple, en causant avec des délégués manitobains, nous avons appris que le gouvernement de cette province s'appropriait à faire un très grand pas vers la reconnaissance du fait français. Si cette rumeur se révèle fondée, ce serait la meilleure nouvelle à parvenir de l'Ouest canadien depuis 1890.

Les délégués des minorités françaises aux États généraux, du moins certains d'entre eux, ont admis que la vague séparatiste qui déferle sur le Québec depuis quelques années et qui a semé la panique à l'extérieur, n'a probablement pas été étrangère à cette transformation du climat psychologique dans le reste du Canada. Toutefois, se sont-ils empressés d'ajouter, cette menace ne saurait nous aider que jusqu'au moment où elle se concrétiserait dans les faits.

En d'autres termes, le Canada anglais serait prêt, selon eux, à consentir de grands sacrifices pour garder le Québec dans la Confédération, mais son attitude changerait sûrement et de façon radicale le jour où la séparation serait effectivement consommée. Et, alors, nos minorités n'auraient plus à lutter contre seulement quinze millions d'anglophones, mais contre les deux cents millions que représente le bloc du Sud.

A ceux qui prétendent, en effet, qu'un Québec indépendant pourrait aider davantage ses minorités de l'extérieur qu'un Québec "dépendant", les délégués de ces mêmes minorités posent des questions pertinentes. Qu'est-ce qu'un pays indépendant comme la France fait ou a fait pour ceux des siens qui vivent en terre étrangère? Qu'est-ce que la France a fait pour le Québec depuis 1760? Qu'est-ce que le Québec a pu faire pour ceux des siens qui ont émigré aux États-Unis?

Non, de dire ces délégués, c'est en étant partie du Canada que le Québec a pu et pourra continuer de faire quelque chose d'utile pour ses minorités. Sa voix demeurera d'autant plus puissante qu'elle restera une voix canadienne.

Le Québec, en ces dernières années, est devenu une province dynamique. Son influence en faveur du fait français s'est accrue d'autant. Ce dynamisme a d'ailleurs eu un double effet: en plus de forcer le reste du pays à réviser ses positions il a stimulé les diverses minorités françaises à se dépasser elles-mêmes. La révolution québécoise, nous ont dit certains délégués, nous a rendus plus fiers d'être français.

Non, et c'est par là que nous terminons, il serait vraiment regrettable que le Québec décide d'aller seul son chemin, quand ses propres cousins de l'extérieur le supplient de n'en rien faire. La preuve n'a pas encore été faite de façon péremptoire que le salut ne saurait résider que dans la séparation. Il existe, au contraire, des indices à ne pas négliger et qui sont dans un autre sens. Il serait donc au moins prématuré de prendre dès maintenant une option irrémédiable sans avoir réfléchi davantage aux conséquences d'un tel geste. En se refusant à le faire, les États généraux ont fait preuve de sagesse.

Vincent PRINCE

La croissance économique dans les pays de l'OCDE

par Paul SAURIOL

L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (O.C.D.E.) qui a succédé à l'Organisation Européenne de Coopération économique, par l'adhésion des États-Unis et du Canada, et plus tard du Japon, s'était fixé comme objectif pour la décennie 1960-70, une augmentation de 50% de l'ensemble de la production nationale des pays membres. Un groupe de travail relevant du Comité de politique économique de l'organisation, a préparé une étude sur les résultats acquis et sur les perspectives de croissance économique en milieu d'exercice; ce document vient d'être publié.

D'après les résultats obtenus durant la première moitié de la décennie on peut prévoir que l'objectif sera atteint, ou même dépassé. Cependant, la plupart des pays membres ont subi, ces dernières années, des tensions inflationnistes et des déséquilibres de la balance des paiements, et il faudra durant la seconde moitié de la période en question, fonder la croissance sur des bases plus équilibrées et plus durables que celles qu'on prévoyait en 1960.

L'expérience acquise durant les cinq dernières années démontre que l'expansion régulière de l'économie dans chacun des pays de l'OCDE dépend d'une expansion semblable dans les autres pays membres, de sorte que l'établissement d'un objectif commun a rendu plus facile à chaque pays l'adoption des mesures nécessaires en créant un climat propice à l'expansion et en encourageant les consultations internationales à ce sujet.

De 1960 à 1965

Même s'il y a eu des différences assez marquées d'un pays à l'autre, parmi les 21 États membres, l'expansion de produits cinq ans a porté sur deux aspects principaux: d'abord une augmentation de la capacité de production de l'économie, et en second lieu l'exploitation des ressources inemployées là où une partie importante de la capacité n'était pas utilisée. De plus, les résultats atteints ont pu l'être à cause d'une nouvelle accélération de l'expansion économique en Amérique du Nord, par suite d'une diminution du chômage et d'une meilleure utilisation des installations industrielles.

Le rôle tenu par les États-Unis a été d'une importance majeure parce que la grande puissance américaine a un produit national brut qui représente plus de la moitié du PNB global des pays de l'OCDE, et aussi parce que les États-Unis ont une forte part des exportations des autres pays du groupe.

Pour cette étude, on a utilisé des prix constants afin de permettre des comparaisons; pour l'ensemble des pays du groupe, la production du PNB a été de 27 pour cent de 1960 à 1965, soit un taux de 4,9% par année en moyenne; c'est un rythme supérieur au taux requis pour les objectifs de la décennie, car il suffirait d'un taux moyen de 4,1% pour y arriver. Il s'agit aussi d'un progrès marqué par rapport à la période antérieure, de 1955 à 1960, où l'expansion n'avait été que de 3,5% par an pour le groupe.

Pour le Canada, la croissance a été encore plus rapide, car elle était de 5,3 entre 1960 et 1965, soit un rythme plus que la moyenne de 4,9 du groupe. Aux États-Unis, les chiffres correspondants étaient de 2,2 entre 1955 et 1960, et de 4,5 entre 1960 et 1965. Il va de soi que l'expansion réalisée aux États-Unis est relativement beaucoup plus importante pour l'OCDE car dans la pondération du groupe, nos grands voisins représentent 33,3% du total du PNB collectif en 1963 alors que la part du Canada est naturellement plus modeste: 3,6%.

Expansion et stabilité

Le rythme de la croissance économique a été irrégulier

dans certains pays du groupe, principalement au Japon et au Royaume-Uni où il a fallu, pour assurer la stabilité des prix et l'équilibre de la balance des paiements, ralentir l'activité économique d'abord en 1962 puis de nouveau en 1965. Vers la fin de la période étudiée, la France et l'Italie ont dû aussi recourir à des mesures de stabilisation qui ont ralenti la croissance de la production.

Par contre, aux États-Unis comme au Canada, le chômage était assez élevé en 1960, de sorte que les deux pays ont pu appliquer une politique expansionniste en vue d'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et d'autres ressources. Ainsi, au Canada, le chômage, qui atteignait 7% de la population active civile en 1960, et qui à même touché 7,1 en 1961, était ramené à 3,9 en 1965. Aux États-Unis, le chômage a été abaissé de 6,7% en 1961 à 4,6 en 1965.

Même si la diminution du chômage a contribué de façon notable à la croissance économique, au moins dans certains pays, c'est l'augmentation de la productivité qui a été la principale source d'expansion. Au Canada, l'augmentation annuelle moyenne de la production par personne employée a été de 2,6%. Toutefois, il semble que la production par heure d'ouvrier a augmenté encore plus que la production par travailleur, ce qui a permis une réduction des heures de travail et une augmentation des loisirs.

L'augmentation des prix a été un phénomène général dans l'OCDE durant la période 1960-1965, mais un peu moins accentué que durant la période quinquennale précédente. La répartition a été irrégulière; alors que la hausse annuelle moyenne a atteint 10,9% en Islande et 7% en Espagne, elle n'a été que de 2,4 pour l'ensemble de l'OCDE. Les États-Unis, avec un rythme d'augmentation de seulement 1,3% des prix à la consommation, et le Canada, avec 1,8, ont bénéficié de la plus forte stabilité dans le groupe durant cette période. Ces hausses de prix sont mesurées selon un indice dérivé du PNB.

Projections pour 1970

C'est à partir des résultats obtenus depuis cinq ans que l'étude conclut à la probabilité d'atteindre l'objectif global du groupe en 1970. Avec un rythme d'augmentation du PNB de 4,6% par an pour le groupe, taux inférieur à celui de 4,9 entre 1960 et 1965, on arriverait en 1970 au chiffre de 1,600 milliards de dollars (aux prix de 1965), ce qui serait une hausse non pas de 50%, mais de 80% par comparaison à 1960, ou de \$600 milliards. Il faut pour cela que certaines conditions soient réalisées: le taux d'accroissement de la capacité de production qu'implique l'expansion du PNB dépend à la fois de l'augmentation de la population au travail et de l'augmentation de la production par personne occupée.

L'augmentation de la population en âge de travailler sera plus lente durant les prochaines années, sauf en Amérique du Nord. La diminution du chômage est donc un facteur capital pour l'expansion économique. Le taux prévu en 1970 pour le Canada est de 3% de la population active civile et de 3,5% pour les États-Unis; on estime dans les deux pays que c'est là un minimum admissible duquel la pression exercée sur les ressources serait excessive. Dans la plupart des pays d'Europe, le taux pour 1970 va de 1% à 1,5%, mais la tendance à l'Amérique du Nord s'explique principalement par des méthodes différentes dans les mesures du chômage.

Dans la plupart des pays du groupe, c'est l'augmentation de la production par personne occupée qui sera le principal facteur de la croissance économique. Le succès remarquable obtenu par le groupe de l'OCDE depuis cinq ans devrait inciter cette organisation et ses membres à un plus grand effort pour aider les pays qui se débattaient encore dans l'indigence et la misère, et qui ne pourront accéder à un développement convenable que si les pays prospères les aident d'une manière plus efficace. Il semble du reste que l'intendance des pays va rendre nécessaire une pareille solidarité, car la croissance économique régulière et continue des pays riches ne pourra se poursuivre de façon harmonieuse que si les pays du tiers monde peuvent entrer peu à peu dans ce mouvement et y apporter leur contribution.

La faible proportion des Américains à étudier les langues étrangères et leur conviction qu'il appartient naturellement aux autres de connaître l'anglais ne sont pas étrangères à cet état de choses. Au reste, on se rappelle qu'au lendemain de la première guerre mondiale, alors que le français était encore généralement admis comme "la" langue internationale, les États-Unis insistèrent pour qu'à la S.D.N. (à laquelle finalement ils n'adhérèrent pas) l'anglais fut à parité avec le français.

Ce ne sera point sans peine que les pays francophones réussissent — et sans doute en partie seulement — à faire corriger la situation. Il leur faudra une vigilance de tous les instants. Il est significatif que les pays les plus actifs dans cette campagne soient des États africains. De même, peut-on considérer que c'est là une autre manifestation, spontanée et d'autant plus précieuse, de la réalité de la communauté francophone.

La prompt acceptation des revendications des pays francophones serait de l'intérêt même des Nations unies, dont la réputation serait atteinte par la permanence d'une discrimination pareille.

J.M.L.

Les directives de M. Bertrand

J'aimerais commenter la directive du 14 octobre du ministre J.-J. Bertrand donnée aux commissions scolaires du Québec et confirmée à sa récente conférence de presse rapportée dans votre journal du 10 novembre.

M. Bertrand désire que tous les étudiants québécois reçoivent une éducation d'une qualité égale. Pour atteindre cet objectif, il projette d'uniformiser les salaires de tous les éducateurs du Québec. En somme, qualité égale exige salaire égal. La logique de ce raisonnement conduit à la déduction suivante: qualité supérieure exige salaire supérieur. Les commissions scolaires qui n'ont pas un enseignement d'une qualité supérieure doivent donc payer des salaires plus élevés.

Voilà le jeu normal de la concurrence économique dans un pays capitaliste. C'est comme ça dans toutes les entreprises, et ainsi nous le voyons dans la concurrence de l'industrie occidentale fonctionnant. Cependant, M. Bertrand juge que ce système "livre une partie du budget de l'éducation à l'enclenchement de la concurrence salariale, imprudence que nous refusons de commettre au nom du bien commun" dit-il. Il craint que la répartition inégale de la richesse foncière amène des inégalités sur le plan salaire et donc des inégalités dans la qualité de l'enseignement. Cela est évident: Les licenciés en lettres par exemple vont sûrement rechercher les commissions scolaires qui offrent un salaire plus élevé. Le gouvernement veut donc uniformiser graduellement les salaires des enseignants. Voilà donc un groupe de travailleurs québécois qui ne pourront plus

compter sur le jeu de la concurrence pour mériter de meilleurs salaires. Cette mesure a paru satisfaisante la population parce qu'elle semble juste.

Cependant, je me demande si c'est juste de défavoriser ainsi un groupe donné de travailleurs? En effet, le jeu de la concurrence va continuer de jouer dans les autres secteurs et d'autres travailleurs mériteront, grâce à ce mécanisme, de meilleurs salaires tandis que les enseignants en seront privés.

Qu'arrivera-t-il? Un écart est donc à prévoir entre les salaires de ce groupe de travailleurs et les autres. Cet écart amènera un exode des éducateurs vers d'autres activités et diminuera le degré d'attraction vers la carrière d'éducateur chez les étudiants universitaires. Et ainsi la qualité de l'enseignement public deviendra inégale. Le droit des enfants à une éducation de qualité sera donc violé. Est-ce bien cela que souhaitent les parents du Québec?

D'autre part, si une politique de planification des salaires est juste dans un secteur donné, pourquoi ne le serait-elle pas dans les autres secteurs? Si le gouvernement du Québec planifie, il devra planifier partout, sinon il créera des injustices sociales porteuses de désordres sociaux. Il faudrait donc choisir entre planifier partout ou ne pas planifier du tout. Tout capitaliste bien pensant dira que c'est du socialisme et refusera qu'on brime l'entreprise privée; tout citoyen honnête devra aussi refuser qu'on brime un groupe de travailleurs, sinon...

Paul GARNEAU

La Grande Hermine et la Gaspésie

Dans le Devoir du 27 octobre, j'ai appris la nouvelle que la réplique du bateau de Jacques Cartier, la Grande Hermine, sera, après la fermeture de l'Expo 67, une des attractions du parc Cartier-Brébeuf, à Québec.

Il est à saluer chaque effort de n'importe quelle ville ou municipalité qui essaie d'augmenter les attractions historiques ou naturelles afin de stimuler l'économie et le tourisme et la récréation en plein air.

Dans le cas de la mise en valeur et de la restauration des monuments historiques, il est bien nécessaire qu'elles tiennent aux faits et lieux historiques exacts ou dans le cas d'un objet qu'elles soient attachées au lieu d'importance majeure.

D'un autre côté, il faut aussi prévoir que le monument ou l'objet ne devienne une simple "gimmick" des "amusement parks" de notre continent.

Dans le cas de la réplique de la Grande Hermine, il y a deux endroits où le bateau pourra être amarré constamment: Montréal, point le plus à l'ouest de la pénétration de Jacques Cartier ou dans la baie de Gaspé, endroit où était effectuée la

première descente prolongée des découvreurs.

Il y a trois mois, un plan du redressement économique de la Gaspésie a été présenté par l'Administration ARDA-Québec (BAEQ de Mont-Joli) au jugement du peuple de la Gaspésie et de la province. Ce plan prévoit entre autres la stimulation de l'industrie touristique de la péninsule.

La région Gaspésie-Percé est considérée par ce Plan comme le pôle touristique de la Gaspésie. On y projette un parc naturel et historique sur le cap Gaspé (presqu'île Forillon).

Dans ce parc, un musée, centre d'interprétation, est prévu. Il va de soi que la réplique du bateau Grande Hermine avec laquelle commence l'histoire de la Gaspésie, fera partie de ce musée.

Les huit à dix parties des attractions et sera un des stimulants majeurs du pôle touristique de la Gaspésie.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier et aider les démarches des Gaspésiens qui veulent que la Gaspésie prenne sa place dans la vie culturelle et économique de la province.

Mladen Zajc

Ocunisme et politique

M. Jean-Luc Hétu avait écrit l'un de mes articles dans *Credo*. Je voudrais commenter son intéressante lettre intitulée "L'ocunisme ne doit pas servir à des fins politiques".

Je suis entièrement d'accord avec sa thèse générale, mais je ne crois pas qu'il faille en conclure que l'ocunisme n'a rien à voir dans la vie politique.

Comme lui j'ai mes doutes quant à la valeur de la conférence inter-confessionnelle, lancée et subventionnée par la Commission des fêtes du centenaire. Les huit Églises qui ont décidé de joindre leurs efforts pour avoir un pavillon chrétien à l'Expo 67, apportent un merveilleux contribution à la vie de notre nation. Cet effort se trouve à coïncider avec notre centenaire — tant mieux. Au moins nous pouvons voir que notre Confédération a produit certains résultats positifs, du moins parmi les Églises. Je reconnais que la Conférence inter-confessionnelle groupe non seulement les chrétiens, mais les croyants juifs, comme les musulmans, bouddhistes, etc... qui est un autre pas dans la bonne direction, et est autre que le but du pavillon chrétien.

C'est bel et bien l'Expo 67 qui a permis aux Églises de poser ce geste nouveau, un fait évident de l'ocunisme qui depuis le concile Vatican II, comprend aussi l'Église catholique romaine, participant donc au pavillon chrétien. Il faut espérer que cet effort commun et nouveau aura des suites dans toutes les provinces, ce qui pourrait éventuellement avoir des conséquences pour notre vie politique nationale. Mais le pavillon chrétien n'a aucun but politique en soi. Il représente la détermination de huit grandes Églises à présenter, non point leur propre travail, mais bien ce qu'est le message chrétien, et cela dans un langage que tout homme peut comprendre. C'est

une nouvelle forme d'action missionnaire, et un témoignage — qui n'a rien de pas pris sans l'impulsion du mouvement ocunisme.

M. Hétu dit ceci aussi: "On peut très bien rechercher l'unité chrétienne sans pour autant devoir rechercher l'unité canadienne"... et il ajoute "compréhension comme impliquant le système confédératif". Notre "Union confédérale" a grand besoin de transformation, et je puis envisager la thèse que notre confédération pourrait se révéler une mauvaise formule pour nos dix provinces. Ceci est la thèse séparatiste, qui demande sérieusement, dans une vraie recherche de la vérité, pour le bien de tous les Canadiens. Personnellement je regretterais de voir le séparatisme triompher, mais ceci n'a rien à voir avec la question posée par M. Hétu.

Ce qui me semble dangereux, cependant, est son a priori que le mouvement ocunisme n'a rien à voir avec la politique. Ce serait vouloir forcer le christianisme dans un étroit compartiment de la vie, ce que les chrétiens et les Églises se doivent de refuser. Comme croyant je ne puis pas, je ne dois jamais séparer mes convictions religieuses de ma vie comme citoyen. Je dirai même que c'est ce que j'ai appris de l'ocunisme: que je ne fais que ce que le Canada saura trouver — par la vie politique nécessairement, et avec la franche coopération des chrétiens engagés dans l'ocunisme — la formule qui nous permette de grandir comme nation, d'un océan à l'autre. Il se peut bien que mon point de vue, comme citoyen suisse me fasse voir la possibilité d'un pays ayant plus d'une langue et plus d'une culture. Que bien de mes amis "indépendantistes" qui seraient en même temps catholiques et ocunismes" auront de la peine à me comprendre, je dois le reconnaître et le respecter. Mais l'ocunisme, qu'ils voudront aussi bien comprendre et respecter les chrétiens ocunismes, français ou anglais, qui travaillent pour le rétablissement — sur une juste formule — de notre unité nationale. L'heure est du reste au dialogue. Et tant que tous les citoyens, chrétiens ou pas, s'engagent dans une franche recherche de la solution de notre crise d'unité nationale, il ne saurait y avoir d'équivoque. Il n'est que juste, cependant, que nos amis "indépendantistes" nous rappellent que l'ocunisme a ses lois et ses règles, et que ce n'est jamais une puissance, ou un moyen, qui peut être utilisé, ou minoré. Mais pour des seules fins politiques.

Claude DE MESTRAL, Montréal.

La lutte pour le respect du français à l'ONU

Mercredi dernier, à la commission budgétaire de l'Assemblée générale des Nations unies, plusieurs délégués de pays francophones ont protesté avec véhémence contre la persistance, au secrétariat général et dans ses services, d'une situation qui a tous les aspects d'une discrimination systématique au détriment des francophones et de la langue française. Tour à tour, les représentants de la France, de la Belgique et de la Tunisie sont intervenus dans ce sens, au moment de la discussion du budget du personnel et de la répartition des postes.

A Abidjan, au début du mois, au cours de la quatrième conférence régionale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, des protestations plus véhémentes encore ont été élevées par les pays africains de langue française contre l'insuffisance de personnel africain de langue française dans les centres régionaux de la F.A.O. en Afrique et contre le retard de l'organisation à diffuser la docu-

La lutte pour le respect du français dans le monde

mentaire française. Au début de l'automne 65 et au début de l'automne 66, ce fut au Conseil économique et social des Nations unies que les délégués de langue française ont fait des représentations analogues. Enfin, au dernier, était constituée à l'O.N.U. à New York, un comité permanent des pays francophones avec pour mission de s'employer à assurer le respect du français à l'O.N.U. même et dans toutes les organisations qui en dépendent.

Qu'est-ce à dire? Qu'en vérité, la langue française est traitée en parente pauvre de la majorité des organisations internationales "onusiennes", du fait principal de l'attitude des pays anglo-saxons, États-Unis en tête. On sait que l'Organisation des Nations unies a cinq langues officielles: anglais, français, espagnol, russe et chinois; on sait de même que les trois premiers surtout sont utilisés, on sait enfin que, pratiquement, il y a deux langues de travail, l'anglais et le français. Mais il arrive que l'une est beaucoup plus "éga-

le" que l'autre et que cela aboutit en pratique à de véritables injustices pour les pays francophones.

Ainsi, a-t-on rappelé récemment, les pays francophones africains n'ont encore qu'un tiers des postes réservés à l'Afrique au secrétariat général, malgré une convention prévoyant qu'ils en recevraient la moitié. De nombreux candidats africains — et autres — de langue française ont été écartés parce qu'ils ne connaissent pas l'anglais, alors que sont acceptés des candidats ne sachant que l'anglais sous promesse d'apprendre le français, ce qui, a dit le délégué tunisien, n'est qu'un subterfuge. Voilà qui n'est pas sans rappeler une situation familière aux Canadiens français. D'autre part, il arrive fréquemment que des documents de travail ne sont distribués en français que longtemps après l'avoir été en anglais et que des comptes rendus et rapports officiels ne sont imprimés qu'en anglais.

Cela se passe en dépit du fait que le groupe francophone comprend une trentaine de pays et qu'une bonne dizaine d'autres utilisent couramment ou habituellement le français. C'est dire que le bloc de langue française vient aussitôt après l'anglais et loin avant tout autre. On aurait pu pen-

ser que l'arrivée massive d'États africains francophones à l'ONU et dans les organisations qui y sont rattachées allait modifier, améliorer la situation: ce n'a guère été le cas. Les pays de langue française sont forcés d'intervenir, de protester, de se battre pour faire respecter le statut du français, pour avoir les postes qui leur reviennent et pour travailler dans des conditions normales.

Certes, on peut évoquer le jeu de nombreux facteurs: le fait par exemple que l'ONU soit installée à New York a forcément une grande influence sur les conditions et les langues de travail (mais la F.A.O., le Conseil économique et social, etc. ne sont point installés à N.Y.), le fait encore que l'anglais est effectivement la première langue internationale aujourd'hui, etc. Tout cela ne saurait justifier qu'une organisation internationale dont le souci de l'égalité, le respect des cultures et l'application des conventions devraient être parmi les premières préoccupations, a laissé se créer la situation actuelle. Il est visible qu'il y a quelque part un freinage, un obstacle, voire une opposition systématique; il est difficile de n'y point voir une autre manifestation de l'impérialisme culturel anglo-américain.

La prompt acceptation des revendications des pays francophones serait de l'intérêt même des Nations unies, dont la réputation serait atteinte par la permanence d'une discrimination pareille.

MONTREAL, LUNDI, 28 NOVEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 18 JANVIER 1910
 Directeur: Claude RYAN
 Rédacteur en chef: André LAURENDEAU
 Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
 Directeur de l'information: Mario CARDINAL
 Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 435 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Son contenu est autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Autres villes: Canada: 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. A l'étranger: 12 mois \$33.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

DES IDEES, DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Johnson accorde une interview exclusive au "Monde"

L'indépendance n'est pas la seule ni la meilleure solution aux problèmes de coexistence des deux communautés canadiennes

Propos recueillis par Jean TAINURIER (1)

Question: Voudriez-vous, monsieur le premier ministre, vous situer par rapport à l'ancien premier ministre du Québec Maurice Duplessis, sur les deux points suivants:

pensée politique;
forme de gouvernement?

Réponses: C'est la même pensée politique, mais à un stade différent de son évolution.

Il s'agit toujours d'assurer au Québec, principal foyer des Canadiens français, un maximum de liberté et de progrès. Mais si l'orientation n'a pas changé, le chemin parcouru depuis trente ans est tel que le problème ne se pose plus dans les mêmes termes.

Quand M. Duplessis est devenu premier ministre du Québec en 1936, les Canadiens français se voyaient encore comme une minorité et essayaient de tirer de cette situation le meilleur parti possible. Les luttes ardentes menées pour la consolidation de leur autonomie interne et l'effort collectif de réflexion provoqué par l'enquête de la Commission Tremblay ont favorisé chez eux la maturation d'une véritable conscience nationale. Si bien qu'aujourd'hui, ils se regardent comme une nation.

M. Duplessis parlait d'autonomie; nous parlons maintenant d'autodétermination, d'égalité, voire d'indépendance.

M. Duplessis s'appuyait sur la constitution de 1867; nous nous appuyons bien davantage sur le droit des nations d'assumer elles-mêmes la direction de leur destin, ce qui n'exclut aucunement les impératifs de l'interdépendance; et nous disons que si les textes juridiques contredisent ce droit naturel, d'ailleurs reconnu par la charte des Nations unies, ce sont les textes qu'il faut refaire, et non pas les communautés humaines.

La France n'a-t-elle pas changé deux fois de constitution depuis la fin du dernier conflit mondial? Pourquoi le Canada et le Québec devraient-ils se contenter en 1966 d'une constitution pensée il y a un siècle en fonction de réalités totalement différentes?

Pour ce qui est de la forme de gouvernement, il faut bien qu'elle s'adapte aussi aux nécessités de la vie contemporaine. Avec un budget qui atteignait à peine quarante millions de dollars en 1936, M. Duplessis pouvait encore gérer le Québec à la manière d'un bon père de famille; mais cette conception paternaliste, qui était celle d'une époque bien plus que celle d'un homme, serait impensable aujourd'hui.

Son budget étant maintenant de l'ordre de deux milliards et demi, le gouvernement du Québec doit nécessairement s'appuyer sur une fonction publique compétente, sur des mécanismes efficaces de coordination et de contrôle et, plus encore, sur un dialogue permanent avec les forces vives de la nation.

Question: Quelle définition donneriez-vous à l'Union nationale nouvelle?

Réponse: C'est l'instrument politique de la nation canadienne-française.

Comme autrefois le parti conservateur, le parti libéral continue d'œuvrer à la fois sur la scène canadienne et sur la scène québécoise, ce qui le force à l'ouïer constamment; dans l'impossibilité où il se trouve d'assumer en même temps des tâches contradictoires. Le Québec est en effet le seul territoire où les Canadiens français forment la majorité et peuvent en conséquence mettre l'Etat au service de leurs objectifs culturels et nationaux. Le gouvernement d'Ottawa, par contre, est dominé par une autre majorité, qui tend naturellement à en faire l'expression politique de la communauté anglo-canadienne, incapable, et pour cause, de concilier des orientations aussi différentes, le parti libéral ne peut que chercher refuge dans le compromis et l'équivoque.

Mais il n'en est pas ainsi de l'Union nationale, parti totalement et exclusivement voué aux intérêts de la communauté québécoise, et qui en incarne d'autant mieux les aspirations qu'il est profondément enraciné dans les couches populaires.

Certains libéraux du Québec, comme jadis M. Jean-Marie Nadeau et plus récemment M. René Lévesque, ont tenté de libérer leur parti de l'emprise outaouaise; mais ils n'ont pas encore réussi à en faire un instrument essentiellement québécois, ce que M. Duplessis a pu réaliser dès 1936 en trouvant dans un parti nouveau et libre de toute attache extérieure d'anciens conservateurs, des libéraux dissidents et des indépendants unis dans une même pensée nationale.

L'Union nationale d'hier travaillait à libérer les Canadiens français de leur état de dépendance à leur donner une conscience commune; l'Union nationale d'aujourd'hui se veut l'instrument politique d'une nation devenue adulte.

Question: Quelles sont les priorités de votre gouvernement et quels sont ses objectifs?

a) à moyen terme;
b) à terme?

Réponse: Notre tâche primordiale sera d'amorcer un réajustement constitutionnel qui donne à l'Etat du Québec tous les pouvoirs et tous les moyens d'action qui lui sont nécessaires pour assurer l'épanouissement culturel, social et économique de la communauté québécoise.

En attendant, nous exercerons au maximum, après les avoir récupérés au besoin, les compétences législatives et fiscales qui nous sont déjà attribuées par la constitution de 1867. Nous verrons en particulier à orienter et à stimuler le développement économique du Québec, de telle façon que le niveau de vie n'y soit pas inférieur à ce qu'il est ailleurs en Amérique du Nord et que les diplômés de nos écoles et de nos universités n'aient pas à s'expatrier pour trouver de l'emploi, mais puissent exercer leurs talents chez eux, en français, dans un milieu parfaitement accordé à leurs aspirations et à leur culture.

Question: Pouvez-vous définir ce que sera votre politique à court terme vis-à-vis du gouvernement fédéral, en particulier pour l'application d'un des points majeurs de votre programme: la récupération des pouvoirs de taxation directe?

Réponse: Nos positions ont été clairement définies dans le mémoire que le 14 septembre, au nom du Québec, à l'ouverture de la conférence fiscale qui groupait à Ottawa des représentants du gouvernement central et des dix provinces canadiennes.

Dans l'immédiat, et à l'instar de toutes les autres provinces, nous réclamons un transfert net de ressources fiscales qui nous permette de nous acquitter pleinement des tâches que nous assumons déjà, en particulier dans le domaine de l'éducation.

De plus, comme responsable du destin d'une nation, le Québec entend se charger lui-même de fonctions très onéreuses que les autres provinces abandonnent très volontiers au gouvernement d'Ottawa, spécialement en matière de sécurité sociale. C'est là en effet un domaine qui est intimement lié à la culture d'un peuple, à sa mentalité, à sa philosophie particulière. A force de vivre dans des cadres sociologiques conçus par Ottawa en fonction d'une majorité anglo-canadienne, la communauté québécoise finirait par perdre son identité et ses raisons de vivre. Et naturellement, à mesure que nous assumerons des obligations nouvelles, il nous faudra obtenir les pouvoirs fiscaux qui y correspondent.

Au total, les revenus dont nous aurons besoin équivaldront à cent pour cent du produit des grands impôts directs en territoire québécois. C'est ce qu'il nous fallait réclamer, puisque l'accès à l'imposition indirecte nous est interdit par la constitution de 1867. Mais rien n'empêche que dans la nouvelle constitution que nous ne cessons de réclamer, notre liberté fiscale ne soit autrement assurée, par exemple au moyen d'une combinaison d'impôts directs et indirects. C'est pourquoi notre mémoire dit en toutes lettres que "le Québec ne veut pas fermer d'avance la porte à toute proposition fédérale comparable à celle que nous avançons ici".

Question: Pour rester dans le domaine des relations fédérales-provinciales, pouvez-vous expliquer ce que votre parti entend par une "constitution" et ce que cette constitution doit réaliser pour définir "un nouveau pacte entre deux nations égales"? Comment voyez-vous son fonctionnement, ses relations avec les autres gouvernements et quand sera-t-elle en mesure de fonctionner?

Réponse: Il faut bien distinguer ici entre la constitution du Québec et celle de la Confédération canadienne, bien que les deux soient en partie contenues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, par lequel le Parlement de Londres a donné effet, en 1867, à la volonté des provinces de contracter une union fédérale.

En vertu de l'article 92 de cette loi qui est toujours dans les statuts du Royaume-Uni, le Québec est entièrement maître de sa constitution interne, avec la seule réserve qu'il ne peut pas toucher aux fonctions du lieutenant-gouverneur. Par exemple, il peut abolir son Conseil législatif, comme l'ont d'ailleurs fait d'autres provinces, puis le remplacer ou non par un Conseil économique et social, sans demander de permission à Londres ni à Ottawa. C'est pourquoi l'Union nationale a condamné, comme un geste d'abdication et un retour au colonialisme d'avant 1867, la requête que le gouvernement Lesage avait adressée à la Reine pour obtenir une modification des pouvoirs de cette Chambre haute. Sans compter qu'en sollicitant sur ce point l'avis favorable d'Ottawa, M. Lesage invitait lui-même le gouvernement canadien à commettre une intrusion injustifiable dans un domaine qui est de la compétence exclusive de notre Législature.

Malheureusement, cette constitution interne du Québec n'a jamais été codifiée. Pour en rassembler les éléments, il faut chercher non seulement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais aussi dans les lois organiques de la Législature québécoise et dans un héritage historique de textes ou de conventions non écrites qui remontent jusqu'au 18e siècle.

Nous serions déjà plus britanniques que français si nous n'éprouvions pas le besoin de regrouper ces divers éléments en un tout logique et harmonieux.

De plus, cette constitution interne restera incomplète à mon sens tant que nous n'y aurons pas inséré une charte des droits de l'homme, ainsi qu'un mécanisme d'amendement qui fasse du peuple souverain, et non plus d'une manière éphémère, et partisan, le véritable dépositaire de l'autorité constituante. C'est donc en tout premier lieu pour préciser et compléter notre constitution interne que nous voulons faire préparer par le comité parlementaire de la constitution, créé en 1963 sur l'initiative de l'Union nationale mais qui s'est constamment situé au-dessus de toute division partisane, la convocation d'une assemblée constituante québécoise. Il n'y a là rien de révolutionnaire, puisque nous ne ferons qu'exercer des droits qui nous sont déjà acquis.

Bien sûr, cette constitution aura aussi un autre rôle: celui de dresser un cahier des pouvoirs additionnels dont le Québec a besoin comme Etat national des Canadiens français. Mais nous n'y voyons pas autre chose qu'un moyen pratique d'amorcer avec le Canada anglais un dialogue d'où sortira, nous l'espérons, cette nouvelle constitution canadienne, ou cette "nouvelle alliance entre deux nations égales et fraternelles" dont parle notre programme.

On nous pose constamment la question: "Que veut au juste le Québec?" Nous avons nos idées là-dessus et nous ne manquons pas de les faire valoir à l'occasion; mais nous estimons qu'en dernier ressort, c'est au peuple québécois, par le moyen d'une assemblée constituante suivie d'un référendum, qu'il appartient de répondre à cette question.

Question: N'y a-t-il pas une certaine opposition entre votre intention déclarée de poursuivre la "révolution tranquille" et celle d'entrer dans une période d'austérité financière rendue nécessaire, dites-vous, par un mauvais état des finances de la province de Québec?

Réponse: Malgré l'impression que la propagande libérale a voulu créer à l'étranger aussi bien qu'au Québec, ce qu'on appelle la "révolution tranquille" n'est en réalité qu'une étape entre plusieurs d'une évolution qui a commencé bien avant 1960. L'enquête de la Commission Parent faisait suite à l'une des principales recommandations de la Commission Tremblay, et jamais l'Hydro-Québec n'aurait pu absorber ses concurrentes du secteur privé si, après quinze ans d'expansion et de travaux gigantesques, elle n'avait acquis une position dominante, qui en faisait de loin la principale productrice d'électricité au Québec.

Mais le marasme financier est le plus grand écueil contre lequel risquait de buter cette évolution. A force de dépenser inconsidérément, sans tenir compte des possibilités de l'économie québécoise, vient un jour où l'on n'a plus les moyens d'être libre et où l'on est réduit à faire la politique de ces créanciers.

C'est pour mieux préparer les étapes suivantes que nous voulons remettre de l'ordre dans les finances du Québec.

Question: Le gouvernement précédent avait attaché une grande importance, et la population québécoise avec lui, à la mise sur pied d'un complexe sidérurgique, pièce maîtresse de la création d'un secteur secondaire au Québec. Quelles sont les intentions de votre gouvernement dans ce domaine et quelles sont vos échéances?

Réponse: La mésaventure de Sidbec sous le régime libéral illustre parfaitement ce que je viens de vous dire. Pour réaliser de grandes choses, il faut, hélas! être solvable. Autrement, on risque de n'avoir à offrir, en réponse à l'attente légitime de tout un peuple, qu'une misérable cour à ferraille. L'établissement d'un complexe sidérurgique est une ambition que nous avons toujours partagée; et c'est pour être en mesure de la réaliser pleinement que nous voulons assainir le crédit du Québec et créer un climat favorable aux investissements publics et privés.

Question: Comment voyez-vous la coexistence d'un ministère de la planification avec une entreprise libre en faveur de laquelle vous avez pris une position "ferme et sans équivoque"?

Réponse: Il n'y a là aucune incompatibilité, puisque dans notre conception, qui est celle de la France et non pas celle des pays totalitaires, la planification doit se faire en étroite coopération avec tous les agents de l'économie. Le ministère que nous envisageons de créer n'aura donc pas pour rôle d'imposer d'autorité un plan conçu en vase clos, mais de coordonner les efforts de tous, y compris les divers organes du gouvernement qui trop souvent travaillent en ordre dispersé, en vue de la conception d'abord, puis de la réalisation de programmes communaux d'équilibre et de croissance économique.

Loin de faire obstacle à la démocratie et à la liberté d'entreprise, cette planification en deviendra le meilleur stimulant. Car elle développera au sein de la nation un esprit de dialogue, un sentiment d'appartenance et de solidarité qui nous ont trop souvent manqué jusqu'à maintenant.

Question: Quelle sera votre politique envers les capitaux étrangers et plus spécialement envers les capitaux américains?

Réponse: Une politique d'accueil, bien sûr, car nous avons besoin de ces capitaux. Mais accueil ne veut pas dire servilité. Ce que les investisseurs étrangers ont en droit d'attendre du Québec, c'est d'abord la sécurité qui résulte d'une politique claire, honnête et cohérente. C'est aussi une compréhension très nette du caractère et des impératifs de l'économie nord-américaine. Inutile de révoquer: il n'y aura jamais de place, sur ce continent, pour l'idéologie socialiste, tant que la libre entreprise continuera d'y maintenir le plus haut standard de vie au monde. Ce climat de stabilité et cette compréhension, le gouvernement actuel entend les offrir sans réserve aux détenteurs de capitaux.

En retour, il leur demandera cependant de percevoir et de respecter les exigences particulières du milieu québécois. Les entreprises étrangères doivent en effet comprendre qu'il est parfaitement normal et légitime, pour les Canadiens français du Québec, de vouloir travailler dans leur langue, participer davantage à la direction de leur vie économique et faire en sorte que le cadre physique de leur existence, loin d'être un facteur d'aliénation, soit plutôt le reflet et le soutien de leurs aspirations culturelles. Elles ont d'ailleurs intérêt à collaborer avec nous à la croissance de notre économie et à nouer avec la communauté québécoise des relations harmonieuses et mutuellement profitables.

Question: Quelle est la place des capitaux français au Québec et quels vœux formulerez-vous dans ce domaine?

Réponse: Il va sans dire qu'un apport important de capitaux français, et aussi de techniques françaises, nous aiderait puissamment à prévenir ce divorce que j'évoquais tout à l'heure, entre l'économie et le culturel. Sans compter qu'il contribuerait à amoindrir les dangers que comportent des investissements massifs provenant trop uniquement de la même source.

Le métro de Montréal prouve de la façon la plus éclatante que même en Amérique du Nord, les conceptions françaises peuvent être les plus avancées au monde. Nous serons particulièrement fiers d'offrir cette illustration aux visiteurs de l'Expo 67. Et nous croyons que le Québec devrait être, pour les procédés industriels de la France et de l'Amérique, un laboratoire permanent de confrontation et de synthèse.

Question: Comment voyez-vous donc le développement des relations franco-québécoises qui connaissent déjà sur le plan culturel un essor intéressant?

Réponse: Une communauté francophone de six millions d'âmes, entourée de 200 millions d'Américains et d'Anglo-Canadiens, ne saurait survivre et s'épanouir sans s'appuyer sur la France. Et je m'empresse d'ajouter que les liens culturels, si puissants soient-ils, ne suffisent pas en 1966 et qu'il faut nouer entre la France et le Québec des rapports économiques beaucoup plus étroits que par le passé.

C'est dans cet esprit que nous voulons accroître le rôle de la Délégation du Québec à Paris et repenser tout le problème de nos relations avec le monde francophone.

Question: Vous avez souvent parlé de la primauté de la langue française au Québec. Que comptez-vous faire dans ce domaine? Publierez-vous le "livre blanc" du ministère des affaires culturelles préparé par le précédent gouvernement?

Réponse: Nous voulons conférer au français, langue de plus de 80 p.c. de la population québécoise, le rang et le prestige uniques d'une véritable langue nationale. Ce qui n'empêche aucunement de conserver à l'anglais les garanties que lui attribue déjà la constitution actuelle et que nous n'avons jamais songé à faire disparaître.

Nous sommes à étudier par quelles mesures pratiques nous pourrions réaliser cette ambition. La publication d'un "livre blanc" entre naturellement dans le cadre de cette étude.

Question: Pourriez-vous définir votre politique scolaire et sociale dans ses implications québécoises et canadiennes. En matière de sécurité sociale, par exemple, certaines déclarations de votre gouvernement ont inquiété plusieurs.

Réponse: Question complexe, à laquelle je ne saurais mieux répondre qu'en vous référant à notre programme électoral. Qu'il s'agisse d'éducation ou de sécurité sociale, nous n'avons pas été élus pour arrêter le progrès, mais pour le replacer fermement sur ses rails.

Notez que de toutes les responsabilités qui incombent à l'Etat québécois, celles-là sont de beaucoup les plus onéreuses; et les inquiétudes dont vous parlez ne tiennent pas du tout à la philosophie du gouvernement actuel, mais uniquement à la situation financière dont il a hérité. Comme je l'ai déclaré dernièrement à une délégation des groupements ouvriers et agricoles, nous sommes déterminés à faire l'impossible pour devancer le gouvernement fédéral en matière d'assurance-maladie.

Question: Que pensez-vous de l'option indépendantiste défendue par le RIN? Et pourriez-vous expliquer le titre d'une étude récemment publiée sous votre signature: "Egalité ou indépendance"?

Réponse: Contrairement aux libéraux, nous ne rejetons pas a priori l'option indépendantiste. Au moment d'entreprendre des négociations cruciales avec le Canada anglais, nous manquerions à notre devoir en écartant d'avance cet ultime recours, que j'ai déjà assimilé au droit de grève.

Pour nous, cependant, l'indépendance totale du Québec n'est pas la seule, ni la meilleure solution aux problèmes de coexistence des deux communautés canadiennes. Serait-elle acquise qu'il nous faudrait quand même, à moins de nous réfugier dans un isolement funeste, entreprendre de vastes négociations avec les Etats qui nous entourent.

C'est pourquoi nous voulons d'abord tenter tout ce qui peut encore être tenté pour en arriver à un nouvel aménagement constitutionnel, qui permette à nos deux nations de s'épanouir librement, chacune dans la ligne de son destin propre, et d'établir ensemble, dans l'égalité, les structures nécessaires à la gestion de leurs intérêts communs. Si nos efforts échouent, alors il ne nous restera pas d'autre choix que l'indépendance du Québec. D'où le titre de mon livre, qui en résume l'essentiel.

Question: Que faut-il entendre par "Etats associés" et "Statut particulier"? Ou se situe votre parti par rapport à ces deux solutions proposées pour le Canada?

Réponse: Ce sont là des formules qui n'ont jamais été précisées. Tout dépend du contenu qu'on veut y mettre.

Ce que nous devons déterminer d'abord, ce sont les garanties constitutionnelles qui sont nécessaires aux Canadiens français des autres provinces pour qu'ils n'aient pas à renoncer à leur culture pour y être acceptés comme des citoyens à part entière, ainsi que les compétences législatives et fiscales dont le Québec a besoin pour assumer pleinement ses responsabilités comme foyer national des Canadiens français. Quand nous serons d'accord là-dessus, alors l'architecture de l'édifice se dessinera d'elle-même.

Il est bien possible que cela aboutisse à des institutions politiques d'un type inédit; mais y a-t-il dans le monde deux pays où les composantes sociologiques et culturelles soient exactement les mêmes?

(1) Notre collaborateur, directeur du service de l'information étrangère au DEVOIR, est également correspondant particulier du quotidien français LE MONDE au Canada.

Voici comment
la Croix-Rouge
a employé
votre argent
le mois dernier
dans la Province de Québec



SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE

1) Flacons de sang distribués gratuitement aux hôpitaux.....	17,163
2) Unités des soies-produits sanguins — albumine sérique — fibrinogène — gammaglobuline.....	452
3) Unités spéciales pour les hémophiles.....	1,057
4) Eprouvettes pré-analyses — facteurs Rh.....	1,430

SECOURS AUX SINISTRES

Personnes aidées dans la province de Québec.....	240
--	-----

BUREAU D'ENQUETES

Personnes retracées.....	10
--------------------------	----

SOINS INFIRMIERS

1) Elèves inscrites aux cours de soins au foyer.....	25
2) Soins au foyer donnés aux malades.....	945
3) Articles prêtés aux malades à domicile.....	904

DETACHEMENT DE LA CROIX-ROUGE

Nombre d'heures données par les membres bénévoles.....	—
--	---

SERVICES VOLONTAIRES

Nombre d'heures.....	3,840
----------------------	-------

TRAVAUX FEMININS

Vêtements, layettes, etc., confectionnés.....	6,173
Tousses chirurgicales préparées.....	99,568

BIEN-ETRE DES ANCIENS COMBATTANTS

1) Vétérans aidés.....	195
2) Visites aux patients hospitalisés.....	3,193
3) Parents logés au Pavillon d'Accueil.....	159
4) Artisanat — Articles produits sous la surveillance de la Croix-Rouge.....	748

SECURITE AQUATIQUE

1) Instructeurs actifs.....	19
2) Elèves reçus aux classes de notation.....	355

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Programme de formation sociale pour la jeunesse.
Principes de base: Santé, Service, Civisme.

Si vous désirez travailler pour la Société Canadienne de la Croix-Rouge, appelez votre section locale ou écrivez à la Division du Québec, Croix-Rouge Canadienne, 2170, boul. Dorchester, Montréal 25.

LA VIEILLE PORTE

PLACE VICTORIA

le restaurant
des gens de goût...

Reservations: Stationnement à l'extérieur, entrée par la rue Saint-Jacques

Ouvert en semaine à partir de 11 h. 30 du matin. Le samedi et le dimanche, à partir de 5 h. du soir.

Cours de conduite automobile

A l'intention de toutes les personnes qui désirent apprendre à conduire, les jeunes à partir de l'âge de 16 ans et les adultes, un cours spécial de conduite automobile entièrement approuvé par le ministère des transports, commencera le mardi 29 novembre courant, à l'Auto-Ecole Modèle, 9420 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Pour renseignements: 352-8210

l'essentiel,
c'est
le ciel



Teach-in, le vendredi 2 déc.

Mouvement laïque de langue française

l'espagnol

... grâce à une méthode d'enseignement révolutionnaire, unique en Amérique du Nord.

Apprenez très vite à parler couramment l'espagnol.

Où?

AU LABORATOIRE AUDIO-VISUEL DE LANGUES INC., 3333, chemin Reine-Marie.

Siege social: 3500, Parc Lafontaine

Avec qui? AVEC LES MEILLEURS PROFESSEURS DE LANGUES AU QUEBEC.

Leur numéro de téléphone? 527-8511

Avez-vous entendu Eartha?



Bien sûr, vous connaissez Eartha Kitt et ses disques de chansons originales, brillantes et nostalgiques. Pour la voir en personne, en compagnie de Nick Martin et son orchestre et du trio de Joe Settano, appelez 861-3511 et réservez vos places. Du 28 novembre au 10 décembre,

à la Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

Délégues

(Suite de la première page)

gées, de toutes les associations et de toutes les classes sociales. À la dernière réunion (le 13 septembre) 7.145 représentants de 5.000 associations locales ont élu 1.026 délégués territoriaux. Il est essentiel, a dit M. Morin, que les représentants d'au moins les deux tiers des 20.000 associations locales qui existent, forment notre corps électoral.

2) Il a proposé l'élargissement de la commission générale, dont les 20 membres actuels ont été élus par les 25 associations fondatrices les 12 mars et 14 mai 1966. M. Morin a recommandé qu'elle soit désormais composée de 20 membres actuels plus 17 autres choisis parmi les représentants des associations et des Canadiens français établis hors du Québec.

3) M. Morin a annoncé le lancement d'une campagne de souscription de \$300.000 pour défrayer toute l'organisation matérielle des états généraux.

4) Enfin, la recommandation établit la procédure de l'assemblée générale qui se déroulera en octobre 1967.

La séance plénière qui a duré toute la journée de dimanche a été consacrée presque exclusivement à l'étude et à l'adoption de ces recommandations. Les trois dernières ont été adoptées très facilement mais il n'en fut pas ainsi de la première.

Des samedi soir, après la réunion plénière, les commissions se sont réunies et ont commencé à en discuter. L'opposition à l'élection du 9 avril 1967 pouvait être discernée dans deux groupes principaux de délégués: ceux qui, pour une raison ou l'autre, ne voulaient pas se soumettre à une nouvelle élection parce qu'ils s'estimaient représentés et les délégués indépendantistes qui soutenaient que ces nouvelles élections donneraient lieu à du noyautage de la part des membres des deux vieux partis politiques. Dès ce moment-là, le vice-président du RIN, M. Guy Pouliot, faisait une déclaration où il dénonçait le "tripatouillage" de la commission générale.

Dimanche matin, on ne rendit pas publics de façon détaillée les résultats des votes dans les commissions. Il y eut alors une longue période de questions.

Etats généraux

(Suite de la première page)

soient pas obligés de se soumettre à une nouvelle élection en avril qui a donné le signal de toute l'agitation. Un délégué, M. Bernard Beauchamp, a soulevé un point d'ordre immédiatement après le vote. Le président, M. F. Eugène Thérien, appuyé par l'assemblée ne lui a pas accordé le droit de parole. M. Beauchamp a alors quitté l'assemblée suivie par de fortes groupes de délégués (au moins la tiers de la salle s'est vidée dans l'espace de quelques minutes).

Hors de la salle, M. Beauchamp, qui est organisateur général du Rassemblement pour l'indépendance nationale, a fait en son nom personnel, une violente déclaration contre le président de l'assemblée, M. Thérien et contre les dirigeants des états généraux. M. Beauchamp a dit qu'il demanderait au conseil général du RIN de boycotter les états généraux à cause du "tripatouillage" que venait de pratiquer M. Thérien et les autres dirigeants. Il a ajouté que les délégués des minorités des autres provinces n'auraient pas à voter sur cet amendement parce que, dit-il, l'élection des délégués québécois ne concernait que les Québécois.

Rencontré quelques instants plus tard, au balcon de la salle, le vice-président du RIN, M. Guy Pouliot, a déclaré qu'en obligeant les délégués à se faire réélire en avril, les états généraux venaient de signer leur arrêt de mort. Il a alors répété une déclaration qu'il avait faite la veille dénonçant le "tripatouillage" des règlements par les dirigeants de l'organisme.

M. Robert Cliche, chef québécois du Nouveau parti démocratique, qui est arrivé sur les lieux à ce moment-là, a dit d'accord avec M. Pouliot pour déclarer que les états généraux ne constituent pas l'organisme apte à trouver une solution aux problèmes constitutionnels de la nation canadienne-française et du Québec.

MM. Pouliot et Cliche ont alors déclaré conjointement qu'ils considéraient que ce sont les partis politiques seuls qui pourraient jouer ce rôle et qu'ils déclaraient qu'ils feraient reformer le système électoral actuel pour permettre à toutes les tendances de l'électorat d'être représentées au Parlement.

Quelques minutes plus tard l'exécutif du RIN se réunissait. Quatre de ses cinq membres étaient présents. M. Pierre Bourgault seul étant absent. L'exécutif du parti indépendantiste remit ensuite le communiqué suivant aux journalistes:

Les protestants

(Suite de la première page)

les publiques de langue anglaise au Québec.

Avec la meilleure bonne volonté du monde, précise-t-il, deux langues et deux cultures distinctes ne pourraient pas, dans un système scolaire unifié, s'appuyer en toute confiance sur l'espoir que chacune serait libre de se consolider et de s'épanouir selon des directions qui correspondent à ses propres aspirations.

Perte du contrôle

La Québec Association of Protestant School Boards n'est pas moins catégorique.

"La fragmentation des structures protestantes ne pourrait présupposer que résulter d'un désir de la part du gouvernement de minimiser le rôle qu'a joué la population anglophone de cette province", affirme-telle.

Ceci, serait amèrement resenti, pr cise-t-elle, parce que "le Québec est également notre demeure: la plupart d'entre nous aime vivre ici et plusieurs d'entre nous ont des racines profondes dans cette province".

Une structure unifiée placerait les Anglo-Québécois en minorité dans presque toutes les régions de la province, soulignent presque tous les membres protestants. Dès lors, la minorité anglophone n'aurait plus le contrôle de ses écoles et il en résulterait des conséquences graves, notamment:

- 1) le progrès de ces écoles serait ralenti afin de permettre aux écoles françaises, qui sont moins bonnes, de les rattraper;
- 2) l'étroite liaison des écoles anglo-québécoises avec le reste du Canada et avec les États-Unis, si importante en raison de la mobilité des Québécois de langue anglaise, ne serait plus assurée et ceux-ci se trouveraient en quelque sorte enfermés dans une espèce de ghetto;
- 3) les postes de commande seraient presque tous refusés aux Anglo-Québécois, comme le montre l'expérience d'une structure unifiée au sein du ministère de l'éducation: sur les 14 postes les plus élevés, les anglophones n'occupent aucun des deux postes actuels de ministre, un des quatre postes de sous-ministres et un des huit postes de directeur général; de plus l'expérience des catholiques de langue anglaise dans les commissions scolaires de la majorité française montre que celle-ci ne s'occupe pas beaucoup de cette minorité;

"On ne peut légitimer en matière de bonne volonté, signale à ce propos l'Association provinciale des commissions scolaires protestantes, et à moins que la bonne volonté existe, des contacts entre nos divers éléments culturels ne peuvent qu'aboutir à des frictions et des préjugés ethniques."

Et elle ajoute: "Tant que la compréhension et la tolé-

Air Canada

(Suite de la première page)

niens spécialisés et d'autres ajustements particuliers, une nouvelle augmentation de 5 pour cent le premier novembre 1967, et une de trois pour cent le 1er juillet 1968.

Le rajustement des classifications ajoute une hausse de 4 pour cent à la hausse générale totale des salaires. Les autres bénéfices additionnels donnent 3 p. cent de plus. Les employés obtiennent ainsi trois semaines de vacances annuelles après cinq ans, et 4 semaines après quinze ans. Le dernier contrat, qui a pris fin le 31 octobre, accordait trois semaines après dix ans, et quatre semaines après vingt ans. De plus, à compter de l'an prochain, Air Canada assumera en totalité le coût du régime d'assurance-maladie. Il en paie actuellement 5 pour cent. Enfin, les mécaniciens auront un congé statutaire de plus, soit neuf au lieu de huit.

Dès qu'ils furent informés que les syndicats de l'AIM avaient ratifié l'accord, les

préposés à la surveillance dans les aéroports où les appareils étaient remis depuis le début de la grève ont commencé à enlever de toutes les ouvertures le ruban adhésif destiné à empêcher la pénétration de substances étrangères dans les appareils durant leur immobilité. On avait préparé une liste détaillée des opérations à effectuer. Chaque appareil (86 au total) devait faire l'objet d'un examen minutieux conformément aux instructions de la "remise en service".

Les soins qu'il faut apporter aux avions sont aussi nombreux que précis, depuis la vérification de la pression d'air dans les pneus et l'examen des mécanismes extérieurs, jusqu'au contrôle de tous les instruments, de la pressurisation, des moteurs et des manœuvres au sol. Un DC-8 exige environ 100 heures de vérification avant d'être remis en service; un Vanguard, 75; un DC-9, ou un Viscount, 50. Une fois ces contrôles terminés, les appareils seront prêts à voler.

Nourriture marine

L'industrie poissonnière du Canada, qui produit 2.670.000.000 de livres de poisson par année, se classe la huitième du monde.

RI. 8-6188

Maxime

Nettoyage

1415 BOIS FRANC ST. LAURENT

ANNONCE

Je ne croyais plus en la société...

J'avais 30 ans. Je m'étais senti exploité par un patron sans cœur ni âme. J'avais été déçu de l'égoïsme de mes compagnons de travail. Je vivais en vase clos. Je voyais tout en noir. J'étais devenu pessimiste. Je croyais que les autres voulaient me provoquer au lieu de m'aider. Plus ça allait plus ça empirait. J'avais coupé presque tous mes contacts sociaux.

C'est alors que, sur l'invitation d'une amie, je me suis rendu par curiosité à une démonstration du cours de L'Institut de Personnalité. J'ai aimé l'atmosphère de sincérité, et je me suis inscrit.

J'ai commencé à prendre conscience qu'il y avait encore des gens désireux de m'aider et non de me caler. J'ai connu puis la première fois un groupe de personnes qui, au lieu de m'abaisser, me relevaient, au lieu de me repousser, m'attiraient. J'y ai sûrement vécu l'expérience humaine la plus enrichissante de toute ma vie, parce que j'ai retrouvé la confiance dont j'avais tellement besoin.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux ins-

truits, aux timides, aux jeunes et aux riches vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par près de 10.000 diplômés et 100 compagnies. C'est un cours efficace, conçu par Jean-Guy Lebeuf, auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès".

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite lundi le 28 novembre ou jeudi le 1er décembre, à 8 h. p.m. au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails signalez 842-8186.

DÉCÈS

REALDOIN. — A Lachute, le 28 novembre 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Jacques Beaudoin, notaire apostolique des pères franciscains, époux de Solange Roy, demeurant à 154, boul. Providence à Lachute. Le convoi funéraire partira des salons Roland Ménard, 327, rue Girard pour se rendre en la chapelle de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes où le service sera célébré à 10 heures. Inhumation au même endroit.

GRISIE. — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. J.-Arthur Grisé, époux de Flora Desjardins, demeurant au 12045, rue Daigle. Les funérailles auront lieu mercredi le 30. Le convoi funéraire partira des salons Ugoi Bourgeois Lée, 2095, boul. de Salaberry à 8 h.45, pour se rendre à l'église St-Ovide où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture.

FAIRE DES AFFAIRES, C'EST COMMUNIQUER

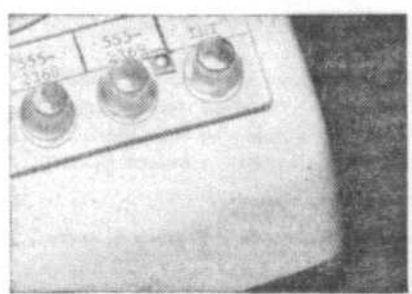
Voilà des pas qui coûtent cher.

Parler à des gens, écouter des gens, communiquer: n'est-ce pas la plus importante partie de votre travail et de vos affaires?

Si vos employés doivent chaque fois se lever, venir à votre bureau, attendre, vous parler, retourner à leur bureau... c'est vous qui payez pour le temps perdu.

Pour communiquer efficacement, il faut des **moyens de communication** efficaces. Vous pouvez, par exemple, faire greffer à votre téléphone, en plus des lignes extérieures, un système d'intercom. Ainsi, vous parlez à qui vous voulez, quand vous voulez. Finies les pertes de temps, finies les promenades inutiles. Comment travaille-t-on dans

votre bureau? Si tout le monde semble frappé de bougeotte chronique, il y a quelque chose qui ne va pas. Appelez le bureau d'affaires de la compagnie Bell: nous vous renseignerons sur les nombreux systèmes d'intercom qui peuvent se combiner à votre téléphone.



VISITEZ la terre sainte

La ligne aérienne Lufthansa vous promet un voyage inoubliable en Terre Sainte. Vous revivrez la Bible étape par étape, vous découvrirez l'origine des grandes religions. Venez voir la rivière Jourdain, la salle de jugement de Pilate, la chapelle de la flagellation, de la condamnation et de la crucifixion. La crèche de Bethléem, l'église de la Nativité, le Mont des Oliviers, le jardin de Gethsémani, le tombeau de Marie, l'oratoire de l'Ascension, la chambre de l'Annonciation, Nazareth ainsi que de nombreux autres sanctuaires, autant d'endroits à visiter, autant de souvenirs.

C'est un voyage inoubliable sur la terre des hommes qui ont vécu l'ancien et le nouveau testament. Un monde merveilleux vous attend en Terre Sainte. Ce sera le voyage de votre vie.

Dates des voyages avec guide pour 1967

26 Janvier
9. 23 Février
9. 16 Mars

* Il y a un supplément de \$25.00 pour Pâques à Jérusalem.

Lufthansa

1250 rue Peel, Montréal, Qué.

S.V.P. veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur le voyage en Terre Sainte.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Tel. _____
Mon agent de voyages est _____
Ville _____

MLB

TOUTES LES PLUS BELLES DESTINATIONS AU MONDE

LES PLUS BEAUX VOYAGES AUX MEILLEURS PRIX	VOYAGES	OUVERT
France	JUSQU'À 7 A.	LE SOIR
Allemagne	JUSQU'À 7 A.	LE SAMEDI
Angleterre	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Autriche	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Belgique	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Danemark	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Espagne	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Grèce	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Irlande	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Italie	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Japon	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Maroc	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Népal	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Norvège	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Pays-Bas	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Pologne	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Portugal	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Roumanie	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Suède	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Suisse	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Tchécoslovaquie	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Turquie	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Union Soviétique	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
USA	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.
Yugoslavie	JUSQU'À 7 A.	JUSQU'À 4 H.

1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal 2 UN. 1-7272

Le SPEQ souscrit aux grands objectifs du rapport Parent

Le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (CSN) souscrit aux grands objectifs de la commission Parent, notamment en ce qui regarde la neutralité des commissions scolaires régionales, des universités et des futurs instituts.

Il croit cependant qu'il n'est "ni possible ni souhaitable d'établir dans l'immédiat des structures définitives" et qu'il convient plutôt de mettre au point des "solutions de transition" assez souples "pour suivre l'évolution probable de la mentalité des divers groupes qui composent la population du Québec".

Dans un mémoire soumis au Conseil supérieur de l'éducation, le syndicat, qui groupe les quelque 2.500 professeurs à l'emploi du gouvernement, souligne que la mise en place des structures nouvelles devra tenir compte des conceptions actuelles de la population quant au rôle de l'école dans la formation religieuse et morale des enfants.

Il faut cependant prévoir une évolution progressive des mentalités, donc offrir dans l'immédiat des solutions de transition qui soient de nature "à préparer les voies de l'objectif à long terme".

Le mémoire note que le conseil a amorcé un "renouveau de la mentalité religieuse et sociale" de la population du Québec et que des événements d'ordre politique, économique et social "ont donné une orientation nouvelle à la démarche globale" de cette province.

Voilà pourquoi, disent les professeurs de l'Etat, "il serait dangereux d'établir des structures rigides... qui deviendraient un carcan dans deux ou cinq ans".

Ainsi, le syndicat considère que la création dans les grands centres d'écoles confessionnelles, d'une part, et non confessionnelles, d'autre part constitue une "solution de transition", qui, traduite en structures rigides, consacrerait "de façon définitive le cloisonnement religieux que nous avons vécu dans le passé et contre lequel les Eglises chrétiennes amorcent elles-mêmes un mouvement vers la compréhension et l'unité".

Dans les petits centres, là où les enfants des confessions religieuses minoritaires sont trop peu nombreux pour justifier la création d'une école distincte, les professeurs de l'Etat suggèrent que l'Eglise catholique, qui patronne une confessionnalité plus ouverte, doit "prendre elle-même l'initiative de créer une mentalité neuve".

Quant aux écoles secondaires, "l'hypothèse la plus lo-

gique est celle de l'école non confessionnelle ouverte à tous", mais le syndicat reconnaît que le milieu actuel n'est pas prêt à admettre une telle solution dans l'immédiat. "Il faudrait encore ici, dit le mémoire, procéder par étapes de manière à suivre l'évolution de la population et à ne pas imposer de structures avant que les gens ne soient mûrs pour les accepter".

Les professeurs suggèrent comme mesure de transition l'instauration graduelle d'un choix de cours optionnels présentant "les diverses religions dans une perspective historique générale répondant aux intérêts des élèves de cet âge".

En ce qui a trait au secteur universitaire, le SPEQ est plus catégorique: il estime que la "confessionnalité constitutionnelle" des universités est aussi anachronique que leur "corporatisme administratif".

L'Etat, souligne le mémoire, a le devoir de mettre de l'ordre au plus tôt dans l'ensemble de l'enseignement universitaire et surtout, de ne pas répéter les mêmes erreurs dans la création des instituts pré-universitaires et professionnels.

Reste le problème des centres de formation des maîtres. Ces centres, les écoles normales, sont actuellement dotés d'un caractère confessionnel et chargés de préparer les maîtres à enseigner dans des écoles confessionnelles. Le SPEQ, qui compte dans ses rangs les professeurs des écoles normales publiques, dit là-dessus:

"A la suite des expériences que nous avons vécues depuis quelques années, il faut affirmer que la formation religieuse, dans les écoles normales comme ailleurs, doit d'abord répondre aux besoins propres des étudiants et qu'il est inutile de tenter de transformer en "apôtres" de jeunes adultes dont les options religieuses sont déjà définies par leur formation religieuse antérieure".

Le SPEQ croit qu'il n'appartient pas à l'école normale de décerner un diplôme de "bon chrétien" à tous ceux qui passent dans son enceinte et de garantir la valeur religieuse des professeurs qu'elle produit. "C'est l'école confessionnelle elle-même qui devra évaluer, par le truchement du comité des parents, la personnalité religieuse du professeur à qui elle veut confier les enfants", dit le mémoire, qui ajoute qu'il est "possible et souhaitable d'opérer immédiatement une réforme de l'enseignement religieux dans les écoles normales de l'Etat".

J.F.

Les Anglo-Québécois devant le Conseil supérieur de l'éducation

Front commun des protestants contre la "régionale" unique régissant les écoles françaises et anglaises

par Jules LEBLANC

Les protestants sont farouchement opposés à la suggestion de la Commission Parent de faire relever les écoles anglaises et françaises de chaque région d'une commission scolaire unique. La-dessus, ils ont fait front commun dans les mémoires qu'ils ont soumis au Conseil supérieur de l'éducation lors des audiences que le conseil a tenues jeudi, vendredi et samedi sur la dernière tranche du rapport Parent.

Quatorze organismes protestants ont alors présenté des mémoires. Deux d'entre eux représentaient les universités (McGill et Sir George Williams), tandis que les 12 autres étaient associés directement aux commissions scolaires. Alors que les deux universités appuient l'idée qu'une commission scolaire régionale unique régisse toutes les écoles d'une région, quelles que soient leur langue et leur religion, seulement deux des 12 autres mémoires en font autant. Les 10 autres ont affirmé catégoriquement leur opposition à cette mesure.

Après avoir consulté ses 150 sections, l'association provinciale des "Home and School Associations" (ou des associations parents-maîtres protestantes), qui groupe 17.000 familles, accepte le principe de la régionale unique et déclare que c'est un objectif à long terme qu'il faudra atteindre en procédant par étapes; elle s'oppose à ce qu'une loi l'impose. Comme première étape dans cette direction, elle préconise l'établissement de régionales françaises et anglaises, plutôt que catholiques et protestantes. Elle souligne qu'une structure administrative unique est "désirable pour l'enrichissement de tous" les Québécois.

De même, la régionale protestante Lakeshore, en banlieue ouest de Montréal, accepte l'établissement d'une commission scolaire unique et demande que cette recommandation soit appliquée graduellement. Elle suggère huit étapes et demande qu'on s'assure bien, à chacune des étapes, que la population est préparée, sur les plans émotif et psychologique, à accepter les implications de cette réforme.

La fédération provinciale des Home and School Associations et la régionale Lakeshore appuient en bloc la dernière tranche du rapport Parent et, parmi les 12 organismes protestants reliés aux commissions scolaires, elles sont les seules à le faire.

Les trois associations provinciales des instituteurs catholiques s'opposent très énergiquement à la structure administrative unique. Il en est de même pour sept des neuf commissions scolaires régionales à direction protestante qui ont soumis un mémoire, l'autre ne s'étant pas prononcée sur la question. (A noter: une seule des régionales protestantes n'a pas présenté de mémoire.)

Mais ces 12 mémoires ne font pas uniquement front commun sur la question de la régionale unique. Il y a dans ces mémoires une ressemblance étonnante en ce qui concerne les plans des mémoires, les problèmes qu'ils traitent et la façon dont ils les abordent, les arguments qu'ils invoquent et, dans une certaine mesure, les solutions qu'ils suggèrent.

Au chapitre de la confessionnalité, deux des 12 mémoires préconisent l'établissement d'écoles neutres (ceux de la fédération des "Home and School" et de la régionale Laurentian), tandis que les autres demandent des écoles confessionnelles (au sens large du terme) et des écoles neutres offrant des cours de religion; dans les deux types d'écoles, les minorités bénéficieraient de protection visant à respecter leur conviction religieuse, et ce serait là l'une des principales tâches des comités scolaires et de la Commission Parent demandée d'établir dans chaque école.

Les protestants s'opposent à la régionale unique et, de façon très majoritaire, réclament le maintien de deux systèmes d'enseignement au Québec. Les quatre associations provinciales (celles des commissions scolaires, des professeurs, des administrateurs scolaires et des "Home and School") préconisent une division en fonction de la langue, c'est-à-dire des régionales françaises et anglaises.

Les "Catholic Teachers": non au système uniforme

Sans mettre en doute la sincérité des commissaires, et tout en reconnaissant la difficulté d'établir un système qui soit juste et adéquat, les instituteurs catholiques de langue anglaise du Québec estiment que la Commission Parent a commis deux erreurs fondamentales en ce qui concerne les structures du système d'enseignement.

La première erreur, c'est d'avoir proposé un système uniforme de commissions scolaires régionales sans tenir compte des différences profondes qui existent à travers la province.

Et la seconde, c'est d'avoir recommandé, en ce qui touche la confessionnalité, une formule unique qui ne reconnaît pas la différence fondamentale entre les écoles catholiques du Québec et les écoles non-catholiques.

Dans un mémoire très fouillé, soumis au Conseil supérieur de l'éducation, la "Provincial Association of Catholic Teachers" met de l'avant pas moins de 44 recommandations distinctes touchant divers aspects de l'éducation au Québec.

Le mémoire affirme que la Commission Parent n'a bien qu'elle reconnaît qu'il faut maintenir la diversité religieuse et culturelle de la province, recommande d'autre part un régime qui n'offre pas les garanties nécessaires en ce sens.

Les instituteurs catholiques de langue anglaise croient que la formule qui laisse à la commission scolaire unique le soin d'organiser et d'administrer toutes les écoles d'une même région, ne peut s'appliquer indistinctement partout à travers la province. Le Québec, disent-ils, présente des problèmes d'une telle complexité qu'une solution unique s'appliquant à tous les cas n'est pas nécessairement la meilleure. Il conviendrait plutôt d'étudier séparément les problèmes de chaque région, de trouver la solution qui convient le mieux dans chaque cas, et de songer ensuite à la coordination de l'ensemble.

Ainsi les instituteurs catholiques de langue anglaise croient que la commission scolaire unique peut convenir dans certaines régions; dans d'autres régions par contre, il sera préférable d'établir des commissions distinctes selon la langue; et même ailleurs, selon la langue et la religion.

Le mémoire suggère en outre que seul le conseil de développement scolaire, à l'échelle de la grande région économique, soit autorisé à prélever l'impôt scolaire; la majorité des membres de ce conseil, recommande-t-il également, devraient être élus par toutes personnes inscrites sur les listes électorales provinciales dans chaque région économique.

Au chapitre de la confessionnalité, les instituteurs catholiques de langue anglaise affirment que si l'enseignement catholique de langue anglaise doit survivre au Québec, face aux difficultés problèmes qu'il affronte, il est indispensable qu'il s'appuie sur au moins une commission scolaire régionale distincte. Les solutions que cette commission appliquerait aux problèmes particuliers de ce secteur seraient alors de guide pour le reste de la province.

Le mémoire recommande de plus que le comité catholique conserve tous les pouvoirs que la loi lui attribue, sauf celui d'accorder ou de révoquer la reconnaissance confessionnelle aux écoles catholiques, pouvoir qui serait confié à la commission régionale.

Quant aux comités scolaires, ils n'auraient qu'un rôle consultatif, le principal gardant dans chaque école sa pleine liberté de manœuvre.

J.F.

Par contre, la plus importante commission scolaire protestante du Québec, celle du grand Montréal, et deux autres régionales (Ottawa Valley et South Shore), réclament à cet égard le maintien du "statu quo," c'est-à-dire des régionales protestantes.

LES MANUFACTURIERS DU QUÉBEC:

L'enseignement des matières profanes est inférieur dans le secteur franco-catholique

L'Association des manufacturiers canadiens est d'avis que l'enseignement des matières profanes dans les écoles catholiques de langue française au Québec est inférieur à celui qui est dispensé dans les écoles anglaises de cette province et même ailleurs au Canada.

Dans un mémoire soumis au Conseil supérieur de l'éducation, la division du Québec de cette association souligne que si les jeunes Québécois de langue française veulent jouir d'une réputation qui s'étendra à toute l'Amérique du Nord, comme c'est actuellement le cas des jeunes qui ont fréquenté les écoles anglaises de la province, il faudra que la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé "puisse au moins se comparer, sinon dépasser, celle de l'enseignement donné dans les autres provinces".

"Dans les conditions actuelles, affirme l'AMC, nombre d'entreprises ont à faire face à de véritables problèmes lorsqu'elles tentent de transférer les employés québécois à d'autres de leurs établissements dans les autres provinces, cherchant par ce déplacement à leur faire acquiescer l'expérience et la largeur de vues requises pour occuper des postes supérieurs dans le monde des affaires."

"Une des principales pierres d'achoppement, à l'heure actuelle, consiste dans la difficulté que rencontrent les enfants de ces employés dans l'étude des matières profanes lorsqu'ils arrivent dans les écoles des autres provinces." Les manufacturiers ajoutent que l'accent de ce problème s'amplifie aujourd'hui par suite de l'importance accrue qu'on attache à la mobilité de la main-d'œuvre.

Le mémoire précise que le principe de la neutralité religieuse de l'Etat vaut également pour l'industrie et que les entreprises sont toujours

à la recherche de jeunes qui ont reçu une "éducation et une formation soignée, indépendamment de leurs croyances religieuses."

Au chapitre de la confessionnalité, l'AMC exprime en conséquence la réserve suivante:

"Si le progrès académique est retardé dans les matières profanes au point où les niveaux atteints dans les écoles confessionnelles n'égalent pas ceux des autres écoles de la province et du reste du Canada, alors l'enseignement religieux ne devrait pas être intégré à l'enseignement général dispensé à l'école."

Les manufacturiers sont en outre d'avis que la structure administrative à trois échelons préconisée par le rapport Parent s'inspire trop de "simples considérations théoriques et idéalistes".

Une telle structure, reposant sur des comités scolaires au niveau de chaque école, suppose un accroissement de la participation des parents dans la gestion de l'école: "On peut sérieusement se demander si l'on peut raisonnablement l'anticiper", dit le mémoire.

De façon générale, face aux réformes proposées par la commission Parent, l'association des manufacturiers se montre réservée. Son mémoire conclut:

"A cause des incertitudes nombreuses et peut-être aussi de plusieurs faiblesses que présente la réforme proposée quant à l'administration scolaire, l'association recommande instamment que cette réforme soit mise à l'essai, à titre de projet-pilote, dans certaines régions choisies de la province afin de pouvoir le cas échéant, faire l'objet de modifications, et ce, avant d'être instaurée par toute la province."

J.F.

et catholiques. Celles-ci accueilleraient tous les élèves qui veulent fréquenter leurs écoles, quelles que soient leur langue et leur religion, et des mesures seraient prises pour respecter leurs options culturelles et religieuses.

Les 12 mémoires sont unanimes à demander, comme le suggère le rapport Parent, que les régionales aient juridiction et sur l'enseignement élémentaire et sur l'enseignement secondaire. Ils sont presque unanimes à demander que la négociation des salaires et des conditions de travail des enseignants soit confiée aux régionales et que les régionales aient plus de liberté dans l'élaboration des programmes d'études.

La suggestion de créer, dans chaque région économique, un conseil de développement scolaire, rallie d'emblée l'adhésion de seulement trois mémoires: celui de la fédération des "Home and School" et de deux régionales (Lakeshore et Chateauguay Valley). Les autres sont ou bien carrément contre ou bien — et c'est la majorité — pour le principe, mais contre les fonctions qu'on veut lui confier; ce dernier groupe voit dans le conseil de développement scolaire une espèce de forum permettant aux régionales françaises et anglaises de collaborer entre elles, d'échanger des idées, etc.; il souhaite qu'une loi permette cela, mais ne l'impose pas.

De même, l'idée de créer dans chaque école élémentaire et secondaire un "comité scolaire", composé de parents et agissant à titre consultatif, n'est guère accueillie favorablement. Les protestants en acceptent généralement le principe, mais ils trouvent que ses fonctions sont trop étendues; ils s'opposent en particulier à ce que les comités scolaires s'occupent des questions pédagogiques comme le choix des professeurs, des manuels, etc., et envahissent ainsi un domaine réservé aux spécialistes de l'éducation. Ils signalent que les plus grands avantages des comités scolaires seraient d'assurer la participation des parents à la chose scolaire et de surveiller le caractère confessionnel de chaque école.

La plupart des mémoires s'opposent à la disparition des commissions scolaires locales. Même si les régionales régissaient les écoles primaires et secondaires, et même si chaque école avait son comité scolaire, précisent-ils, la commission scolaire locale a encore son utilité. On devrait modifier les fonctions qui lui sont attribuées présentement et lui faire jouer le rôle que les commissions locales protestantes jouent au sein du Protestant School Board of Greater Montreal. Leur rôle, alors, consisterait à surveiller la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles élémentaires, à voir à l'entretien de ces écoles, au bien-être des professeurs et des élèves, à faire des recommandations à la régionale concernant ces questions ou toute autre qui touche aux écoles élémentaires.

Les principales objections que l'on formule chez les protestants contre les Conseils de développement scolaire, c'est: ils constituent un palier nouveau et inutile entre les régionales et le ministère de l'éducation; ils vont entraîner des dépenses importantes et inutiles; ils vont accaparer sans raison un grand nombre de spécialistes de l'enseignement (professeurs et administrateurs) alors qu'il y a pénurie de tels spécialistes. D'aucuns s'opposent en outre pour les mêmes raisons qu'ils rejettent la régionale unique.

LES FINISSANTS DU COURS SECONDAIRE SONT ÉLIGIBLES POUR REMPORTER DES BOURSES D'ÉTUDES ET DES PRIX EN ARGENT

Tout étudiant qui termine ses études secondaires en 1967, sur le territoire de l'Automobile et son Rôle, est éligible pour participer au Concours National des Boursiers du Centenaire. Ce projet est subventionné par l'École de Cybersynétique et de Programmation (ECP) qui dirige des écoles à Montréal et à Toronto, de même qu'un cours par correspondance. On offre au total 500 prix, selon les mérites des candidats.

Pour renseignements et formule d'inscription, écrire à: CONCOURS NATIONAL DES BOURSIERS DU CENTENAIRE (Automobile et son Rôle)

s/s Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué.

ESTHETIQUE EN AFFAIRES INC.

Associés en recherches d'idées pour aménagements de bureaux et magasins.

Planification fonctionnelle d'espace et esthétique d'intérieur.

DECORATEURS-ENSEMBLERS DIPLOMÉS

M. Bélanger, S.D.E. Robert Parizeau, S.D.E. Paul Gosselin, S.D.E. Claude Pichette, S.D.E.

5645, Christophe-Colomb — Tél.: 274-2576

NOUS PAYONS **\$X12**

D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS DE 5 ANS

TRUST GENERAL DU CANADA

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 866-9641

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON ET LE POSTER AVEC VOTRE CHÈQUE À L'UN DE NOS BUREAUX.

Ci-joint mon chèque au montant de \$..... (minimum \$1.000,00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

NOM DE _____ D-28-11-68

NO _____ RUE _____

VILLE _____

SIGNATURE _____ DATE _____

N.B. — Si vous désirez obtenir notre liste de taux pour les échéances moindres que 5 ans veuillez pointer ici ☐

EN PLEINE FORME A TOUT ÂGE

EXERCISE

GRATIS

REMPLISSEZ le coupon ci-dessous (à droite) et faites-le parvenir à:

EXERCISE MASTER

4008, rue St-Denis, Montréal (ou appelez 849-7075)

et apprenez comment il est facile, agréable et intéressant de se maintenir en forme, svelte et rayonnant de santé en pratiquant des exercices quotidiens avec EXERCISE MASTER.

ANDRÉ COUTU L'AFFIRME

Il est facile, agréable et intéressant de se maintenir en forme et rayonnant de santé en pratiquant régulièrement ces exercices avec le merveilleux Exercise Master. Cet appareil, à 30 vitesses (de conception nouvelle), met tous vos muscles en mouvement, de la tête aux pieds, raffermissant par le fait même les muscles principaux de la taille, des hanches, de l'abdomen, des cuisses, etc., tout en stimulant la circulation de votre sang. Votre état de santé en général en profite et vous semblez avoir rajeuni de 5-10-15 ans.

COMPOSEZ 849-7075

ou écrivez à

4008, rue St-Denis, Montréal

André Coutu est professeur et animateur d'éducation physique à la télévision

TELEPHONEZ OU ÉCRIVEZ AUJOURD'HUI!

EXERCISE MASTER

4008, rue ST-DENIS, Montréal — 849-7075

• J'aimerais recevoir vos imprimés gratuits concernant l'Exercise Master

M., Mme, Mlle _____ (en lettres majuscules)

Adresse _____

Ville _____ Téléphone _____ (1.0) — 381-28-11-68

SERVICE TÉLÉPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR (Dimanche compris)

Les audiences du Conseil supérieur de l'éducation

Le système scolaire doit avant tout tenir compte de la situation actuelle, quitte à l'amender plus tard

Les parents catholiques: on impose tous les compromis à la majorité

Foyers Notre-Dame: le comité scolaire ne peut être l'unique gardien de la confessionnalité

par Jean FRANCOEUR

Les Foyers Notre-Dame canadiens, un mouvement familial chrétien, qui groupe quelque 2.000 couples au Québec, n'admet pas que le comité scolaire, tel que proposé par la commission Parent puisse être le responsable ultime, le gardien unique de la confessionnalité correctement entendue.

Le mouvement affirme que son "expérience quotidienne des hommes" ne lui permet pas d'endosser "l'idéalisme" dont le rapport Parent fait preuve sur ce point.

Il estime que si le comité scolaire, élu par les parents et les adultes qui suivent les cours pour adultes, est seul responsable de la confessionnalité à l'école, il s'ensuivra des contestations trop fréquentes "au grand détriment de la paix nécessaire à l'école de nos enfants".

Dans un mémoire soumis samedi au Conseil supérieur de l'éducation, les Foyers Notre-Dame soutiennent ainsi qu'un "réalisme élémentaire" invite à exiger "des précisions et des garanties soutenues par la loi", ceci afin de réduire au minimum "les revendications farfelues de telle ou telle minorité capricieuse, fût-elle non-confessionnelle ou catholique".

De façon générale, l'organisme croit que le rapport Parent est entaché "d'un malentendu initial sur la définition de la confessionnalité" qui l'amène à ériger en principe d'action un "compromis par déconfectionnalisation graduée".

Les Foyers Notre-Dame rejettent donc toutes les recommandations du rapport préconisant "des assouplissements ou des atténuations substantielles au caractère d'une école catholique".

Le "malentendu initial", explique le mémoire, vient du fait que les commissaires ont voulu donner une définition de l'école confessionnelle, comme une notion purement intellectuelle et comme si on n'en trouvait jamais dans le réel.

Il n'est pas plus possible à la "confessionnalité stricte" de devenir par voie d'assouplissement "une confessionnalité large", que pour un original de perdre graduellement ses particularités pour devenir un loup, puis un lapin, dit le mémoire.

"Une école catholique qui

laisse tomber ses caractéristiques essentielles n'est tout simplement plus confessionnelle", lit-on encore, de même que "l'original qui perd ses traits distinctifs devient... ou un monstre ou une charogne: aucune autre possibilité".

De là, le mémoire conclut que, dans les situations de pluralisme, l'école confessionnelle ou non doit accepter les minorités, mais que rien ne doit être "changé dans l'ordonnance de l'école et dans l'enseignement".

La loi devra consacrer cette exigence "afin d'éviter toutes sortes de malaises ou de frictions qui découleraient des protestations éventuelles de minoritaires plus "sensibles", pensent les Foyers Notre-Dame. Une telle disposition, selon eux, "protègerait plus sûrement la liberté religieuse des minorités contre tout intégrisme local".

Quant aux structures administratives, le mémoire précise que les Foyers Notre-Dame de Montréal sont disposés à accepter la recommandation du rapport Parent prévoyant la création d'une commission scolaire non confessionnelle chargée de régir toutes les écoles de son territoire (qu'elles soient catholiques, protestantes ou neutres et qu'elles soient françaises ou anglaises), mais à condition que les comités confessionnels conservent leurs pouvoirs et qu'ils puissent les exercer.

Par contre, les représentants de la région de Québec demandent le maintien des commissions scolaires régionales actuelles qui ont en charge les écoles d'une confession déterminée. Pour ces derniers, "le prétexte de la simplification administrative, encore que réel, n'est pas valable", dit le mémoire.

Les Foyers Notre-Dame demandent encore que soient créés des établissements catholiques au niveau de l'instabilité et jugent que les nouvelles universités ou les nouveaux centres universitaires ne devraient pas être "nécessairement neutres".

L'organisme réclame enfin la création de centres universitaires confessionnels consacrés à la formation d'éducateurs qui se destinent à l'enseignement confessionnel.

J. F.

par Jean FRANCOEUR

L'Association des parents catholiques du Québec est d'avis que les auteurs du rapport Parent ont fondé "une philosophie générale de l'éducation" sur ce qui lui paraît être "une interprétation abusive" de ce qu'est le "pluralisme religieux" de la population du Québec.

"Notre population est pluraliste, c'est un fait, mais il n'est que de se reporter aux chiffres du dernier recensement pour constater que ce pluralisme (du côté francophone) se compose en réalité d'une énorme majorité de catholiques et d'une infime minorité de membres d'autres confessions religieuses et de neutres", souligne le mémoire que cet organisme a soumis samedi au Conseil supérieur de l'éducation.

Le mémoire affirme que les "neutres" ne représentaient en 1960 que 5.000 personnes, dont 4.000 dans la seule région de Montréal.

L'Association admet que le nombre des partisans de l'école neutre a grandi depuis 1960, et même qu'il faut prévoir que le pluralisme des "options philosophiques" ira en s'accroissant au cours des années à venir. Mais, ajoute le mémoire, "nous devons avant tout tenir compte de la situation actuelle, et des proportions respectives de catholiques et de non catholiques dans le Québec, pour établir notre système scolaire", quitte à l'amender par la suite.

Le mémoire affirme que le rapport Parent, soucieux de respecter à la fois la confessionnalité des écoles et la pluralité religieuse de la population scolaire, grave en fait la confessionnalité "de réserves et de restrictions maintes fois répétées qui en rendent l'application singulièrement aléatoire".

L'Association des parents catholiques déplore que la commission Parent demande à l'école catholique, "celle de l'immense majorité", de "faire tous les sacrifices, accepter tous les compromis, consentir toutes les concessions, et perdre ainsi son caractère propre".

"En pratique, ajoute le mémoire, sous prétexte de bâtir un système pluraliste, on en arrive à substituer les droits de ces minorités non confessionnelles à ceux de la majorité catholique, ce qui nous semble contraire à toute saine conception non seulement de la justice, mais de la plus élémentaire démocratie".

Selon l'association, la "solution hybride que recommande le rapport Parent" ne correspond pas à la véritable école catholique telle que l'entendent les parents, fidèles en cela aux précisions apportées par les plus hautes autorités de l'Eglise, notamment celles du Québec.

En conséquence, l'Association des parents catholiques demande que les écoles catholiques conservent leur caractère catholique authentique; que les neutres ou les membres d'autres confessions aient droit, en vertu du même principe, à des écoles conformes à leur conception, chaque fois qu'ils font la preuve que leur nombre est suffisant pour le justifier;

que les neutres et les membres d'autres confessions, admis dans des écoles catholiques, aient droit à certains accommodements, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

que les écoles catholiques aient droit à certaines subventions, mais sans porter atteinte au caractère et aux structures catholiques de l'institution;

— que la direction de l'école catholique soit catholique sans équivoque et que les membres du personnel enseignant le soient dans toute la mesure du possible;

— que le comité catholique ait un droit de regard sur le contenu des manuels scolaires;

— que toutes les manifestations et activités religieuses normales (y compris l'observance des fêtes d'obligation) puissent se développer sans entrave.

Quant aux structures administratives du système d'éducation, l'association demande le maintien des commissions scolaires et de leur caractère confessionnel. Elle estime en outre que les comités catholique et protestant devraient recevoir des pouvoirs accrues et suggère qu'ils soient attachés au ministère de l'éducation par l'intermédiaire des sous-ministres associés.

Le même organisme se porte en outre à la défense des institutions privées et propose plusieurs recommandations touchant le financement de ce secteur.

Il estime que les ententes ou la concentration actuellement en vigueur compromettent de multiples inconvénients et ne respectent pas les "exigences de la justice distributive".

Comme solution de rechange, l'association suggère que la prochaine session parlementaire, retire le bill 35 qui établit le régime des institutions associées et y substitue un projet de loi préconisant "la subvention rattachée à l'enfant". Le montant de cette subvention serait fixé selon le coût moyen de l'enseignement dans la région où l'institution privée est située.

Il est ordonné aux défendeurs DAME EMILE VEDRINES et EMILE VEDRINES, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 24 novembre 1966. JEAN LEDUC greffier C.P.M.

Mes Tansey, de Grandpré, Bergeron et Monel, 350 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTA-66-11296

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

Outardes 4

TRANSPORT DE MATERIAUX (GLAISE ET GRAVIER) POUR LA CONSTRUCTION DES DIGUES NOS 2, 4 ET 6

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cinquante mille dollars (\$50.000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 23 novembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTR-66-11275

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 120 KV. SUR PORTIQUES EN BOIS ENTRE BRYSON ET BAIE MILLER

Comité de Pontiac

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trois mille dollars (\$3.000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 23 novembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTR-66-11275

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 120 KV. SUR PORTIQUES EN BOIS ENTRE BRYSON ET BAIE MILLER

Comité de Pontiac

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

— que la direction de l'école catholique soit catholique sans équivoque et que les membres du personnel enseignant le soient dans toute la mesure du possible;

— que le comité catholique ait un droit de regard sur le contenu des manuels scolaires;

— que toutes les manifestations et activités religieuses normales (y compris l'observance des fêtes d'obligation) puissent se développer sans entrave.

Quant aux structures administratives du système d'éducation, l'association demande le maintien des commissions scolaires et de leur caractère confessionnel. Elle estime en outre que les comités catholique et protestant devraient recevoir des pouvoirs accrues et suggère qu'ils soient attachés au ministère de l'éducation par l'intermédiaire des sous-ministres associés.

Le même organisme se porte en outre à la défense des institutions privées et propose plusieurs recommandations touchant le financement de ce secteur.

Il estime que les ententes ou la concentration actuellement en vigueur compromettent de multiples inconvénients et ne respectent pas les "exigences de la justice distributive".

Comme solution de rechange, l'association suggère que la prochaine session parlementaire, retire le bill 35 qui établit le régime des institutions associées et y substitue un projet de loi préconisant "la subvention rattachée à l'enfant". Le montant de cette subvention serait fixé selon le coût moyen de l'enseignement dans la région où l'institution privée est située.

Il est ordonné aux défendeurs DAME EMILE VEDRINES et EMILE VEDRINES, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 24 novembre 1966. JEAN LEDUC greffier C.P.M.

Mes Tansey, de Grandpré, Bergeron et Monel, 350 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTA-66-11296

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

Outardes 4

TRANSPORT DE MATERIAUX (GLAISE ET GRAVIER) POUR LA CONSTRUCTION DES DIGUES NOS 2, 4 ET 6

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cinquante mille dollars (\$50.000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 23 novembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTR-66-11275

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 120 KV. SUR PORTIQUES EN BOIS ENTRE BRYSON ET BAIE MILLER

Comité de Pontiac

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trois mille dollars (\$3.000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 23 novembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTR-66-11275

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 120 KV. SUR PORTIQUES EN BOIS ENTRE BRYSON ET BAIE MILLER

Comité de Pontiac

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 novembre 1966, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'usage de la Banque de Montréal, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 novembre 1966, sous le numéro 1535337. Ce 25ème jour de novembre 1966.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1371-D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de The Liberty Wool Stock Co. Ltd. dont la principale place d'affaires est dans la Province de Québec, en date du 15 novembre 1966, ont été enregistrées au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 novembre 1966, sous le numéro 1535337. Date à Montréal le 23 novembre 1966.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 07624

EUGENE PADULO, épicière, demeurant et domicilié au 11233 Tardivel, Montréal, district de Montréal,

demandeur

contre

DAME EMILE VEDRINES, épouse de Emile Vedrines, et ledit EMILE VEDRINES, tant personnellement que pour autoriser son épouse aux fins des présentes, tous deux demeurant et domiciliés au 3331 Marché, apt. 1, Montréal, district de Montréal,

défendeurs

Il est ordonné aux défendeurs DAME EMILE VEDRINES et EMILE VEDRINES, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 24 novembre 1966. JEAN LEDUC greffier C.P.M.

Mes Tansey, de Grandpré, Bergeron et Monel, 350 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

Avocats du demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTA-66-11296

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

Outardes 4

TRANSPORT DE MATERIAUX (GLAISE ET GRAVIER) POUR LA CONSTRUCTION DES DIGUES NOS 2, 4 ET 6

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cinquante mille dollars (\$50.000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 23 novembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTR-66-11275

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 13 décembre 1966

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 120 KV. SUR PORTIQUES EN BOIS ENTRE BRYSON ET BAIE MILLER

Comité de Pontiac

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trois mille dollars (\$3.000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT



Mao Tse-tung, au centre, accompagné, à gauche, de Chou En-lai et de Lin Biao, son fidèle lieutenant, assiste à un des derniers défilés monstres des gardes rouges qui viennent d'accepter d'obéir aux ordres du Comité central du PC chinois de retourner dans leur région.

(Photo Keystone)

Les gardes rouges regagnent leur province

La révolution culturelle va se poursuivre dans les campagnes

PEKIN — Les gardes rouges venus des provinces pour voir Mao Tse-tung et "échanger des expériences révolutionnaires" se mettent en route pour regagner leur région. Ainsi, l'une des principales phases de la révolution culturelle v a prendre fin, pour eux, sur la grande et sans doute joyeuse aventure qu'est une longue marche.

Tous les jeunes provinciaux ne rentreront probablement pas à pied, mais la presse et les dirigeants, en saluant chaleureusement ceux qui avaient déjà choisi ce moyen pour se

rendre à Pékin, semblent lancer officiellement un concours d'endurance dont le but pourrait être à la fois de faire des moins de vingt ans une génération d'opiniâtres marcheurs, de dégrader le réseau ferroviaire, et d'occuper aussi des enfants qui, croit-on, restent privés de classes pendant encore un assez long laps de temps. Car tout en annonçant hier que les manifestations de Tien An Men de vendredi et samedi — pendant lesquelles M. Mao Tse-tung est apparu devant deux millions et demi de militants — marquant la fin d'une série qui ne reprendra qu'au printemps, les journaux se gardent de toute information sur une éventuelle réouverture des écoles et universités.

preint d'une belle simplicité, on lit que ces rencontres cesseront "jusqu'au retour du beau temps".

La liste officielle des personnalités présentes est remarquable à cause de trois absences: celles du premier secrétaire de Pékin M. Li Hsue Heng, du vice-premier Po I Po, et de l'économiste Chen Yun. Membre de la commission permanente du Politburo avant le onzième plénum, M. Chen Yun, qu'on croyait en dévotion depuis plusieurs années, avait fait une réapparition surprise en août. Remplaçant de M. Peng Chen depuis le 3 juin, M. Li Hsue Heng a été violemment critiqué dans un grand nombre d'affiches ainsi que M. Po I Po, qui est responsable des transports et des transmissions, mais leur absence ne permet de tirer aucune conclusion.

Il est intéressant que, dans les comptes rendus sur ces 3e et 10e manifestations, l'accent soit mis comme jamais auparavant sur la nature franchement paramilitaire des gardes rouges, dont la presse dit, pour la première fois, qu'ils ont été passés en revue par leur commandant suprême Mao Tse-tung, en tant que "régiments et divisions".

PEKIN — Plus que jamais aussi, la presse souligne que les gardes rouges s'inspirent de l'armée de libération.

Il est savoureux d'autre part de lire dans un article: "Le fait que notre grand leader ait reçu tant de révolutionnaires en aussi peu de temps constitue un fait sans précédent dans l'histoire de la révolution chinoise et du mouvement communiste international". Dans un autre, en-

personne de Mao Tse-tung. Celui-ci apparaît comme le responsable numéro un du "schisme", cherchant à écarter au moyen de la Révolution culturelle les cadres de son parti favorables à un rapprochement avec l'URSS. Sur le plan idéologique, Mao est même pratiquement accusé par la Pravda de vouloir placer sa doctrine au-dessus de celle de Lénine.

Enfin, reviennent les accusations que se renvoient périodiquement Chinois et Soviétiques: Pékin joue un double jeu et s'entend avec Washington au détriment du Vietnam. La Pravda cite en conclusion une déclaration prête à y a quelques mois au maréchal Chen Yi selon laquelle "Pékin n'aurait pas absolument l'idée d'une négociation avec les USA".

COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, HEBERT
CARDINAL & CIE**

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
JEAN HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Sylvie Lironde
ROLAND PROVOST, C.A.

928 est, boul. St-Joseph
526-1661

Lucien Dahmé, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADRON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE SERVAIS, C.A.
JEAN-GUY BRASSARD, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Dural, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 — 861-9987

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON

Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE

Comptables agréés

J. P. Desautels, C.A.
J. D. Lewis, C.A.
C. A. Pollard, C.A.
J. P. Allard, C.A.
J. F. Gauthier, C.A.
C. H. Gauthier, C.A.
C. H. Gauthier, C.A.
C. H. Gauthier, C.A.
C. H. Gauthier, C.A.
C. H. Gauthier, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 — Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix

et Associés

Comptables agréés

Maître Samson, C.A.
Maître Bélair, C.A.
Maître Côté, C.A.
Maître Lacroix, C.A.
Maître Samson, C.A.
Maître Bélair, C.A.
Maître Côté, C.A.
Maître Lacroix, C.A.
Maître Samson, C.A.
Maître Bélair, C.A.
Maître Côté, C.A.
Maître Lacroix, C.A.

MONTREAL — QUEBEC — RIMOUSKI

360, rue Saint-Jacques, Montréal — 842-4691

LE CADEAU

pour toute la famille

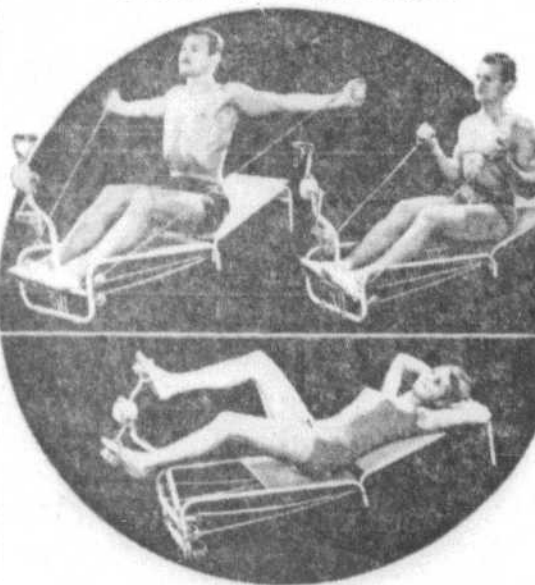
Faites confiance à l'inventeur de la position décline

Adams - TRAINER

le champion du monde des appareils de culture physique chez soi

Au prix maintenu de **\$150** Pédalier garanti à vie

"EVITEZ LES IMITATIONS"



Pour obtenir la luxueuse brochure, retournez ce bon à: UNIVERSPORT INC., 1335, boul. Ste-Foy, Cité Jacques-Cartier — Tél. 679-1500.

NOM et PRENOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ TEL _____

Appareils en démonstration et en vente:

A MONTREAL:
DAN MURRAY, 120 est, rue Craig, Montréal — Tél. 861-7228
CROCHONVILLE: BERGERON SPORT, 412 St-Maurice — Tél. 475-0211
QUEBEC: PALAIS DES SPORTS, 538, rue de l'Eglise
NAP. COTE SPORT, 572 est, St-Joseph — Tél. 528-8187
VICTORIA: PATRY & FERRIER, 81 est, Notre-Dame — Tél. 752-2511
CALGARY: HEROUX SPORTS, 418, rue Principale
JOLIETTE: GOULET SPORTS, 548, rue Main — Tél. 752-7504
BEAULIEU: SPORTS, 30 Wellington
SHERBROOKE: CODERE SPORT, 30 Wellington
VALLEYVIEW: BERGERON, 100, rue St-Jacques — Tél. 861-3183
CHICAGO: DIAMOND ET PERES, 45, rue Wilson
RIMOUSKI: NORDET SPORT, 290, rue St-Germain
SPORT ADOT ENGR., 40, Cathédrale
BEAUC: PERRONNIERE BLAIS INC., 95 Laval, Lac Mégantic — 582-0700
ST-JEAN: MAISON SPORT, 111, rue St-Jacques — 348-6363
TRINITE: P.A. GOUIN, 11, boul. des Forges
MENARD SPORTS, 4580, boul. Royal

Australie: victoire de M. Holt

CANBERRA — Victoire éclatante du parti libéral, triomphe personnel pour le chef du gouvernement M. Harold Holt, la plus cuisante défaite des travaillistes depuis 1949, quand M. Menzies prit le pouvoir: c'est ce que confirment les chiffres des élections générales australiennes de samedi.

Les résultats définitifs ne pourront être publiés que dans quelques jours. D'ores et déjà, il apparaît que la coalition du parti libéral et du "Country Party" disposera de 74 sièges au Parlement, qui en compte 122.

Selon les chiffres connus jusqu'à présent, le gouvernement a obtenu 74 sièges, les travaillistes 39, les indépendants un et divers autres groupes neuf.

M. Holt avait basé sa campagne électorale sur la conscription et sur la participation de l'Australie à la guerre au

Naissance difficile de la "grande coalition" CDU-SPD

BONN — La naissance du gouvernement de coalition chrétien-démocrate (C.D.U.) et social-démocrate (S.P.D.) se révèle difficile. Les dirigeants des deux partis sont toujours d'accord pour s'unir, mais, chez les socialistes, les militants se résistent à l'idée d'une alliance qui leur paraît contre nature. La Fédération S.P.D. du Schleswig-Holstein, par la voix de son président, celle de Bavière en corps constitué, ont déjà invité la direction du parti à chercher une autre voie. Les télégrammes de protestation s'accumulent par centaines, dit-on, sur la table du comité directeur. Samedi soir, les jeunes étudiants socialistes de Bonn sont venus faire part de leur mécontentement au groupe parlementaire.

Il est certain que la coalition C.D.U. - S.P.D. a de quoi déconcerter les adhérents du parti socialiste qui, pendant dix-sept ans et jusqu'à ces derniers jours, ont été les adversaires acharnés du Dr Adenauer et de M. Erhard. Le fait qu'on leur propose aujourd'hui de se ranger derrière la bannière de MM. Kurt-Georg Kiesinger et Franz-Josef Strauss n'a rien pour diminuer leur mécontentement.

Les militants sociaux-démocrates sont très sensibles à la propagande chuchotée à laquelle se sont livrés, récemment encore, certains cadres de la C.D.U. contre leur président Willy Brandt parce qu'il n'aurait pas été élu à la C.D.U., le protagoniste du rapprochement avec le S.P.D., par hostilité au chancelier Erhard plus que par conviction réelle, il garde aux yeux des socialistes la réputation d'un "aspirant dictateur".

A la C.D.U., d'ailleurs, l'atmosphère, pour être plus calme, n'est pas à l'enthousiasme. Seuls se réjouissent ceux qui, ayant provoqué la crise, se réjouissent d'en sortir, même au prix de l'alliance avec l'ennemi d'hier. Mais de nombreux députés s'inquiètent d'avoir été conduits à leur corps défendant. Il est certain qu'ils jugeront d'un oeil critique l'expérience qui se prépare et ses responsables.

Les organismes supérieurs du S.P.D. examineront aujourd'hui la situation. En dépit des pressions de la "base", ils hésiteront probablement à relancer la crise en disant "non", à la C.D.U. mais on pense déjà à Bonn qu'un gouvernement né sous des auspices si peu favorables aura du mal à vivre trop longtemps.

Rhodésie: Ian Smith est satisfait des derniers entretiens avec Londres

SALISBURY — M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, a déclaré hier soir, au cours d'une conférence de presse improvisée, qu'il considérait que son entretien de samedi avec M. Herbert Bowden, ministre britannique du Commonwealth, avait été "très satisfaisant".

Comme on lui demandait s'il paraissait normal que le ministre britannique ait regagné Londres après l'absence avec lui qu'un seul entretien, le premier ministre rhodésien

a répondu: "Il reste peu de problèmes à résoudre. Un entretien d'homme à homme a permis de préciser les positions en une seule rencontre. Il appartient maintenant à M. Bowden d'informer son gouvernement".

JOHANNESBURG — Dans les milieux gouvernementaux sud-africains, on a accueilli avec une certaine malice le déroulement des conversations qui viennent d'avoir lieu à Salisbury.

La déclaration de M. Wilson, annoncée pour cette semaine aux communes, est attendue avec un profond intérêt en Afrique du Sud, où l'on a toujours préconisé une solution de compromis et où l'on redoute que la Grande-Bretagne, rompant définitivement les ponts, ne porte à nouveau l'affaire rhodésienne devant l'O.N.U.

UN CHEF NPD

Nous ne sommes pas des nazis

COPENHAGUE — "Nous ne sommes pas nazis et nous ne sommes pas des nazis", a affirmé M. Benda Hermannsdorfer, chef du parti d'extrême-droite N.P.D. en Bavière, dans une interview accordée au journal conservateur danois "Berlingske Tidende".

Faisant l'éloge des Juifs et mettant en relief leur mérite au point de vue du développement culturel et juridique en Allemagne, M. Hermannsdorfer a souligné: "J'imagine et je comprends aisément ce qu'a dû représenter pour les Juifs le port de l'étoile de David maintenant qu'on veut nous accrocher l'étiquette nazie. Le peuple allemand ne veut pas entendre parler de nazisme et qui conque est de bonne foi reconnaît que les Allemands d'aujourd'hui n'ont rien de commun avec les Allemands de l'époque nazie".

"Un amour propre national raisonnable doit être autorisé et personne en France n'en veut à de Gaulle d'en avoir. La force du N.P.D. réside dans la puissance nationale qui, avec le temps, fera du N.P.D. un vrai grand parti pour le bien de la démocratie. Ni terreur, ni poursuite, ne peuvent nous empêcher d'aller dans cette direction", a conclu le leader bavarois du N.P.D.

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VERDUN - LACHINE - LASALLE

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville St-Louis, Villeray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville LeMay, Ville St-Laurent, Cartierville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétraultville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux, etc.

Appeler à:

844-3364 SERVICE DU TIRAGE



KOWEIT. — La conférence du boycottage d'Israël, réunie au Koweït, a pris dimanche la décision de porter la "Radio Corporation of America" et toutes ses branches et filiales dans le monde sur la liste noire des pays arabes.

Cette décision a été prise à la suite du refus de la R.C.A. de répondre aux demandes qui lui étaient adressées par le bureau central du boycottage d'Israël au sujet de ses rapports commerciaux avec Israël.

(La même mesure a frappé il y a quelques jours les deux grandes sociétés américaines "Ford Motors" et "Coca-Cola").

TAIPEI — Quelque 7.000 jeunes Tibétains se sont révoltés récemment contre les autorités communistes, tuant plusieurs centaines de soldats et d'officiers communistes, affirme à Taipei l'agence officielle centrale de presse, citant des informations reçues par les services de contre-espionnage.

La révolte qui avait d'abord commencé par des guerillas anti-communistes dans la région montagneuse de Kungpu le 10 août dernier, s'est étendue par la suite à Lachiajien et Lachiajien, selon l'agence de la Chine nationaliste.

Toujours selon la même source, il s'agit du plus vaste soulèvement anti-communiste ayant jamais eu lieu au Tibet. L'agence précise qu'il a duré cinq jours.



Non! Ne faites pas cela!
Voyez Berlitz!

Toujours premier dans la recherche linguistique, BERLITZ bat tous les records pour enseigner l'anglais parlé. Les cours accélérés de conversation anglaise BERLITZ sont universellement réputés. Renseignez-vous immédiatement en composant 288-3111, ou présentez-vous 50 Place Crémazie ou 2055 rue Peel.

Ecoles **BERLITZ** Langues Vivantes

LE DEVOIR Une bien sombre description de la situation des Canadiens français

MONTREAL, LUNDI, 28 NOVEMBRE 1966
CAHIER 2 / Pages 11-18

par Paul CLICHE

Prestige tradition bouquet de la France



Cognac Jules ROBIN

Fine Champagne V.S.O.P. (127-H) *** (127-F)
Jules ROBIN & Co. France

Le président des états généraux, M. Jacques-Yvan Morin, a, dans son discours d'ouverture des assises, fait une description saisissante de la situation actuelle de la nation canadienne-française. Avec une éloquence sobre, M. Morin a présenté un bilan peu réjouissant dont voici les grandes lignes.

Malgré certaines apparences trompeuses, de plus en plus de Canadiens français constatent que l'état général de la nation n'a jamais été aussi grave, a-t-il déclaré au début de son discours.

"Captifs de sous-développement économique, incapables de contrôler les forces aveugles qui parviennent à exploiter le pays, tendant en vain d'enrayer la désintégration de nos structures sociales, surpris par la faiblesse d'attraction et même la régression d'une culture dont nous avons longtemps pensé qu'elle constituerait un bastion inexpugnable, nous sommes menacés d'être emportés dans une spirale où se conjuguent et se multiplient les uns les autres tous ces facteurs. Qu'on me comprenne bien : il ne s'agit pas de met-

M. Morin déplore notre "paralyse collective" comme nation

Le président des états généraux du Canada français, M. Jacques-Yvan Morin, a déploré samedi l'incapacité de la nation canadienne-française de se prononcer actuellement sur les grandes options constitutionnelles qui la confrontent.

A l'heure des "choix profonds", a-t-il dit, nous nous partageons entre partisans d'un statut particulier pour le Québec et adeptes des Etats associés, entre militants de l'indépendance et avocats d'un fédéralisme renoué ou encore du statu quo. Dans notre situation actuelle, il est tragique que cette diversité d'opinions, par ailleurs si normale dans une démocratie, nourrisse la division et la discorde. Par

division, M. Morin a précisé qu'il entendait l'absence de dialogues entre générations, classes sociales, régions, partis politiques ou groupes idéologiques, "absence de dialogue qui est tout le contraire de la démocratie".

Et de poursuivre: "Qui ne voit que l'absence de communications entre groupes entraîne le manque de compréhension, les soupçons et enfin la paralysie collective! Qui ne sait que cette paralysie engendre à son tour la non-participation de la masse des citoyens? Non pas que le peuple canadien-français ne s'intéresse point à son propre sort, mais dès qu'il veut s'exprimer, il lui faut s'enrôler dans un parti, une association, une chapelle ou,

tre nos devoirs collectifs au sein d'une autre nation, mais de décrire le plus objectivement possible la situation d'un peuple qui, peu préparé à faire face aux grandes transformations du siècle, se trouve être le voisin immédiat de la plus grande puissance industrielle du monde".

C'est sur le plan économique que la description de la situation faite par le président des états généraux est la plus saisissante.

Voici quelques statistiques éloquentes concernant le Québec:

• Les entreprises minières y sont exploitées par des in-

térêts non-canadiens-français dans une proportion de plus de 95%.

• Nous ne comptons pas pour plus de 2% dans l'exploitation de nos forêts;

• Nos deux banques possèdent 62% de l'actif bancaire canadien à la fin de 1965 et nos sociétés fiduciaires 6,8% du marché;

• Dans l'assurance générale, nos sociétés touchent 19,5% des primes nettes souscrites au Québec et possèdent 4% de l'actif canadien, quant à l'assurance-vie, nous totalisons 6,3% de l'actif. Dans les fonds mutuels nous arrivons à 3,6%.

• Dans l'épargne et le crédit, la situation est un peu plus favorable, grâce aux moyens coopératifs, nos institutions contrôlent en effet 20,3% de ce secteur.

Bref, dans l'ensemble des institutions financières du Québec, les Canadiens français ne contrôlent qu'environ 18% des capitaux. Après avoir progressé lentement pendant plusieurs années, nous sommes en régression en matière d'assurance et nous sommes statiques sur le plan des dépôts personnels à comparer avec 1948: 7,8% des montants déposés au pays.

Sur le plan social, le Qué-

bec compte 40% des chômeurs du Canada et un niveau de vie inférieur de 10% à la moyenne canadienne.

• En 1965, quelque 565,000 travailleurs québécois ne gagnaient pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu et seulement 576,000 jouissaient d'un revenu supérieur à \$4,000. Le revenu moyen par tête était de \$1,500.

• 44% du profit net des principales sociétés de prêts canadiennes est réalisé au Québec.

• Au Canada, 514,312 Canadiens d'origine française ne parlent plus le français dont 68,339 au Québec même. (Recensement fédéral de 1961).

ment complet et harmonieux.

"Il est deux conditions fondamentales, à la réussite véritable des états généraux: la première, c'est qu'ils soient pleinement, éloquentement représentatifs de tous les éléments et qu'ils le soient de manière incontestable; la seconde, c'est qu'ils sachent déceler les problèmes fondamentaux d'aujourd'hui, qu'ils analysent attentivement toutes les solutions et qu'enfin ils examinent lucidement toutes les options. Aucune voie n'est fermée, aucune route n'est interdite pourvu qu'elle associe la lucidité, la persévérance et le courage. Ce que vous allez faire dans les mois, dans les années, qui viennent sera, ou en tout cas, pourra être décisif."

la plupart du temps, les jeux sont faits d'avance".

"Chacun de nous se croit beaucoup trop en possession de la vérité constitutionnelle, déplore encore le président des états généraux. Il nous faut donc, si nous voulons sortir de l'isolement et de la paralysie, non seulement nous expliquer les uns les autres, mais nous écouter attentivement, nous laisser pénétrer par des idées qui, à première vue, peuvent nous surprendre.

M. Morin définit donc dans les termes suivants les véritables buts des états généraux: "Nos objectifs sont de mettre fin à l'isolement des groupes, des générations et des régions au sein du Canada français en créant un vaste forum représentatif de la nation et, par voie de conséquence, d'amener la masse des silencieux à prendre part au débat et à donner son avis sur notre avenir collectif. C'est pourquoi, au départ, les états généraux ne doivent être mobilisés au service d'aucune thèse politique particulière: le dialogue sera peut-être un peu cacophonique au début, mais il faut faire en sorte que peu à peu s'établisse une harmonie à plusieurs voix qui permettra de définir clairement une orientation commune".

Aux états généraux les minorités ne pourront voter sur les questions qui concernent le Québec

Lors des prochaines assises des états généraux, seuls les Québécois pourront voter sur les questions engageant l'avenir du Québec. C'est la décision qu'a prise la commission générale de l'organisme et que son président, M. Jacques-Yvan Morin, a annoncée samedi aux quelque 1,400 participants présents.

En fin de semaine, quelque 250 à 300 délégués des minorités canadiennes-françaises des autres provinces participaient aux assises préliminaires des états généraux. Les membres de ce groupe se sont réunis samedi matin quelques heures avant l'ouverture officielle du congrès.

Ils ont accueilli sans trop d'enthousiasme cette décision de la commission générale qui leur a été communiquée par M. Rosaire Morin, président de la commission technique. Ils ont alors formé un comité pour étudier la question.

Dans son discours d'ouverture, M. Jacques-Yvan Morin a cependant déclaré que si les seuls Québécois pourront voter sur les questions concernant l'avenir du Québec, en contrepartie seuls les Canadiens français établis en dehors du Québec seront autorisés à voter sur les résolutions touchant leurs problèmes propres. Toutefois, il est clair, a-t-il précisé que tous auront le droit de vote sur les questions intéressant les rapports entre les groupes français de l'extérieur et le Québec ainsi qu'entre celui-ci et les autres gouvernements du pays. De même, tous sans distinction pourront voter sur l'organisation des états généraux.

A la suite de cette déclaration, il semble que la plupart des mécontents des autres provinces se soient ralliés.

On a révélé aussi au cours des assises que le gouvernement québécois a accordé une subvention de \$30,000 pour défrayer les dépenses des délégués des autres provinces. Cette somme a été distribuée par le Conseil de vie française en Amérique. D'autre part, un montant de \$5,000 a été affecté pour défrayer les dépenses de délégués de comités éloignés du Québec. Sur ce \$5,000, seule une somme de \$1,200 a effectivement été dépensée à ce chapitre. Certains délégués dont M. Bernard Beauchamp, ont protesté contre ces décisions soutenant en substance que si on a dépensé \$30,000 pour les délégués des autres provinces on aurait dû affecter un montant bien supérieur pour aider les délégués québécois.

Toujours au chapitre du financement, un ancien président de la Fédération des SSJB du Québec, M. Georges Henri Fortin, de Chicoutimi, a précisé que le montant de \$10,000 qui avait été souscrit par la Fraternité française avait été, en fait, collecté par les sociétés St-Jean-Baptiste. On a soutenu en certains milieux, dont le journaliste Jacques Guay dans un article publié dans le numéro de novembre 1966 du magazine Jean Talon (version nouvelle de l'Ordre de Jacques-Cartier) qui avait versé ce montant.

AIR CANADA repart de plus belle

Un accord vient d'être conclu avec le Syndicat international des machinistes et nous faisons tout notre possible pour qu'Air Canada reparte de plus belle et retrouve rapidement son rythme normal d'opération.

Pour tout achat de billets ou réservation, veuillez consulter votre agent de voyages ou Air Canada. Et pour tout renseignement concernant le fret aérien ou les messageries, communiquez avec le bureau d'Air Canada le plus près.

Nous regrettons vivement les ennuis provoqués par l'interruption de nos services et avons pris les mesures nécessaires pour remettre nos appareils en marche dans le plus bref délai.

Bienvenue à bord.

AIR CANADA 

LA CROIX BLEUE + POUR TOUS

DEMANDES D'INSCRIPTION ACCEPTÉES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE

Pas de limite d'âge! Pas de questionnaire médical!

Près d'un million de Québécois font confiance à la CROIX BLEUE, car la protection supplémentaire de la Croix Bleue couvre les dépenses auxqueltes ne pourvoit pas l'Assurance-Hospitalisation du Gouvernement:

- Hospitalisation en chambre semi-privée
- Indemnités d'antécédents
- Indemnités de maternité
- Radiographies diagnostiques
- Indemnités chirurgicales
- Soins de médecine à l'hôpital

POUR RECEVOIR TOUTS DÉTAILS, POSTEZ CE COUPON DÈS AUJOURD'HUI!

CROIX BLEUE
C.P. 910, Station "B"
Montréal 2, P.Q.

(EN LETTRES MOULÉES)

NOM _____

ADRESSE No _____ Rue _____

VILLE _____ Zone postale _____

COMTE (si vous résidez hors de l'île de Montréal) _____

LD-9

 LA CROIX BLEUE
AU SERVICE DU QUÉBEC DEPUIS 25 ANS

[Illegible text]

Tribulations des hommes et des femmes politiques

On a beau lire et relire les comptes rendus politiques pour s'instruire un peu, c'est recommandé aux femmes comme aux hommes (si souvent) on trouve peu ou pas d'exposés précis et de projets fermes absolument nécessaires pour répondre aux situations lamentables de tant de régions de la province ou d'une trop forte proportion du peuple vit dans le chômage, l'oisiveté et les secours du Bien-être social (quelle déception que cette appellation dans ces cas-là) Dans les régions de la Gaspésie, de l'Abitibi, de la Vallée de la Lièvre, même dans le comté de Portneuf nous annonçons récemment Radio-Canada, c'est incroyable le non-développement ou l'arrêt du travail d'usine, avec ce résultat que dans ces régions, plus de millions chaque année sont versés en secours social que l'industrie de chacune de ces régions produit annuellement!

Ce n'est là qu'un aspect des déboires de la province depuis des dizaines d'années. Et quand on lit les comptes rendus du dernier congrès libéraux qui devait réunir, il nous semble, les penseurs du parti et les aspirants administrateurs du pays et les dirigeants politiques, on se demande combien d'élections il va falloir encore subir pour donner du sérieux et de la tenue à ces gens qui jouent à la politique comme les petits dans les rues, armés de fusils et de couteaux, jouent aux gangsters ou aux commandos. Les Canadiens français n'ont jamais eu la réputation d'être un homme très sérieux et réaliste mais là, ça dépasse les bornes raisonnables. On ne sait plus ni parler ni se tenir en public.

"Nous serons dans l'Opposition, a dit M. Lesage, tant que nous laisserons des notions aussi abstraites que la droite et la gauche, modérée et avancée, nous cataloguer nous nous diviser". Plus loin le chef de l'Opposition a bien déclaré: "Nous devons dorénavant accorder beaucoup plus d'attention aux problèmes de l'agriculture et des régions défavorisées". C'est bien tard pour en parler quand on a perdu le pouvoir d'action. Espérons que l'équipe du Premier ministre actuel va trouver les possibilités d'exécuter ces bonnes intentions pour les "régions défavorisées" avant la préparation de la prochaine campagne électorale. Mais combien ont pu entendre vraiment M. Lesage dans ce tumulte qu'a été le récent congrès libéral ou le chef lui-même avait l'air si peu "maître chez lui" tout en étant le chef réel et légitime?

Ce qui lui a amené à déclarer encore avec plus d'énergie, semble-t-il: "Nous serons dans l'Opposition tant que nous ne saurons pas nous soumettre aux exigences les plus nobles de la politique en démocratie, à savoir l'esprit d'équipe, la solidarité, le secret du caucus, bref, la discipline en vue de l'intérêt commun. Nous serons dans l'Opposition aussi longtemps que, par notre cohésion dans la pensée et dans l'action, nous ne donnerons pas la preuve au Québec que nous sommes prêts et aptes à le servir". Voilà une sémence

assez sévère et un avertissement qui n'a rien d'élogieux, c'est plutôt le contraire que ça veut dire. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le chef du parti libéral dénonce le manque de discipline, de discipline et de tenue de ses lieutenants et de groupes entiers de ses effectifs. Il faut bien se résigner à reconnaître que la liberté de parole pratiquée à tort et à travers, à la bonne franquette selon le goût de la démocratie canadienne, sans sérieux, sans tact et trop souvent sans jugement, quel que soit le plan où se situe la pensée ou l'absence de pensée, social, mondain, économique, religieux ou politique, n'apporte absolument rien de concret, de pratique et de fructueux à la communauté. On en a des preuves chaque jour dans les événements courants et dans l'actualité. On n'a qu'à observer les divisions et les oppositions souvent systématiques; partout, le scepticisme, l'absence d'opinions justes et de convictions saines s'étalent dans l'esprit des masses de même que la perte de confiance dans les partis politiques, les institutions et le travail humain. On ne croit plus qu'à la machine (dont le détecteur de mensonges au cours des procès) à la technique, à l'argent. Et pourtant tout le monde parle, parle; des techniciens tentent même de faire jaser ceux qui n'ont absolument rien à dire. Que de gens à perdre leur temps ensemble! On comprend que les chefs politiques qui ont quelque plomb dans la tête s'impatiente à la fin des excès de ce délire verbal et souhaitent plus de discipline de pensée, plus de discrétion dans les déclarations.

Mais que sont les tribulations de M. Lesage et de M. Johnson dans la politique québécoise à côté de celles du chef du gouvernement indien à l'heure actuelle? Quand on pense que Indira Gandhi doit se battre, elle, contre les troupes de 250 millions de "vaches sacrées", "pour lesquelles le peuple est prêt à verser son sang" a déclaré le député Rameshwar Anand! "Si l'on abat ces vaches, nous ferons la révolution!" avaient dit d'autres députés avant lui. Et les manifestations monstres de s'organiser et les révoltes de se succéder et il y a déjà des morts. On tient à ce qu'on a "sacré" dans ce coin-là. Allons on désacralise à peu près tout sans verser une goutte de sang: ce qui n'apporte pas la paix pour autant. En attendant l'issue de cette lutte "énorme" le gouvernement de madame Gandhi doit continuer d'administrer le pays jusqu'aux élections de février, à travers ce drame sanglant des "vaches sacrées": qu'est-ce que les hommes n'auront pas soutenu de leur goût de la bagarre au cours de leur apparition sur la planète, depuis que les Hébreux ont fabriqué un Veau d'or pour... l'adorer? Encore un cas qui démontre que la femme n'a pas autant de chances que l'homme, même en politique, même quand elle remplit le poste de chef de gouvernement. Espérons tout de même le succès de ce grand nettoyage que madame Gandhi ambitionne de réaliser, ce qui serait sans doute un sérieux progrès sur le plan de la salubrité publique sinon, de l'hygiène politique.

Germaine BERNIER



Monsieur et madame Edmond Frenette, présidents du Gala du Commerce 1966 qui aura lieu vendredi, le 2 décembre, à l'hôtel Reine-Elizabeth, sous la présidence d'honneur de l'hon. Hugues Lapointe, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et de madame Lapointe.

Campagne d'éducation des consommatrices de Shawinigan

La Fédération des consommatrices du Québec, local de Shawinigan, en collaboration avec l'A.C.E.F. (Association Coopérative de l'Economie Familiale du Grand Shawinigan), a invité le Père Emile Bouvier, économiste qui donne tous les dimanches matin des cours d'économie politique sur la chaîne de Radio-Canada.

La conférence du Père Bouvier traitera des malaises dans l'économie actuelle, de la manipulation des prix, des profits exagérés et de la pubécité fallacieuse. Notons que l'action des consommatrices de Shawinigan a été accueillie en haut lieu, comme un exemple qui pourrait servir à d'autres régions qui n'obtiennent qu'un résultat temporaire avec le boycott. Cette action consiste en un programme d'éducation et d'information aux consommatrices ainsi qu'un mémoire visant à abolir le timbre-primé, récemment adressé au député fédéral M. Jean Chrétien.

Le public de Shawinigan et des environs est invité à se

rendre à la salle du Conseil central des Syndicats nationaux, 453, 5e rue à Shawinigan, à 8 h. p.m., lundi le 28 novembre prochain.

Les consommatrices de Shawinigan ont déjà émis une carte de membre qui leur servira de laissez-passer. Les fonds ainsi recueillis serviront à l'émission d'un bulletin mensuel sur la consommation, dont le premier numéro paraîtra en décembre.

Steinbeck en guerre

Le célèbre écrivain John Steinbeck, prix Nobel de littérature, deviendra, à partir du mois prochain, le correspondant au Vietnam et en Asie du sud-est du quotidien Newday distribué dans la banlieue new yorkaise de Long Island.

Aux termes de l'accord conclu entre Newday et M. Steinbeck, ses articles pourront être revendus à des journaux désirant s'abonner aux services spéciaux du quotidien.

Le mouvement des femmes chrétiennes décide fermement de se mettre au pas, en éducation

par Solange CHALVIN

"Ne pas voir dans le rapport Parent, au moins dans son esprit et dans ses principes, une reconnaissance du droit et de la participation des parents en matière scolaire, serait à mon avis faire preuve d'irréalisme ou manifester une attitude de méfiance ou d'insécurité face à une réforme". Selon M. André Strouvens du service de l'éducation des adultes à la CECM, panelliste invité du Mouvement des femmes chrétiennes, jeudi soir à Montréal, c'est souvent le manque d'information, le manque de préparation des parents aux nouvelles structures scolaires qui les rendent si méfiants face aux changements qui bouleversent l'école d'aujourd'hui.

En plus de se prononcer, officiellement sur les principales recommandations du rapport Parent, M. Strouvens a apporté aux deux cents personnes présentes, une documentation certaine sur les mécanismes de consultation et de participation qui devraient permettre aux organismes et corps intermédiaires de faire entendre leur voix. Après avoir défini le rôle des comités consultatifs, M. Strouvens a dit: "Voilà me semble-t-il, une structure de consultation et de participation qui permet d'entrevoir un rapprochement futur et indispensable entre la famille et l'école."

C'est ainsi que M. André Strouvens conçoit le véritable rôle des parents à l'école. Favorable à la multiplication des comités consultatifs, M. Strouvens a affirmé: "Si nous voulons réussir l'application d'une saine pédagogie qui préparera le mieux possible nos enfants à être de véritables adultes, les parents de l'éducation nouvelle doivent se préparer dès aujourd'hui à devenir en matière scolaire de véritables participants et exécutants."

Le Mouvement des femmes chrétiennes, nouvelle appellation des dames de St-Anne, est maintenant entré dans les structures officielles de l'action catholique diocésaine. Mme Thérèse Olivier, responsable, nous disait à l'occasion de cette rencontre, que le mouvement n'avait pas seulement changé de nom, mais également d'orientation. "Le mouvement a subi de profondes

transformations sur le plan des structures et de son orientation; reste maintenant à transformer les femmes elles-mêmes au niveau paroissial et individuel. Notre objectif: être des femmes chrétiennes dans l'Eglise de 66-67, des femmes au courant, des femmes capables de prendre des positions fermes et énergiques dans un monde chrétien en perpétuelle évolution. Ce colloque est la preuve de notre conscience d'être à la page dans le domaine de l'éducation."

Réponse enthousiaste des parents

S'il reste partout des obstacles à un véritable travail commun des parents et des professeurs au niveau de l'école, a dit Mlle Ginette Deschênes, coordonnatrice à l'Alliance des professeurs de Montréal, invitée au colloque, il y a de moins en moins de réticence de la part des parents à ouvrir franchement le dialogue. Relatant son expérience de professeur de catéchèse, Mlle Deschênes a dit: "Les parents sont devenus pour moi de véritables collaborateurs, indispensables, engagés avec moi dans la poursuite d'un but commun. De la catéchèse nouvelle, on passait à la pédagogie nouvelle. Au début les parents participaient petit à petit, ils sont devenus les animateurs de nos réunions. Avant les critiques à formuler à l'égard de l'école, ils en faisaient part à leurs représentants au comité et ensemble parents et professeurs essayaient de cerner de plus près les fondements de la plainte et s'ingéniaient de façon très réaliste à améliorer la situation. Selon Mlle Deschênes, il n'y a pas de trucs pour faire naître cette franche collaboration parents-maîtres, il n'y a que des gens conscients de leur rôle et de leurs responsabilités vis-à-vis l'enfant. Mlle Deschênes a engagé fermement son auditoire à prendre une part active à l'école."

Intégrer les jeunes à la communauté paroissiale

L'une des principales préoccupations des prêtres des paroisses, pour l'abbé J. Paul Rivest, directeur de l'Office cathédrale provincial, devrait être de créer des structures accessibles aux jeunes au ni-

veau paroissial. Si l'éducation religieuse des jeunes relève d'abord des parents, puis de l'école, le clergé paroissial a un rôle important à jouer pour grouper les jeunes et rendre accessible la pastorale. "On a élaboré jusqu'ici une pastorale scolaire en dehors des structures paroissiales, a dit l'abbé Rivest, il est maintenant temps que la communauté paroissiale joue son rôle au plan liturgique." Parmi les différentes formes que pourrait prendre cette pastorale, l'abbé Rivest signale des cérémonies spéciales pour les jeunes, des rencontres, des participations à des mouvements sociaux ou culturels axés sur la paroisse, mais faites dans un esprit de renouveau.

Cependant l'abbé Rivest a déploré l'absence d'animateurs formés à l'esprit de pastorale paroissiale. Toutefois, il croit que les parents pourraient rendre de grands services à la communauté paroissiale en jouant plus efficacement leur rôle dans ce domaine. Il a fait appel à une formule de participation sacerdotale et laïque permettant de mettre sur pied des organismes créés spécialement pour regrouper les jeunes sur le plan paroissial.

Climat d'étude à la maison

Au même colloque, une mère de famille, Mme Lucie Ryan a été appelée à situer le rôle des parents auprès de leurs écoliers, au sein de la famille. En plus de créer une atmosphère favorable à l'étude, une ambiance de silence et de calme, Mme Ryan a engagé les femmes présentes à profiter de tous les médiums d'information: journaux, radio et télévision pour donner à leurs enfants un supplément de documentation et de renseignements. En plus de ces moyens, Mme Ryan a suggéré aux parents d'abonner leurs enfants aux bibliothèques, de leur permettre de créer à domicile l'aide à la peinture, gouache, glaise, etc. et d'utiliser les vacances familiales pour acquérir de l'information indispensable de nos jours avec les méthodes nouvelles que développe l'école. "Ayez un peu moins la manie du chiffon pour prendre celle de l'éducation" a suggéré Mme Ryan, elle-même mère de quatre enfants en bas âge.

Au hasard des livres et revues...

Le premier trimestre scolaire de vos écoliers se terminera dans quelques jours. Comment se sont-ils comportés? Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de rentrer en contact avec leurs professeurs, il est sans doute temps que vous preniez l'initiative d'une telle rencontre. Si certains résultats vous laissent un demi-écho, chez Casterman, qui est une traduction de l'Américain John Holt. Ce livre est intitulé: "Parents et maîtres face à l'échec scolaire".

Vous y trouverez une foule de considérations qui vous permettront d'expliquer cette différence, cette passivité chez des enfants qui, hors de la classe, se révèlent intelligents et actifs. Cet ouvrage est la quête d'une réponse à ces questions, dit la préface avec beaucoup de justesse. Combattre la méfiance, la peur et l'ennui inspirer à l'élève le désir d'apprendre de lui-même de l'avant à son rythme et suivant ses aptitudes, aider maîtres et parents à comprendre les expériences quotidiennes de l'enfant tant à l'école qu'à la maison, telles semblent être les premières conclusions de l'auteur.

La PRESSE ENFANTINE La presse enfantine n'est pas très riche, croit-on souvent. En dehors de certains illustrés, bien connus des jeunes — Tintin, Pilote, Journal des jeunes et Journal des petits — plusieurs parents croient que plus rien n'existe. Voici quelques titres susceptibles d'inspirer des amis de la famille qui voudraient offrir à Noël un abonnement à vos enfants. Parmi les périodiques hebdomadaires ou mensuels convenant aux tout-petits de 4 à 8 ans, nous avons relevé: DO RE MI, FRIPOUNET ET MARISSETTE, LE JOURNAL DE NOUVEAUX PETITS, LE JOURNAL DES PETITS, LE MANÈGE ENCHANTE, PERLIN PINPIN, POMME D'API. Plusieurs d'entre eux s'a-

dressent à la fois aux enfants et aux éducateurs. Ils contiennent des bandes illustrées, des jeux et des textes à l'intention des parents ou des jardinières d'enfants.

Voici quelques titres de publications spécialement destinées aux enfants et aux préadolescents dont l'âge varie entre 7 et 15 ans. Ce sont: J. 2 JEUNES (garçons), J. 2 MAGAZINE (filles), LISETTE, JOURNAL DE MICKEY NADE, PILOTE, QUINZE ANS, RECORD, SPIROU, TINTIN, TOUT L'UNIVERS.

A cette liste de périodiques français ou belges, nous ajoutons Le jeune scientifique et Le jeune naturaliste, deux publications fort intéressantes publiées au Québec.

Sauf QUINZE ANS et RECORD qui sont des mensuels, tous les autres magazines sont des hebdomadaires. On peut se les procurer dans certains kiosques à journaux ou encore en s'abonnant par l'intermédiaire de PERIODICA, 5090 avenue Papineau, Montréal.

BIBLIOTHEQUE ROSE ET BIBLIO VERTE Deux collections pour jeunes que vous connaissez bien. Voici les derniers livres parus dans ces collections. Pour les plus jeunes de la Bibliothèque rose (chez Hachette) Jeanpi aux jeux de mai, Les Jolivet font du cinéma et Davy Crockett et les peaux rouges. Pour les amateurs de suspense, entre dix et quinze ans, la Bibliothèque verte présente les Compagnons de l'honneur, Michel et le complot et Le gros lot. Ces livres se vendent environ \$1, et on peut les obtenir dans toutes les bonnes librairies.



Mon nom est Suzanne Dupuis

J'ai doublé mon salaire après huit mois et demi d'étude spécialisée.

Voulez-vous que je vous en parle?

Je commence un travail passionnant pour une jeune fille — un des postes au secrétariat les plus enviables au Québec — reporteur judiciaire! Je n'avais que trois années d'expérience au secrétariat lorsque je me suis inscrite à l'Institut International de Sténotypie. Mais vous n'avez même pas besoin de cela, car l'Institut International de Sténotypie donne un cours commercial complet — excepté que vous apprenez à prendre la dictée d'une façon moderne — La Sténotypie — c'est-à-dire avec une machine qui vous permet de prendre la dictée à plus de 200 mots à la minute. C'est ce qui fait que vous devenez une sténotypiste professionnelle, toujours si en demande. C'est facile à étudier — que vous parlez anglais ou français. Car vous pouvez apprendre dans toutes les langues — et cela vous permet de travailler à tous les niveaux du Secrétariat. Il y a des ouvertures pour secrétaires légales — secrétaires de conférences et reporteurs judiciaires. N'attendez pas. Faites comme moi. Découpez et postez ce coupon à l'Institut International de Sténotypie dès aujourd'hui.

Pour obtenir un dépliant gratuit, postez le coupon ci-dessous ou composez 878-9186.

Pour tous renseignements et démonstration personnelle, composer 878-9186 ou postez ce bon. Aucun engagement.

Institut International de Sténotypie
1015 BEAVER HALL HILL, MONTREAL

NOM
ADRESSE
CITE PROV.
NO TEL.

INSTITUT INTERNATIONAL DE STENOYPIE

MD-38-11-66

Campagne de planification des naissances au Pakistan

KARACHI — La planification des naissances commence à intéresser la population du Pakistan. Depuis le début d'une campagne destinée à informer la population, il y a un an, on a vendu plus de 33 millions de contraceptifs.

Il semble que la résistance religieuse qu'on avait prévue ne s'est pas manifestée. Le ministre de la Santé, Kazi Anwarul Haque, a déclaré qu'au début des cliniques pour la planification des naissances n'ont pas retenu l'attention de la population en dépit de la publicité et des affiches. Mais, lorsque les extrémistes religieux ont commencé à faire de l'opposition, les gens ont subitement découvert les cliniques et s'y sont rendus en très grand nombre.

Analphabétisme

L'obstacle majeur auquel se heurtent les travailleurs dans ces cliniques est l'analphabétisme de la population. Au Pakistan, 18 pour cent de la population seulement sait lire. Les pancartes, affiches, tableaux sont inutiles pour la majorité des gens. On a essayé de remplacer ces moyens par la radio et les films; mais plus de 80 pour cent des Pakistanais vivent à la campagne.

On a formé des médecins et des travailleurs sociaux. Ils ont été chargés d'informer les sages-femmes des villages, pour la plupart analphabètes, qui ont à leur tour informé les 20 millions de femmes fertiles de ces régions éloignées. Les sages-femmes s'occupaient des femmes et les travailleurs sociaux conversaient avec les hommes.

Le but de la présente campagne est de réduire le taux de natalité.

BRUNET
DE COTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Liée
Angle Decelles et Reine-Marie
Fondée en 1877

Un cadeau original pour Noël

"Quel cadeau lui faire, cette année, pour Noël?" Combien de fois entend-on cette phrase rituelle d'une année à l'autre et combien de maux de tête cause-t-elle à ceux qui désirent donner, mais manquent d'inspiration quand arrivent ces moments d'importante décision?

Il existe, cette année, une façon originale de résoudre ce problème. Air France vient en effet de créer le cadeau "Bon voyage" transatlantique. Par l'entremise des bureaux de vente de cette compagnie ou de tout agent de voyage, on peut facilement faire parvenir un billet au domicile même d'un ami ou d'un parent demeurant dans n'importe lequel des 62 pays desservis par cette compagnie aérienne.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours possible d'y ajouter un bon d'échange permettant au récipiendaire de défrayer les dépenses de poche durant le voyage.

Le prix du billet est défrayé à l'avance et l'on peut même inscrire la mention "A ne pas ouvrir avant les Fêtes", si désiré. De plus, il est toujours

Longueuil a adjudgé une émission de \$1,267,500 de titres à 6%

potins financiers

Toutes les Bourses et tous les marchés de denrées étaient fermés comme de coutume samedi.

Le comportement de Wall Street durant la dernière séance de la semaine dernière — l'indice des industriels de DJ débuta à 797,38, puis monta de 10 points, avant de clôturer à 803,34, soit, toutefois, une avance de 6,52 points. Il est évident que le marché américain semble avoir escompté une bonne partie des mauvaises nouvelles économiques actuelles, mais, avec l'approche de l'époque des ventes dites fiscales (tax selling), on peut s'attendre à ce que la liste mobilière américaine soit irrégulière; ce que la nôtre reflètera.

Le conseiller municipal M. Paul-Emile Robert, ancien président de la Saint-Jean-Baptiste et M. Maim Kahan, critique au "Devoir", et directeur des relations franco-juives, du Canadian Jewish Congress, donneront chacun une conférence demain soir à 8 h., à l'ouverture de la Loge Macchabée, de l'Organisation sioniste du Canada. Ils parleront des "relations entre les Juifs et les Canadiens français au Québec".

Des soumissions seront reçues le jeudi 1er décembre 1966 pour \$135,000,000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison le 2 décembre 1966, dont \$105,000,000 en bons à 10 jours et \$30,000,000 à 182 jours. \$135,000,000 de bons en circulation arriveront à l'échéance le 2 décembre 1966.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La ville de Châteauguay vend \$825,000 de titres à 6%, dont \$475,000 échéant en séries 1 à 10 ans et \$350,000 échéant en 20 ans.

La ville de Châteauguay, comté de Châteauguay, a vendu récemment à un syndicat formé de la Banque Canadienne Nationale, Bédard Inc., Bouchard & Leblond Inc., Dominion Securities Corp., Ltd., Florio, Matteau Inc., Grenier, Ruel & Co. Inc., Cliche & Associés Ltée, Dorchester, Rodrigue & Co. Ltée, Credit Québec Inc., La Banque Provinciale du Canada, à un prix de \$2,06, \$825,000 de titres à 6%, dont \$475,000 remboursables en séries en 10 ans et \$350,000 en 20 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 8,3596%. L'emprunt comporte un solde de \$326,000 à renouveler en 1976 pour un terme additionnel de 20 ans et \$350,000 à renouveler en 1986 pour un terme additionnel de 10 ans.

Datées du 1er novembre 1966, \$475,000 d'obligations échouent en séries du 1er novembre 1967 au 1er novembre 1976 inclusivement et \$350,000 d'obligations échouent le 1er novembre 1986. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour renouveler le solde non amorti de \$622,000 sur une deuxième tranche au montant de \$700,000 d'un emprunt total original de \$1,500,000 autorisé par le règlement 111 pour un terme de 40 ans, mais émis en date du 1er novembre 1956 pour un terme de 10 ans seulement, pour l'achat de terrains et pour l'aménagement de parcs.

L'évaluation impossible de la ville, pour 1966, s'élève à \$33,972,500. Le 31 décembre 1965, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$3,339,900. Ce chiffre ne saurait comprendre l'émission de \$550,000 datée du 1er avril 1966.

Des décembre, Chevrolet acceptera les commandes pour la "Camaro".

Chevrolet annonce qu'elle vient de rendre disponible un moteur V8 d'une cylindrée de 396 p.c.u. avec transmission "Turbo-Hydramatic" pour la nouvelle voiture sport Camaro.

Ce nouvel équipement, qui n'était jusqu'ici disponible que sur les modèles Chevrolet de taille normale et la Chevrolet SS, le deviendra pour le coupé et la décapotable Camaro dès le début de l'an prochain.

Des décembre, les concessionnaires commenceront à accepter des commandes pour les Camaro comportant le nouveau moteur turbo-jet V8 de 325 forces.

L'addition d'un moteur de 396 p.c.u. accouplé à une transmission "Turbo-Hydramatic", permettra à la Camaro d'offrir des performances encore plus étincelantes et portera le nombre de groupe-moteurs disponibles à 18, déclare M. E. M. Estes. "Cela étendra encore le vaste choix qu'offre déjà la Camaro et qui a enthousiasmé les acheteurs".

La Camaro, que l'on équipera du nouveau moteur 396 p.c.u., offrira un équipement semblable à celui qu'on retrouve dans la SS 350. Cet équipement comprend : un capot spécial à centre surélevé avec prises d'air simulées, une bande de peinture de quatre pouces autour du nez de la voiture, des éléments de châssis renforcés et de larges pneus ovales ornés d'une mince ligne rouge.

Laduboro Oil Ltd. serait sur le point de produire aux environs de Trois-Rivières, ou ses réserves seraient assez considérables.

S'il faut en croire certaines rumeurs en cours sur la rue St-Jacques, Laduboro Oil Ltd. vient de faire l'preuve de son oléoduc pour le transport du gaz naturel et elle aurait donné de bons résultats, ce qui laisserait prévoir la mise en production prochaine de cette entreprise. Laduboro Oil Ltd. est une société privée, dont le président est l'un des notres, M. Henri Dubord, résidant à Québec, ses actions ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne le 4 octobre 1961. Sur un total autorisé de 3,000,000, il y en a 2,835,823 en circulation et leur prix a varié en bourse l'an dernier, entre 36 cents et 30 cents et, du 1er janvier de cette année au 1er octobre 1966, entre 40 cents et 75 cents. Il n'y a pas encore eu de dividende de cette entreprise à été constituée en corporation en 1954, sous une charte provinciale, en vue de rechercher, explorer, exploiter, transmettre et distribuer le gaz naturel et le pétrole. Détenant 50 pour cent des actions de la Corporation des gaz et pétroles du Lac St-Pierre Ltée, elle aurait été l'une des premières à découvrir, à ce jour, le seul champ commercial de gaz naturel au Québec sur la concession de Pointe-du-Lac, où elle aurait plus d'une douzaine de puits producteurs, d'un débit de 10,000,000 de pieds cubes par puits, selon un mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le gaz naturel, tenue il y a 3 ans. S'il faut en croire certaines déclarations d'un représentant d'une firme de courtage, ayant eu des rapports avec l'exécutif de l'entreprise, Laduboro Oil Ltd. produirait probablement du gaz naturel à Canadian Westernhouse, Duntar Limited, etc. aux Trois-Rivières. On estimait les réserves actuelles à 1,500,000,000 de pieds cubes et, selon un ingénieur en pétrole de l'ouest canadien, elles devraient être 3 fois plus considérables. Une chose certaine, c'est que maintes grosses compagnies de pétrole, opérant au Canada nous ont déjà laissé entendre qu'il n'y avait pas de pétrole et de gaz naturel en grandes quantités commerciales dans notre province. Comme Laduboro Oil Ltd. serait la première à entrer en production dans le Québec, ses développements futurs sont attendus avec une vive impatience dans les milieux financiers, bien qu'il faille reconnaître que ses actions ont encore le caractère spéculatif.

Avant de terminer, nous tenons à faire remarquer aux autorités que l'Alberta doit sa prospérité financière aux redevances de 10 cents le baril de pétrole, produit sur son territoire et qu'il est à espérer que l'on saura suivre cet exemple ici, car, l'histoire de 1 cent la tonne de minerai de fer est chose du passé...

MARCEL CLEMENT



Dominion Stores Limited

M. ANDRÉ MONAST, C.R., B.A., LL.L.

M. John A. McDougald, président du Conseil de Dominion Stores Limited, annonce l'élection de M. André Monast, C.R., B.A., LL.L., de Québec, au Conseil d'administration. M. Monast est membre de l'étude légale St-Laurent, Monast, Desmeules et Walters. Il est administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Compagnie Crown Trust, de Noranda Mines Limited et d'autres Compagnies.

Discussion de la question monétaire

Cette semaine par le groupe des "dix"

WASHINGTON (AFP) — Après quelques semaines de pause, les négociations monétaires entre les pays du "groupe des dix" pays les plus riches du monde pour étudier la possibilité de créer des liquidités monétaires additionnelles entreront la semaine prochaine dans leur seconde phase : la discussion élargie au niveau des suppléments des ministres des finances du groupe et des directeurs exécutifs du fonds monétaire international. La première réunion des suppléments et des directeurs exécutifs aura lieu lundi et mardi au siège du F.M.I.

Cette seconde phase constituera le prolongement des travaux effectués séparément l'an dernier d'une part au sein du groupe et d'autre part au sein du conseil d'administration du F.M.I. Le "Groupe des dix" réunit les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne Occidentale, la France, l'Italie, le Japon, le Canada, les Pays-Bas, la Belgique et la Suède. A l'exception de la Suède, tous les pays siègent également au conseil d'administration du fonds monétaire international. Le F.M.I. est une organisation internationale qui a pour but de promouvoir la coopération financière internationale et de fournir une assistance technique aux pays en développement. Dans son rapport annuel, le F.M.I. présentait deux ébauches de plans de création de liquidités monétaires additionnelles : l'un par une extension des droits de tirage automatiques sur le fonds, l'autre par l'émission d'un nouvel instrument de réserve administré par le fonds.

Les positions des participants à la prochaine réunion peuvent être schématisées de la manière suivante : pour les États-Unis, la mise au point d'un plan de création d'un nouvel instrument de réserve est urgente et cet instrument ne devrait avoir aucun lien avec l'or; pour les pays du Marché commun, la réforme ne doit en aucun cas être appliquée avant le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements américaine et il est souhaitable qu'un nouvel instrument soit lié à l'or; le F.M.I. souligne que si une réforme a lieu, elle doit être effectuée en son sein.

Les pays en voie de développement insistent pour que tous les pays participent à la création de tout nouvel instrument de réserve. Les "dix" et les "vingt" se rencontreront quatre ou cinq fois d'ici l'été prochain, avant que chaque groupe élabore séparément un rapport sur ces travaux. Si un accord est réalisé, pourrait être examiné par l'Assemblée annuelle du fonds monétaire en septembre prochain à Rio de Janeiro.

(Fin)

Rapports financiers

United Corporations Ltd., pour les 10 mois se terminant le 31 octobre 1966 : \$1,560,547 soit l'équivalent de 36 cents l'action au regard de \$1,484,698 ou 34 cents l'action en 1965.

Pacific Petroleum Ltd., pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1966 : \$4,299,000 soit l'équivalent de 21 cents l'action au regard de \$3,538,000 ou 17 cents l'action en 1965.

Codville Distributors Ltd., pour les six mois se terminant le 1er octobre 1966 : \$113,209, soit l'équivalent de 23.3 cents l'action, au regard de \$109,964 ou 22.7 cents l'action en 1965.

North Canadian Oils Ltd., pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1966 : \$1,050,000, soit l'équivalent de 17 cents l'action, au regard de \$1,433,000 ou 25 cents l'action en 1965.

Ranger Oil Canada Ltd., pour les six mois se terminant le 30 septembre 1966 : \$260,496 au regard de \$190,760 en 1965.

A Bankers Bond Corporation Ltd.

La cité de Longueuil, comté de Chambly, a adjudgé, récemment, à Bankers Bond Corporation Ltd., à un prix de 87,857, \$1,267,500 de titres à 6%, remboursables en séries en 20 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7,6344%.

C'est en mai dernier que la corporation avait fait sa transaction antérieure sur le marché des obligations. Elle avait vendu alors \$1,300,000 de titres à 6%, en 2 tranches dont \$550,000 en séries 10 ans, au prix de 98,355 et un coût de 6,3354%, sur le marché canadien, et \$750,000 à fonds d'amortissement 20 ans au prix de 99,40 (E.U.) et un coût net de 6,059% (E.U.), sur le marché américain.

Datées du 1er décembre 1966, les nouvelles obligations échouent en séries du 1er décembre 1967 au 1er décembre 1986 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'électricité et pour services récréatifs et éducationnels.

L'évaluation impossible de la cité, pour 1966, s'élève à \$68,384,510. Le 31 décembre 1965, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$4,901,352. Ce chiffre ne saurait comprendre les émissions de \$761,000 et \$1,300,000 datées respectivement du 1er juin 1966 et 15 février 1966. L'an passé, la population de la cité était de 25,679 âmes.

La balance commerce des E.-U., meilleure

Redressement marqué le mois dernier

Grâce à une nouvelle progression des exportations et à une légère diminution des importations, la balance commerciale des États-Unis s'est sensiblement redressée en octobre, annonce le département du commerce. L'excédent des exportations sur les arrivages est toutefois resté largement inférieur à la moyenne de l'an dernier.

Selon les statistiques du département du commerce, les exportations, après élimination des variations saisonnières et compte tenu des expéditions effectuées dans le cadre des programmes d'aide militaire, ont atteint le niveau record de 2,621 millions de dollars (F.O.B.). Elles se comparent à un précédent record de 2,594 millions de dollars en mars dernier, à 2,579 millions en septembre, et à 2,341 millions en octobre 1965.

Les importations de leur côté sont retombées légèrement en dessous de leur niveau record de septembre dernier (2,310 millions) pour se chiffrer à 2,290 millions (F.O.B. égalé). Elles se comparent à 1,884 millions en octobre 1965. L'excédent commercial s'est ainsi établi à 391 millions de dollars, en nette hausse par rapport à septembre (269 millions), mais en forte baisse par rapport à octobre 1965 (457 millions).

Cette reprise, souligne-t-on dans les milieux économiques, est très insuffisante pour améliorer sensiblement le tableau de la balance commerciale des États-Unis cette année. Pour l'ensemble des dix premiers mois de l'année, le rythme annuel des exportations s'est élevé à 29,377 millions de dollars et celui des importations à 25,461 millions, réduisant ainsi l'excédent à 3,916 millions, comparé à plus de 5 milliards l'an dernier.

Dividendes

Hallnor Mines Ltd., 4 cents le 1er décembre, inscription 11 novembre.

Tru-Wall Concrete Forming Ltd., 3 cents le 30 novembre, inscription 15 novembre.

Revelstoke Building Materials Ltd., 30 cents l'action privilégiée à 6 pour cent, le 1er décembre, inscription 18 novembre.

Silverwoods Dairies Ltd., 20 cents l'action de classe "A", 20 cents l'action de classe "B", le 31 janvier 1967, inscription 30 novembre.

COMPTABLE DEMANDÉ

Firme de courtiers en valeurs (Obligations et Fonds Mutuels) établie depuis près de 20 ans à Montréal et qui compte environ 35 employés et représentants requiert les services d'un comptable compétent, capable d'assumer toutes les tâches qui relèvent de cette fonction, y compris la balance de vérification périodique, sous le contrôle du trésorier de la compagnie. De l'expérience dans ce genre de commerce serait à l'avantage du candidat.

Ecrire à la main à CASE 151, LE DEVOIR. Fournir curriculum vitae, références, emploi actuel et tous autres détails opportuns ainsi que salaire exigé. Une photo serait appréciée. Tous renseignements strictement confidentiels.

Vous désirons vous faire part DE NOTRE NOUVELLE ADRESSE

800 CARRE VICTORIA

Suite 22-24

Montréal, P.Q.

Notre nouveau numéro de téléphone est:

878-3041

MIDLAND-OSLER SECURITIES LIMITED

Nomination aux Distilleries Melchers



M. Real Guérard

Nomination Molson



John Smola, D.Ph.

Dans le cadre de l'expansion exceptionnelle que connaissent les Distilleries Melchers Ltée, M. Jean-Jacques Guay, directeur des ventes pour la province de Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Real Guérard au poste de directeur régional, M. Guérard était auparavant gérant de district. On peut cependant toujours le rejoindre au même numéro de téléphone : 735-1631.

Monsieur David M. Chenoweth, président des Brasseries Molson Limitées, a annoncé la nomination du docteur John Smola au poste de vice-président - planification générale. Le docteur Smola est entré chez Molson en 1955 et sa nomination reflète l'importance que la compagnie porte à son expansion et sa diversification.

TEXACO CANADA LIMITED

DIVIDENDE ACTIONS PRIVILEGIEES NO 81

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNEE qu'un dividende de \$1.00 par action, étant au taux de 4% par année, a été déclaré sur les actions privilégiées à 4% cumulatives de Texaco Canada Limited, pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1966, payable le 30 janvier 1967 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 31 décembre 1966.

Par ordre du Conseil

J.R.C. BOYCE

Secrétaire

Montréal, Québec

22 novembre 1966.

credico

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que le dividende No A-11 sur les actions classe "A" de la compagnie a été déclaré par les directeurs de la compagnie payable le 1er décembre 1966 aux actionnaires record le 14 novembre 1966 par ordre du conseil.

G.L. Townsend, secrétaire-trésorier. Daté à Montréal ce 14ème jour de novembre 1966.

des aubaines pour l'amateur et le professionnel

• des appareils les plus simples...



65/47 — Minolta Hi-Matic 35 m/m, complet avec étui en cuir, prix cour. \$129.95 — prix C.M. \$103.95



65/309 — Yashica Lynx 5000 — 35 m/m, complet avec étui en cuir, prix cour. \$109.95 — prix C.M. \$82.50

• aux plus perfectionnés...



65/410 — Minolta S R — 35 m/m, complet avec étui en cuir, prix cour. \$134.99 — prix C.M. \$149.50



65/456 — Nikomat — 35 m/m, prix cour. \$279.95

• sans oublier les cinés...



65/489 — Minolta Autopak — super 8 m/m, prix cour. \$229.95 — prix C.M. \$183.95

les meilleures aubaines se trouvent chez C.M.

LES IMPORTATIONS C.M. 8225 boul. St-Laurent — Tél.: 585-8081 3975 boul. Monk — Tél.: 769-0815

Ouvert de 9.00 a.m. à 10.00 p.m. — Samedi, 9.00 a.m. à 6.00 p.m. Terrain de stationnement gratuit.

participez aux 2 fabuleux concours \$5000 à gagner le 24 décembre

(Cours fourni par

nent aux réserves latentes (c.-à-d. des provisions pour créances irrécouvrables ou pour autres pertes) à même lesquelles il a été pleinement indemnisé en raison de la dépréciation ou de la moins-value des placements et des prêts.

ÉTAT DU FONDS DE RÉSERVE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 1956

DE L'ANNÉE.....	\$ 240,000,000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS.....	5,000,000
DE L'ANNÉE.....	<u>\$ 245,000,000</u>

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL
 L. G. GREENWOOD

Victorian Era est désigné le cheval canadien de l'année

TORONTO — Victorian Era, propriété de l'industriel torontois E.P. Taylor, a été désigné, hier, le cheval de l'année dans le monde du turf. La nouvelle a été annoncée par la direction du Daily Racing Form, qui, chaque année, tient un scrutin auprès de tous les chroniqueurs de courses et des handicapeurs.

Le poulain de 4 ans, issu Victoria Park, a été l'objet de 10 votes, 3 de plus que le champion de l'année dernier, George Royal. Cool Reception s'est classé au second rang dans le scrutin.

En 14 départs cette année, Victorian Era a triomphé en 9 occasions et il a terminé second à 3 occasions. Ses gains totaux furent de l'ordre de \$79.775.

FOOTBALL

SAMEDI
LIGUE CANADIENNE
Regina remporte la Coupe Grey

DIMANCHE
LIGUE NATIONALE
Atlanta 28 Chicago 23
Green Bay 28 Minnesota 16
Los Angeles 23 Baltimore 7
New York 41 Washington 72
Pittsburgh 3 St-Louis 6

LIGUE AMERICAINNE
San Diego 17 Denver 20
Kansas City 32 New York 24
Houston 20 Miami 14

LIGUE CONTINENTALE
Philadelphie 31 Toronto 14

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

DIVISION EST	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
Dallas	8	3	1	366	181	500
St. Louis	8	2	1	227	180	800
Cleveland	7	4	0	295	176	626
Philadelphie	6	5	0	229	208	545
Washington	6	6	0	289	287	500
Pittsburgh	3	7	1	189	239	300
New York	1	9	1	186	348	100
Atlanta	1	10	0	135	357	091

DIVISION OUEST	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
Green Bay	9	3	0	274	123	818
Baltimore	7	4	0	253	182	636
Los Angeles	7	5	0	243	182	583
San Francisco	5	4	2	258	201	566
Chicago	4	5	2	243	182	444
Detroit	4	7	1	187	266	394
Minnesota	3	7	1	223	227	300

LIGUE AMERICAINNE

DIVISION EST	G	P	N	Pp	Pc	Moy.
Buffalo	6	3	2	235	228	697
New York	5	5	1	229	214	500
Houston	3	8	0	271	391	273
Miami	2	9	1	198	386	182

DIVISION OUEST

San Diego	5	5	1	248	208	599
Denver	3	8	0	148	308	273

Blue Bonnets

2 Sonya Baker Adios G, Hesa T-

À l'exemple de Hodge, Lorne Worsley a sauvé le Tricolore au forum, samedi



"La Danza," telle qu'illustrée ici par Lorne Worsley, a permis au Canadien de remporter une victoire de 3-1 sur Detroit samedi soir au Forum. Mais sans le pas de deux de Lorne, la soirée aurait pris une autre tournure sûrement moins heureuse pour Toe Blake. Si le Canadien ne se raplombe pas même Worsley ne saura plus sur quel pied danser.

Plus de 15.000 spectateurs furent témoins d'une rencontre terne au possible, samedi soir au Forum, alors que les Canadiens ont vu, heureusement, la chance leur sourire pour triompher des Red Wings de Detroit au compte de 3 à 1, et reprendre pied au quatrième échelon du classement de la ligue Nationale.

Henri Richard, Dick Duff, Robert Rousseau, Dave Balon, Jacques Laperrière et surtout Lorne Worsley, ont donné aux amateurs quelques raisons de se réjouir. Mais on ne peut en dire autant de leurs coéquipiers qui ont affiché une tenue nonchalante. A vrai dire, les Canadiens auraient connu une nouvelle défaite si Lorne Worsley n'avait été aussi brillant, pour ne pas dire "opportuniste" devant sa cage, du début à la fin. Blake n'a pas beaucoup de raisons de se réjouir, mais il peut à tout le moins se satisfaire de l'excellente tenue de ses gardiens Hodge et Worsley. Ils

se surpassent, d'un match à l'autre, et inspirent leurs coéquipiers.

Du côté des Red Wings, Bob McCord a brillé en ouvrant le pointage en première période sur un tir d'une trentaine de pieds. Il fut avec Howe, Hampson et Delvecchio, l'un des meilleurs des siens sur la glace.

Après un lent début dans le match de samedi, c'est Richard qui a ouvert le pointage du Tricolore en nivelant le compte après le but de McCord. Les autres compteurs furent Léon Rochefort et Jean-Guy Talbot. Ce dernier n'a toutefois fait que de brèves apparitions sur la glace.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE		
1—Detroit: McCord, 1e (Hampson, Howe)	14:15	
2—Montréal: Richard, 2e (Rousseau, Price)	15:01	
3—Montréal: Rochefort, 2e (sans aide)	16:30	
Punitions: Harper (1:48), Bergman (8:49), Lancers par Detroit 12, Montréal 4.		
DEUXIEME PERIODE		
Aucun but.		
Aucune punition.		
Lancers par Detroit 8, Montréal 13.		
TROISIEME PERIODE		
4—Montréal: Talbot 2e, (sans aide)	15:03	
Punition: Harris (7:57).		
Lancers par Detroit 13 (33), Montréal 12 (29).		

Les Leafs à un seul point de la tête

TORONTO. — Les Leafs de Toronto ont infligé un revers de 4-2 aux Bruins de Boston hier dans la ligue Nationale. Des buts de epte Stenkowski et de Larry Jeffrey en période de finale ont valu cette victoire aux Leafs.

Ron Ellis et Frank Mahovlich ont compté les autres buts des vainqueurs, portant ainsi leur série de joutes sans défaites à quatre.

Le gardien de buts Gerry Cheevers, des Bruins, venait d'exécuter deux arrêts prodigieux aux dépens de George Armstrong et de Brian Conacher quand Stenkowski a enregistré ce qui devait être le but victorieux de la partie. Il s'agissait du premier but de la saison pour Stenkowski, jeune joueur de centre âgé de 23 ans.

Un but de Larry Jeffrey, quelques minutes plus tard scella définitivement le sort des Bruins.

Le joueur de défense Ted Green a été en quelque sorte responsable du but de Jeffrey en raison de sa négligence à se débarrasser du disque. Jeffrey le lui a ravi et a facilement déjoué Cheevers à bout portant.

A la suite de cette victoire, les Maple Leafs ne sont plus qu'à un seul point des Black Hawks de Chicago qui ont subi une défaite surprise de 4-1 aux mains des Rangers de New-York. Un fait à souligner est que les deux buts des Bruins de Boston ont été marqués par deux joueurs de défense, Bobby Orr et Gilles Marotte.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE		
1 Chicago, Nesterenko (5)	13:51	
2 New York, Marshall (8)	17:21	
Punitions: Fleming (2:10, B. Hull (5:54), Boyer (18:49), Brown.		
Lancers: New York 13, Chicago 15.		
DEUXIEME PERIODE		
Aucun but.		
Punitions: Van Impe (17:10), Lancers: New York 10, Chicago 11.		
TROISIEME PERIODE		
3 New York, Ingefield (5)	1:55	
4 New York, Fleming (5)	6:50	
5 New York, Marshall (9)	12:07	
Punitions: Kurtenbach (13:32), Hillman (18:14), Lancers: New York 13-10-9-32, Chicago 15-11-8-34.		

Fillippin a causé un précédent à Mexico

GUADALAJARA (Mexique) — L'équipe canadienne qui suit le tour cycliste du Mexique a eu samedi un héros malheureux en la personne de Giovanni Fillippin, qui après être resté en tête sur une cinquantaine de kms a fini par arriver très en retard. Fillippin, qui avait promis d'appuyer sur la pédale en arrivant en terrain plat, est en effet passé à l'attaque dans l'étape de Zamora à Guadalajara, et pour la première fois

peut-être dans l'histoire de l'épreuve mexicaine, on a vu un coureur canadien mener la course pendant près de 50 kms. Fillippin s'enfuit avec les Mexicains Tomas de Anda et Rigoberto Gavino, mais à 24 kms du but il a dû payer le prix de son long effort: totalement épuisé, il a été passé impitoyablement par le peloton, pour arriver finalement sur la ligne d'arrivée avec 14 minutes de retard sur le vainqueur de l'étape.

Et comme un malheur ne vient jamais seul, un de ses camarades d'équipe Jules Bédard, a fait une chute douloureuse à la fin de l'étape. Ses blessures n'étant que superficielles il a pu terminer en temps voulu, mais après avoir perdu un temps précieux qui l'a fait rétrograder à nouveau dans le classement général.

Par contre Marcel Roy et Aboud Akem ont maintenu leur bonne cadence de la veille et ont franchi la ligne d'arrivée dans le peloton de tête.

Un record amélioré

PNOM PENH — Hsiao Ming Hsiang (Chine Populaire), a réalisé au cours des épreuves d'haltérophilie des "Ganefo", hier à Pnom Penh, une performance meilleure que celle du record du monde actuel. En effet, le poids plume chinois a réussi 158 kilos à l'épaule-jeté, alors que le record mondial est de 152 kilos 500 et appartient à l'Américain Isaac Berger depuis 1964.

Hsiao Ming avait déjà réalisé, cette année, 157 kilos 500.

La meilleure performance

PNOM PENH — L'étudiant chinois Chen Man-Lin a battu samedi le record du monde du développé catégorie poids coq avec 118 kg 500, hier à Pnom Penh, au cours de la première journée des Ganefo.

Cette performance améliorée de 500 grammes le précédant record du monde établi par l'Iranien Nassiri avec 118 kg le 15 octobre dernier au cours des championnats du monde d'haltérophilie de Berlin, mais ne pourra être homologuée, la Chine Populaire n'étant pas affiliée à la Fédération internationale.

Interviewé après son exploit, le jeune étudiant chinois a immédiatement déclaré que sa performance était "une victoire de la pensée de Mao Tse Tung".

Inscrits à Blue Bonnets

PREMIERE PERIODE

TROT — A réclamer — \$1.000
1 Fleming Key, G. Manon 3
2 General Sampson, Boucher 2-2
3 Miss Fawcett, Lachance 4
4 Air Castle, Pritchard 2-2
5 Brief Glands, L. Bergeron 4
6 The Web, Y. Demers 8
7 Thunder Shower, A. Bédard 8
8 Prince Way, S. Grise 10

Aussi éligible: A. Hanna

AMBLE — A réclamer — \$1.000
1 Robb U. Lee, T. Horton
2 Twinkle Comet, R. Savigneau
3 General Sampson, Boucher 2-2
4 Miss Scott Brook, M. Picard 3
5 Queen's Lawyer, R. Turcotte 2-2
6 Brack, G. Guay 4
7 Freedom Pal, L. Bourgon 4
8 Edna Wilson, Y. Plouffe 6
9 Debutante Girl, G. Bardier 8
10 Euphonia Belle, Desrochers 8

Chief Johnston, G. Filion 10

Aussi éligible: A. Hanna

Indian Prince, J. Cyrène

TROISIEME PERIODE

AMBLE — Conditions — \$1.500

1 St. James Street, Lareau 3
2 Cour d'Or, Her. Filion 7-2
3 Buzz Johnson, L. Bourgon 4
4 Gee Dee Vic, R. Dupont 4-2
5 Marie Handy, B. Lepage 6
6 Miss Royal Time, M. Gingras 8
7 Tony Clap, R. Côté 8
8 Sally Abe, R. Robere 10

QUATRIEME PERIODE

AMBLE — Conditions — \$1.000

1 Gene Niblan, A. Théroux 3

Les résultats à Blue Bonnets

SAMEDI

PREMIERE PERIODE

1 Henville Lad, 11:70 7:30 5:10
2 First Down, 9:00 6:00 4:50
3 Day Paul, 8:40 5:40 4:40
Temps: 2:11

DEUXIEME PERIODE

1 Jersey Express, 7:50 4:20 3:40
2 Apogee, 7:30 3:70 3:30
3 Hickory Vampire, 7:40
Temps: 2:09 3

TROISIEME PERIODE

1 Money Changer, 15:00 7:50 4:50
2 Merry Mr, 14:00 6:50 3:50
3 Adios Watta, 13:10
Temps: 2:04 3

QUATRIEME PERIODE

1 Canton's Hopeful, 17:00 7:70 4:00
2 Wiscoy George, 2:00 2:40
3 High Gay, 2:30
Temps: 2:12 3

CINQUIEME PERIODE

1 Elmore, 5:30 4:00 3:30
2 Tamburlaine, 5:00 3:30
3 Fleeting Pix, 4:40
Temps: 2:01 3

SIXIEME PERIODE

1 Joy Time, 12:30 5:00 4:10
2 Dickies Daise, 8:00 2:40 4:00
3 Frisky Helen, 8:40
Temps: 2:07 3

SEPTIEME PERIODE

1 Active Bud, 3:00 2:70 2:40
2 Silver's Gold, 4:40 3:30
3 Odine, 3:30
Temps: 2:08 3

HUITIEME PERIODE

1 Meadow Zealand, 8:30 4:30 4:10
2 Angelie Wick, 4:00 3:30
3 Wil Diamond, 8:20
Temps: 2:06 3

NEUVIEME PERIODE

1 Mr. Roaf, 3:00 2:40 2:30
2 Gloria Eklund, 8:30 5:00
3 Vao's Pirel, 4:10
Temps: 2:04 3

DIXIEME PERIODE

1 Mervin Hal, 4:00 2:10 2:00
2 Dainty Brooke, 4:40 3:00
3 Joe Brooke, 4:00
Temps: 2:09 3

RECLAM: 8:27-30

DIMANCHE

PREMIERE PERIODE

1 Peggy Sharp, 8:30 4:30 3:00
2 Tifan Gallophone, 4:00 3:10
3 Merrie Meander, 3:10
Temps: 2:10 2

DEUXIEME PERIODE

1 Queens Nick, 4:20 2:70 2:50
2 Dean Leo, 3:00 2:70
3 Melody Smoky, 7:30
Temps: 2:06 3

TROISIEME PERIODE

1 Eden Chance, 18:00 8:40 5:20
2 Mr. MacDee, 8:30 5:30 3:00
3 Rhythmic Man, 4:50
Temps: 2:02 2

QUATRIEME PERIODE

1 Famous Sun, 12:50 9:50 5:70
2 Frysie Rosecroft, 10:40 4:70
3 Lili Song, 5:00
Temps: 2:09 3

CINQUIEME PERIODE

1 Adios Hunter, 5:00 4:30 2:60
2 Line Drummond, 4:30 2:70
3 Leo Chit, 4:30
Temps: 2:11 3

SIXIEME PERIODE

1 Keyko, 7:00 3:00 2:30
2 Ben's Gift, 4:00 2:00
3 Joe Symbol, 4:00
Temps: 2:08 3

SEPTIEME PERIODE

1 Prince Yonder, 2:70 2:70 2:30
2 Foundation, 9:00 4:00
3 HJ Jet, 4:10
Temps: 2:07 4

HUITIEME PERIODE

1 Gerry Mir, 4:00 3:30 2:40
2 Str Carthill, 3:30 2:40
3 Mr Champ B, 2:70
Temps: 2:02 4

NEUVIEME PERIODE

1 Flying Raid, 7:30 3:10 2:50
2 Baron Adios, 2:50 2:40
3 Day Paul, 2:70
Temps: 2:02 4

DIXIEME PERIODE

1 Brandon Haverer, 8:50 4:00 3:00
2 Quix Prime, 4:40 2:50
3 Super Knight, 2:50
Temps: 2:09 4

RECLAM: 8:27-30



de Porto Rico

Le rhum vainqueur du pays enchanteur

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBI & ROBI
et-avant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25 - 288-2152

Lisez et faites lire

"Le Devoir"

ASSURANCES

EN ASSURANCES

POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS A:

Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)

1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél. 849-2371

Courtiers d'Assurance Agréés

New York bat Chicago et Geoffrion passe au 6e rang des compteurs

NEW YORK. — Les Black Hawks de Chicago ont subi un accro à leur prestige de meneurs dans la ligue Nationale en encaissant un échec de 4-1 aux mains des Rangers de New-York.

Don Marshall a dirigé l'attaque des vainqueurs en marquant deux buts; les autres buts des Rangers ont été enfilés par Earl Ingarfield et Reggie Fleming. Bernard Geoffrion a récolté deux autres assistances au cours de cette partie, passant au sixième rang des compteurs du circuit Campbell.

Phil Goyette a également récolté deux assistances au cours de cette joute. A la suite de cette victoire sur les Hawks, les New-Yorkais ont consolidé leur emprise sur la troisième place au classement, affichant un total de 17 points contre 19 par Toronto et 20 par Chicago.

Les Rangers n'ont connu la défaite qu'une seule fois au cours de leur huit dernières joutes. Giacomo a été la vedette des vainqueurs en bloquant des boulets particulièrement dangereux de la part de Dennis et Bobby Hull ainsi que de Eric Nesterenko.

La raison des récents succès des Rangers est certainement leur production de buts et une amélioration marquée à la défensive.

Les Rangers comptent quatre de leurs parmi les 10 meilleurs compteurs, soit Phil Goyette, avec un total de 18 points, en 2ème place, Bernard Geoffrion, 15 points, de même que Don Marshall, 15 points et enfin Earl Ingarfield avec un total de 13.

Pendant ce temps le Canadien ne compte qu'un seul de ses joueurs parmi les dix premiers compteurs de la ligue en la personne de Robert Rousseau qui affiche un total de 17 points, dont cinq buts.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE		
1 Chicago, Nesterenko (5)	13:51	
2 New York, Marshall (8)	17:21	
Punitions: Fleming (2:10, B. Hull (5:54), Boyer (18:49), Brown.		
Lancers: New York 13, Chicago 15.		
DEUXIEME PERIODE		
Aucun but.		
Punitions: Van Impe (17:10), Lancers: New York 10, Chicago 11.		
TROISIEME PERIODE		
3 New York, Ingefield (5)	1:55	
4 New York, Fleming (5)	6:50	
5 New York, Marshall (9)	12:07	
Punitions: Kurtenbach (13:32), Hillman (18:14), Lancers: New York 13-10-9-32, Chicago 15-11-8-34.		

POUR QUI SAIT DISTINGUER...

O.F.C.

WHISKY CANADIEN

DISTILLÉS, VIEILLIS ET EMBOUTILLÉS AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD., VALLEYFIELD, CANADA

pour le sport...

G/53 — Chronomètre de précision. Boîtier fini or jaune — Anti-choc anti-magnétique — étanche — Bracelet de cuir au choix — garanti 5 ans; prix, \$110.00 — prix C.M. \$54.95

G/52 — Montre pour plongée sous-marine. Boîtier étanche jusqu'à 200 pieds de profondeur — Contrôle du temps de plongée — Mouvement automatique — Bracelet de cuir au choix — garantie 5 ans; prix, \$119.00 — prix C.M. \$69.50

G/396 — Girodau "Aventi" automatique extra plat — boîtier ton or jaune — étanche — mouvement 25 rubis — bracelet de cuir au choix — garantie 5 ans; prix, \$100.00 — prix C.M. \$50.00

G/340 — Montre automatique — calendrier — extra plat — boîtier ton or jaune — étanche — mouvement 25 rubis — bracelet de cuir au choix — garantie 5 ans; prix, \$115.00 — prix C.M. \$57.50

c'est GIRODAU qu'il vous faut!

la montre "suisse" la mieux garantie. Plus de 100 modèles à votre disposition (à compter de \$17.50)

LES IMPORTATIONS C.M.

8225 boul. St-Laurent Tél.: 380-8081

5975 boul. Monk Tél.: 76

Fleming permet aux Rangers de grimper au second rang !

NEW YORK — Les Rangers de New York ont porté leur série de victoires à trois parties hier soir alors que Ed Giacomin blanchissait les Leafs de Toronto 5-0 tandis que Reg Fleming y allait de deux buts dans la deuxième période.

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	16	10	4	2	62	41	22
New York	17	7	6	5	57	48	19
Toronto	17	6	4	7	44	46	19
Montréal	15	7	7	1	33	41	15
Boston	17	6	8	3	54	58	15
Détroit	17	4	11	2	47	63	10

Stan Mikita gagne son 8e chapeau !

BOSTON — Les Bruins de Boston ont marqué trois buts en dernière période hier soir mais ce ne fut pas suffisant pour leur permettre de triompher des Black Hawks de Chicago qui ont encaissé une nouvelle victoire, cette fois au compte de 5 à 4.

Stan Mikita s'est encore une fois révélé la bougie d'allumage des siens en réussissant le huitième tour du chapeau de sa carrière dans la Ligue Nationale. Il a marqué son premier but en première période et les deux autres dans l'engagement suivant. La recrue Ed Van Impe et Wally

Kitchener 3
Montréal 1

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Kitchener: McCrory (Luc, Ecclestone) 5:04
2-Montréal: Côté (Desrochers) 19:14
Pénalités: Tkaczuk 6:47, Pate 13:06
DEUXIEME PERIODE
3-Kitchener: Ecclestone (Luc, McCrory) 11:22
4-Kitchener: Robitaille (Luc, Desrochers) 14:25
Pénalités: Burke 5:33, Desrochers 13:37
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Pénalités: Gratton (m. cond.) 16:10
LANCERS PAR:
KITCHENER 8 9 12-29
MONTREAL 11 9 11-31

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
New York 5 Toronto 0
Chicago 3 Boston 4
LIGUE AMERICAINE
Buffalo 3 Hershey 2
Quebec 4 Providence 2
Rochester 4 Springfield 3
LIGUE PROVENCALE SENIOR
Drumville 7 Victoriaville 6
St-Hyacinthe 4 Sherbrooke 3
LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
Peterborough 3 Toronto 1
Kitchener 1 Montréal 1
Oshawa 3 St-Catharines 6
LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Shawinigan 1 Québec 4
Sherbrooke 6 St-Rémi 7
Sorel 8 Drummondville 2
LIGUE METROPOLITAINE
Roumont 1 Lachine 3
Verdun 1 Laval 4
St-Jérôme 4 National 1
LIGUE METRO SPECIALE
Verdun 2 Mont-Royal 3
Roumont 3 LaSalle 3
Mtl-Nord 0 Outremont 2
West-Island 4 Immortelles 1

SAMEDI
LIGUE NATIONALE
Detroit 1 Montréal 3
Boston 2 Toronto 4
Chicago 1 St-Nor 4
LIGUE AMERICAINE
Québec 3 Baltimore 9
Springfield 5 Cleveland 1
Buffalo 2 Hershey 2
Rochester 3 Pittsburgh 6

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey G P N Pts
Québec 10 7 2 34
Rochester 10 5 1 38
Springfield 7 5 0 21
Providence 2 13 4 49
(DIVISION OUEST)
Rochester G P N Pts
Pittsburgh 11 6 3 43
Buffalo 5 12 4 64
Cleveland 5 8 2 39

Regina gagne sa première Coupe Grey avec un quart-arrière rejeté par les vaincus !

VANCOUVER — Les Roughriders de la Saskatchewan ont remporté les honneurs de la Coupe Grey pour la première fois de leur histoire samedi en infligeant un revers surprise de 29-14 aux Rough Riders d'Ottawa. Regina était la seule équipe à n'avoir jamais gagné le célèbre trophée.



Frank Clair, un instructeur dépité

Le maire en a marre !
La foule qui a envahi les rues de Vancouver à l'occasion de la parade organisée vendredi soir dans le cadre des festivités de la Coupe Grey, a été estimée à plus de 150,000 spectateurs.

Les multiples incidents qui se sont produits ont toutefois donné à réfléchir au maire de la municipalité, M. Rathie. Il a déclaré, au terme des manifestations, qu'il s'écoulerait longtemps avant que la ville de Vancouver soit à nouveau le théâtre d'une telle foule de la Coupe Grey. Selon lui, les autres villes qui désirent présider à l'événement ont entièrement le champ libre.

Et les commerçants alors...
Ils ont connu 1963, ils viennent de connaître 1966 et ils en ont assez!

C'est pourquoi les commerçants du centre-ville de Vancouver rencontreront bientôt le conseil municipal pour qu'il fasse en sorte d'empêcher, dans l'avenir, la tenue de la parade de la Coupe Grey, en soirée. Le président de l'Association des marchands, Bob Firbank, soutient que la parade devrait avoir lieu comme à l'accoutumée, dans la matinée de la journée du match de la Coupe Grey. "Nos commerces sont demeurés ouverts jusqu'à 9 heures p.m. vendredi, c'est-à-dire pendant la parade, et les affaires ne furent pas meilleures", a-t-il expliqué.

Les Rifles perdent le championnat
TORONTO — Les Bulldogs de Philadelphie ont infligé un revers de 31 à 14 aux Rifles de Toronto hier pour ainsi s'assurer le championnat de la section Est de la Ligue Continentale de football.

Les Bulldogs rencontreront donc dimanche prochain les vainqueurs de la section Ouest, les Panthers d'Orlando, du pilote Perry Moss, anciennement des Alouettes. Cette partie décidera du championnat de la ligue.

Déjà une raison...
DALLAS (Texas) — L'inquiétude a plané samedi dans le camp de Jean Josselin à Dallas (Texas). Le champion d'Europe des Welters, qui doit se battre lundi contre le Noir américain Curtis Cokes pour le titre mondial, s'est plaint de douleurs au bas du dos, provoquées probablement par son entraînement intensif.

"Ce n'est rien de sérieux et il n'est pas question de déclarer dimanche un porte-parole du Français, "Josselin récupère et il n'y paraîtra rien".

Curtis Cokes, de son côté, souffre d'un rhume accompagné de sinusite, mais Doug Lord, son gérant, a déclaré que Cokes avait toujours été disposé à la sinistrité et que cela ne le gênerait pas pour combattre.

La pesée aura lieu à midi, heure locale (1800 GMT) sur la scène du "festival" qui appartient au promoteur Norm Levinson.

Les Tchèques au 3ème rang
MILAN — La Tchécoslovaquie s'est assurée la 3e place de la coupe du roi de Suède des lés des simples du match qui l'opposait à la France samedi après-midi au palais des sports du Lido de Milan. Daniel Contant encore fatigué dans le match marathon qu'il avait disputé quelques heures plus tôt contre le champion d'Italie Giordano Maioli, s'est effondré au cours de la seconde manche contre Jan Kukal. En effet, après s'être adjugé le premier set (6-3) le Français perdit son service au huitième jeu de la seconde manche, remporté par le Tchécoslovaque (6-3). Kukal dans le set décisif provoqua le "break" au cinquième jeu et l'emporta 6-4.

Lancaster 29, Jackson 14

Regina gagne sa première Coupe Grey avec un quart-arrière rejeté par les vaincus !

Ce fut une belle revanche pour le quart-arrière Ron Lancaster qui avait été limogé par Ottawa il y a trois ans. On avait préféré Russ Jackson à ce moment-là dû au fait que ce dernier était un joueur canadien et que cela permettait aux Rough Riders d'acquiescer un autre joueur importé des Etats-Unis.

Les Roughriders, à la seule autre finale de la Coupe Grey à laquelle ils avaient participé, avaient subi un échec de 21-14

aux mains de ces mêmes Rough Riders d'Ottawa qu'ils ont battus hier.

Les touchés de Regina ont été comptés par Jim Worden, Alan Ford, Hugh Campbell et George Reed, l'an dernier désigné le meilleur joueur du football canadien.

Jack Ahendschan a réussi les quatre conversions sur ces touchés.

Un simple de Alan Ford lors d'une tentative de placement ratée a complété le pointage des nouveaux champions de la coupe Grey.

Jackson débute en lion

La partie n'était vieille que de 22 minutes lorsque Russ Jackson atteignit Whit Tucker d'une passe précise pour donner l'avantage initial à Ottawa. Mais la joie des partisans des Rough Riders fut de courte durée. Avant la fin du premier engagement Regina avait pris l'avance à 7-6.

Le compte était égal à 14-14 à la mi-temps, mais les

Buchanan, Reed et Campbell ont fait crouler Ottawa

Les courses au centre de la ligne défensive d'Ottawa réussies par George Reed eurent l'effet d'un marteau-pilon dans une tarte à la crème. A trois ou quatre reprises on ne réussit à l'arrêter qu'au moment où il allait s'échapper, complètement seul. Ce qu'il réussit d'ailleurs au milieu du quart final. Ed Buchanan, de ses courses hors l'aire, a de son côté totalement déséquilibré la défensive des

Joe Booth et Ken Lehman en particulier. Et finalement les attrapes spectaculaires de Hugh Campbell des passes-boulets de Ron Lancaster, ont fait crouler la défensive des Rough Riders d'Ottawa.

Comme l'avouait Russ Jackson après la partie, Ottawa a été proprement emboutillé par les tactiques de Ron Lancaster et des jeux variés qu'il a su employer tout au cours de la partie.

Des cellules trop bondées

La police de Vancouver a arrêté quelque 330 personnes sous diverses accusations, dans la soirée de vendredi, alors qu'une bande de durs s'est employée à provoquer des désordres dans le centre-ville, bloquant la circulation pendant la parade et brisant de nombreuses vitrines de magasins.

La police a révélé qu'elle avait relâché aussitôt un grand nombre des accusés qui s'étaient empressés de se reconnaître coupables aussitôt arrêtés, parce que les cellules étaient bondées et qu'on ne disposait pas de locaux suffisants pour tous les écrouer.

Lors de l'émeute précédente, en 1963, la police avait effectué 171 arrestations. Vendredi, elle a dû avoir recours à ses chiens pour maîtriser les fromentiers de troubles... "en majorité de Vancouver", selon le maire Rathie.

STATISTIQUES

	R	O
Premiers essais	18	12
Verges gagnées, soit	196	92
Verges gagnées passe	158	195
Passes tentées	20	16
Passes complétées	10	6
Interceptions par	2	0
Pénalités en verges	35	63
Echappé perdu	0	1
Placement	0	0
Moy. des bottés	35.1	39



Ron Lancaster, un quart-arrière vengé

Le couronnement

d'un festin

Grand Marnier
"la liqueur de marque"

Canard à l'orange, crêpes Suzette... salade de fruits... délics gastronomiques qui, comme tant de mets, se trouvent rehaussés par le Grand Marnier. Et pour couronner tout festin, c'est Grand Marnier qu'il faut déguster—la liqueur de choix des connaisseurs.

ASSUREUR-VIE ? GERANT ?

Etes-vous un assureur-vie qui avez l'ambition de diriger un jour sa propre agence ? Si oui, vous êtes peut-être l'homme que nous cherchons.

Si vous obtenez plus de satisfaction à aider les autres à réussir que vous en obtenez en connaissant le succès vous-même, vous êtes définitivement le genre d'homme que nous cherchons.

Pour obtenir un rendez-vous, écrivez à :

Case 147, Le Devoir, Montréal

ou téléphonez à M. Tremblay, 875-5540, entre 8 h. 45 a.m. et 4 h. 30 p.m.

IMPORTÉ DE FRANCE
Office Général des Grandes Marques, Limitée

À la T.V. :
Le football professionnel américain à son meilleur

LIGUE NATIONALE de FOOTBALL

Chaque dimanche après-midi
AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

PRÉSENTÉ PAR :
LA BRASSERIE DOW LIMITÉE

LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

THE MASTER BREWERS



*aidez-nous
à secourir
les malheureux*

en achetant du **KIWANIS** **DES NOIX**

- QUALITÉ DE MARQUE PLANTERS
- 3 VARIÉTÉS DANS CHAQUE CARTON
- CADEAU IDÉAL
- EMPAQUETAGE SPÉCIAL
- DÉLICIEUSES À MANGER



POUR NOËL



*commandez-les par caisse — téléphonez **866-2344***

commandité par le CLUB KIWANIS ST-GEORGE MONTRÉAL

COMMANDITÉE PAR LA LISTE DES MAISONS ET DES AMIS SUIVANTS:

DOLSON MINES LTD Suite 801, Place Victoria — 866-9869 M. A. F. Casselmann, secrétaire-trésorier	SEGUIN & DESJARDINS NOTAIRES 1010, Côte du Beaver Hall — 866-4027	BRAIS, OUELLETTE, FRIGON BRETT, HANLEY, BERTHAUME INGÉNIEURS-CONSEILS 1224 ouest, Ste-Catherine — 866-3823	J.P. ST-ARNAUD & CO. LTEE COURTIER EN DOUANE 407, rue McGill, Ch. 610 — VI. 4-3341
WASCO BRAND PRODUCTS	JAMES W. DUNCAN & CO. 465, rue Saint-Jean, Suite 301 — 849-3601	VICTORIA PAPER CO. LTD.	SCOTT & PERCY LIMITED AGENTS D'IMMEUBLES 1980 ouest, rue Sherbrooke, Ch. 711 — WE. 7-9394
HAROLD W. GREENSHIELDS PHYSIOTHERAPIE	HENRY BIRKS & SONS LTD. Carré Philippe — UN. 6-1411	JOSEPH E. SEAGRAM SONS LTD. 1430, Peel — VI. 9-5271	FRIDEN Machines pour bureau et comptabilité Une Division de SINGER Co. of Canada Ltée 1184, rue Crescent — 875-5160
MONTREAL TRUST CO. Place Ville-Marie — 861-1681	MERCURY INTERNATIONAL TRAVLSURANCE AGENCIES LTD. 3, Place Ville-Marie — 861-2047	COMPLIMENTS DE MORGAN	 LA BRASSERIE DOW LIMITÉE LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC
BANQUE DE MONTRÉAL	TEXACO CANADA LTD. 1425, de la Montagne — VI. 2-4281	PARKWAY PONTIAC LTEE 3500 ouest, rue Jean-Talon	SHELL CANADA "A votre service" Place Ville-Marie
LE DEVOIR	CANADIAN TRADE CORPORATION	GERRY SNYDER Vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal	McGruer Fortier Meyers Ltd 1971, Tansley — 525-2584

VOUS EN AVEZ POUR VOTRE ARGENT • les PROFITS sont DISTRIBUÉS à des OEUVRES LOCALES